

PROSPECTIVE POUR DES JARDINS COLLECTIFS À SAINT-ANDRÉ

FÉVRIER 2015



MISSION : ETUDIER L'OPPORTUNITÉ DE LA MISE EN PLACE DE JARDINS COLLECTIFS SUR **LES QUARTIERS PRIORITAIRES** DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ.

Cette étude souhaite apporter des éléments de réponse aux questionnements soulevés par la création et la gestion de jardins collectifs.

Définition des jardins collectifs

- Identifier les différentes typologies de jardins collectifs et les équipements nécessaires à leur fonctionnement
- Proposer une méthodologie pour la mise en place des jardins, leur gestion et suivi

Opportunité foncière

- Repérer des sites susceptibles d'accueillir un jardin collectif
- Rencontrer les différents acteurs et partenaires en collaboration avec les services de la Commune
- Proposer des pistes d'accompagnement

Au regard du nombre important de logements sociaux et/ou collectifs que compte la commune, celle-ci souhaite travailler autour de la question du lien social entre les habitants.

L'approche des jardins familiaux se veut économique et sociale. La démarche se veut également participative afin de favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes.

Les jardins familiaux permettent de mieux s'approprier le cadre de vie, de sensibiliser le public aux pratiques du développement durable et de contribuer à la cohésion sociale du quartier.

Ces « jardins familiaux » peuvent être une réponse à la problématique de la promiscuité et au cloisonnement des logements collectifs et assurent une culture de fruits et légumes aux habitants n'ayant pas de terrains.

Cette culture contribue à l'auto alimentation et favorise la consommation des produits sains et peut être également facteur d'échange entre voisins.

La pratique du jardinage au sein d'une structure collective de ce genre favorise ainsi le lien social et permet également au public d'adhérer à un rythme et une rigueur de travail.

SOMMAIRE

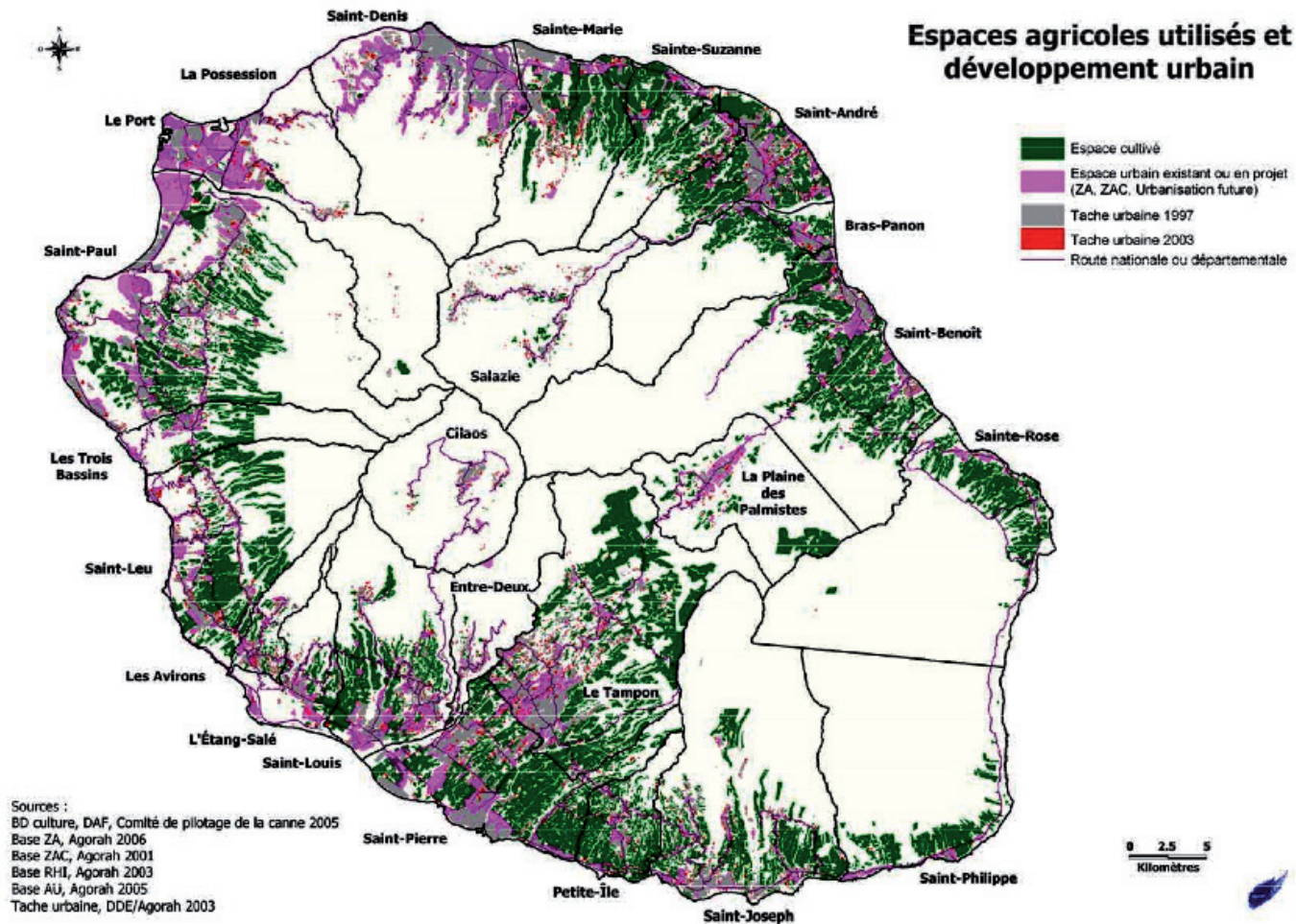
HISTORIQUE ET DÉFINITIONS

AGRICULTURE URBAINE - Historique

L'AGRICULTURE UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

À la Réunion, l'espace agricole ne peut être considéré comme un simple espace résiduel qui constitue une réserve pour les besoins urbains futurs. Il participe en effet au développement économique, contribue à l'emploi (20 000 actifs sont employés directement dans l'agriculture) et a une forte incidence sur le tourisme (paysage...) et l'environnement (limitation de l'érosion, énergie). Les objectifs du monde agricole (*Les cahiers de l'agriculture 2006*) ne sont pas seulement de préserver les surfaces actuelles mais bien d'accroître les surfaces utilisées sur l'ensemble du territoire.

Deux espaces très imbriqués sur un territoire contraint



Principalement mis en lien dans le cadre de leur concurrence pour l'occupation des espaces, ville et agriculture sont néanmoins interdépendantes.

Comment est-il possible de basculer d'une logique de concurrence à une logique de complémentarité pour que l'une et l'autre tirent bénéfice d'une proximité géographique inévitable et inhérente à la structure de l'île ?

AGRICULTURE URBAINE - Définition

TENTATIVES DE DÉFINITION

A première vue l'agriculture urbaine désigne littéralement les activités agricoles qui ont lieu dans la ville ou sa périphérie proche. Toutes les définitions semblent d'accord sur ce point. Cependant, du fait de son caractère polymorphe (apiculture, potager, jardins partagés, jardins familiaux...), de ses multiples localisations (au cœur de la ville, périphérie, friche, pied d'immeuble...) de ces nombreux enjeux (écologiques, sociaux, alimentaires...), de ces différentes échelles (jardinières, parcelles, arbres...), de la diversité de ses porteurs (Communes, AMAP,...), de ses bénéficiaires (agriculteurs, familles...), de ses modes de cultures (bio, intégrée...), il est difficile de lui donner une seule définition précise et complète. Il en existe plusieurs. Elles dépendent souvent du point de vue, de la sensibilité de son ou ses auteurs et du contexte dans lequel ils évoluent.

L'organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation pose les bases avec cette définition :

L'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) se réfère aux pratiques agricoles dans les villes et autour des villes qui utilisent des ressources – terre, eau, énergie, main-d'œuvre – pouvant également servir à d'autres usages pour satisfaire les besoins de la population urbaine. L'agriculture urbaine (AU) se réfère à des petites surfaces (par exemple, terrains vagues, jardins, vergers, balcons, récipients divers) utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever de petits animaux et des vaches laitières en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximité (FAO, 1999, p.2).

Celle d'un chercheur du CIRAD et d'un homme politique du Sénégal insiste sur les concurrences et les recherches de synergies entre agriculture et ville :

L'agriculture périurbaine – correspondant à l'agriculture urbaine selon la terminologie anglo-saxonne – est considérée comme l'agriculture localisée dans la ville et à sa périphérie, dont les produits sont destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et urbain non

agricole des ressources ; l'alternative ouvre sur des concurrences, mais également sur des complémentarités entre ces usages : foncier bâti et foncier agricole ; eau destinée aux besoins des villes et eau d'irrigation ; travail non agricole et travail agricole ; déchets ménagers et industriels et intrants agricoles ; coexistence en ville d'une multiplicité de savoir-faire due à des migrations, cohabitations d'activités agricoles et urbaines génératrices d'externalités négatives (vols, nuisances) et positives (espaces verts) (Moustier et Mbaye, 1999 p.8).

Celle d'un chercheur et agronome, qui paraît complète et semble la plus intéressante pour les communes car elle parle de l'agriculture et de la ville comme d'un tout qui doit servir au développement d'un territoire :

L'agriculture périurbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve à la périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville (Fleury et Donadieu, 1997, p 45).

Éric Duchemin, professeur des sciences de l'Environnement au Québec, précise que les définitions devraient également intégrer le fait que l'agriculture urbaine est un « mouvement social urbain qui s'approprie l'espace urbain » dans lesquels les habitants sont acteur et artisan du territoire et investissent les délaissés de la ville. Il précise d'ailleurs :

« Cette activité est souvent non planifiée, non contrôlée et informelle. Il semble toutefois qu'un caractère de l'AU (agriculture urbaine) soit actuellement en mutation vers une certaine forme d'auto-planification par les acteurs du milieu ».

AGRICULTURE URBAINE - Enjeux



Si l'on prend l'exemple de La Réunion, il semble que l'agriculture dans la ville est présente depuis la création des villes elles-mêmes. Parfois par l'action d'une "collectivité" : les arbres fruitiers sur l'espace public comme les tamarins et les manguiers étaient souvent plantés dans le temps. Parfois par des initiatives individuelles : le traditionnel jardin créole où se mêlent plantes d'ornement et plantes utilitaires et plus récemment tous ces petits délaissés d'espaces publics qui se retrouvent cultivés par des habitants dans les quartiers sociaux denses. A ce jour, du fait des nombreux atouts de l'agriculture urbaine et des dynamiques qu'elle peut générer, une multitude de jardins nourriciers en ville sont créés et portés par des maîtres d'ouvrages type Communes et SEM et par des associations.

AGRICULTURE URBAINE - Enjeux



UNE PLÉIADE D'ENJEUX

Les enjeux sont nombreux et peuvent intéresser une multitude d'acteurs. Éric Duchemin parle d'« Un beau défi interdisciplinaire en vue ! » qui devrait mener à un « urbanisme alimentaire résilient ».

- Production alimentaire
- Amélioration du pouvoir d'achat
- Cohésion sociale
- Intégration sociale
- Protection et valorisation de la biodiversité
- Attractivité des communes
- Confort thermique (surtout sous nos latitudes)
- Gestion de l'eau (surtout sous nos latitudes)
- Entretien des espaces plantés urbains

Du fait de leur portée pédagogique les fruitiers devraient être plantés dans les cours d'école (photo de l'école Macé à la Source)

JARDINS COLLECTIFS - Historique



Liz Christy dans un jardin communautaire de New York



Le jardin des (Re)trouvailles à Lille

1896

Fondation de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer par l'abbé Lemire



Création des jardins du cheminot

1943

Loi du 26 juillet : Les jardins ouvriers deviennent jardins familiaux



1952

Premier Community Garden créé par Liz Christy New York

1970

Loi Royer : protection des jardins familiaux

1976

Apparition des jardins d'insertion

1980

1993

Charte des jardins ouvriers, familiaux et sociaux

Premier jardin communautaire français

Le jardin des (Re)trouvailles - Lille

1997

Proposition de loi «relative aux jardins collectifs»

2003



JARDINS COLLECTIFS - Historique

Promoteur **des jardins ouvriers** en France, l'abbé Jules Lemire fonde en 1896 la Ligue du coin de terre et du foyer, aujourd'hui Fédération Nationale des jardins familiaux et collectifs.

A l'origine, ces jardins étaient destinés à améliorer les conditions de vie des familles modestes. En accédant à une parcelle de terrain mise à disposition par les municipalités, les ouvriers pouvaient accéder à une autonomie alimentaire.

En 1952, les jardins ouvriers prennent officiellement le nom de **jardins familiaux**. La loi votée cette année-là inscrit les jardins familiaux dans le cadre législatif du Code rural.

A partir de cette époque, tous les jardins familiaux doivent être gérés par des associations loi 1901 à but non lucratif.

Les Jardins du Cheminot ont été créés en 1943. Originellement créés pour subvenir aux besoins des ouvriers des réseaux ferroviaires uniquement. Ils sont maintenus auprès du personnel S.N.C.F. et des R.F.F. et s'ouvrent progressivement à d'autres citoyens.

En 1976, la loi Royer constitue une première réelle reconnaissance des jardins familiaux mais aussi une protection législative.

En parallèle, dans les années 1970, le concept de **community garden** apparaît à New York : il s'agit de la réappropriation de friches urbaines par les habitants qui aboutit à la création des premiers **jardins communautaires**.

En France, le premier jardin communautaire apparaît à Lille en 1997, suite au premier forum national « Jardinage et citoyenneté » qui voit également la création du réseau français des jardins partagés, le Jardin dans tous ses états.

L'apparition de nouvelles formes de jardins justifie l'évolution législative qui a lieu en 2003, à l'initiative du ministère de l'agriculture, en concertation avec les associations. La proposition de loi « relative aux **jardins collectifs** », déposée par Christian Cointat, définit trois types de jardins : **les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés**.

Il n'existe pas de frontières fixes entre ces catégories. Des jardins familiaux se transforment en jardins partagés et des jardins partagés deviennent parfois de mini-jardins familiaux. Il existe donc une mixité des usages comme dans le cas du Jardin sur les toits à Paris qui est à la fois un jardin partagé et un jardin d'insertion. De même, de nombreux jardins comprennent des parcelles pédagogiques et des aménagements permettant d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Des parcelles destinées à l'insertion sont parfois incluses dans des jardins familiaux ou partagés.

Les possibilités de variations sont donc très importantes et s'expriment au travers de la variété des dénominations : jardins de proximité, jardins en pied d'immeuble, jardins de voisinage, jardins partagés, jardins solidaires.

En parallèle, de nouvelles formes de jardins émergent : les jardins en terrasse, les pocket gardens, les jardins en carrés et contribuent à la diversité des jardins collectifs.

JARDINS COLLECTIFS - Historique

Selon le code rural,

Jardins familiaux :

Des changements sont nécessaires pour répondre à une nouvelle réalité sociale. La proposition de loi propose par exemple de supprimer la référence archaïque au «chef de famille».

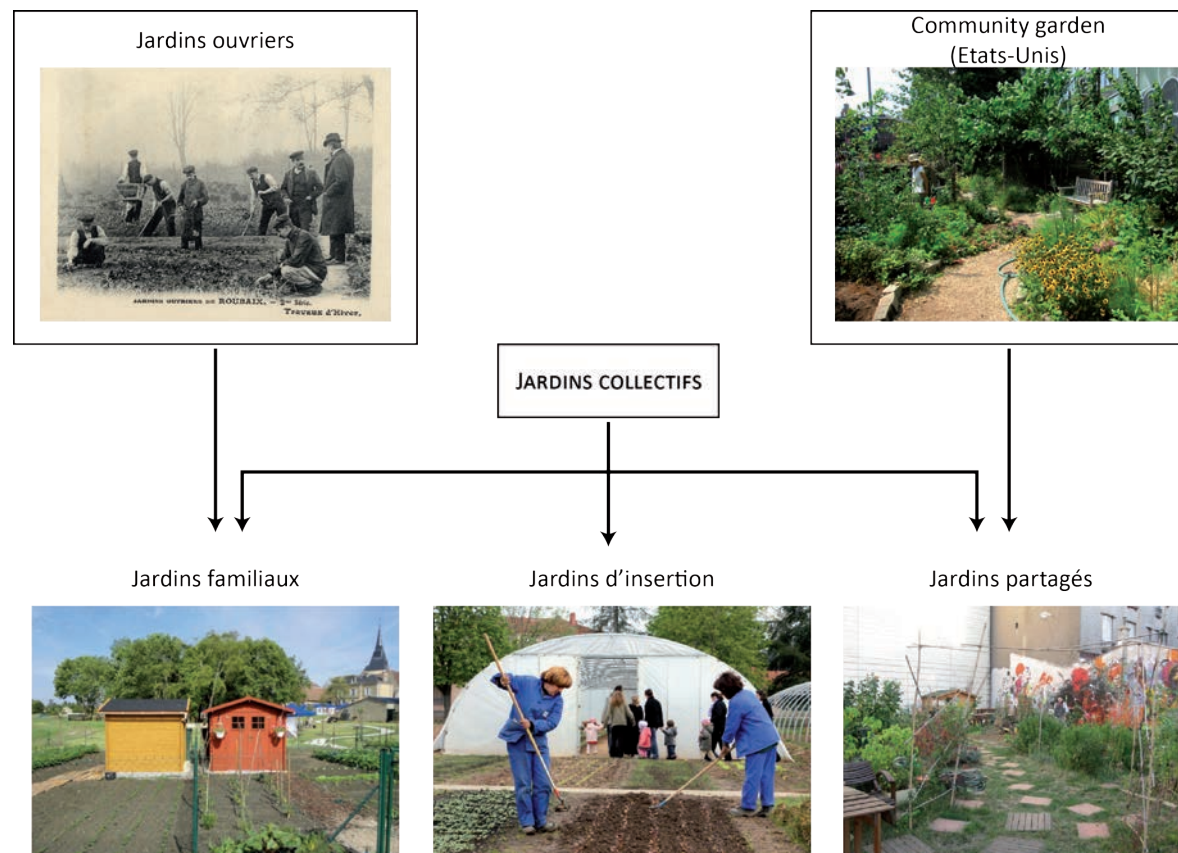
«Des terrains divisés en parcelles, lesquelles sont affectées à des particuliers par l'association gestionnaire. Ils y pratiquent le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial».

La commune, occupe les fonctions de maître d'oeuvre du projet.

Le jardin dispose d'espaces collectifs communs (salle de réunion, placette) et éventuellement des espaces verts ouverts au public. Le texte reconnaît ces jardins comme lieux d'initiation et de formation au jardinage. Des parcelles peuvent être allouées à des écoles et des associations.

Jardins partagés :

Correspondant à une initiative locale, ils sont créés ou animés collectivement, par les habitants eux-mêmes, dans le but de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives. La collectivité n'intervient éventuellement qu'au niveau de la mise à disposition d'un terrain : la mise en place et l'entretien du jardin sont à la charge des habitants. A l'origine, les jardins partagés se situent en coeur de ville, s'installant le plus souvent sur des friches urbaines. Ils incarnent la volonté des citoyens à retrouver le lien à la terre et aménager des respirations vertes en ville.



Jardins d'insertion : Apparus dans les années 1980, ces jardins ont été développés par le réseau Cocagne et par les Jardins du coeur qui alimentent les Restos du coeur, ainsi que par des associations qui utilisent le jardin comme support d'insertion sociale pour des personnes isolées, allocataires de minima sociaux.

« Ces jardins sont définis comme étant créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. » sans oublier les jardins carcéraux.



Jardin partagé Mandala au Tampon

Un jardin cultivé dans son ensemble par des habitants volontaires ; Tout est possible en terme d'aménagements, l'imagination est la seule limite.

Le Jardin solidaire à Paris

Source : Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques. Laurence Baudalet, Frédérique Basset, Alice Le Roy. Terre vivante – L'écologie pratique



Le Jardin familial de La Châtoire

Le Jardin collectif et d'insertion de La Plaine des Palmistes



Le Jardin de proximité à La Saline

Le Jardin d'insertion «gramoun» à St Joseph



AUTRES PISTES - La résidentialisation

Outil phare de la rénovation urbaine, **la résidentialisation** est une opération d'amélioration du cadre de vie des quartiers d'habitat social.

Son objectif : répondre à l'absence d'intimité engendrée par la perméabilité des grands ensembles, véritable obstacle à l'appropriation des espaces et générateur de conflits d'usage.

- clarifier le statut des espaces extérieurs,
- délimiter l'espace privé géré par le bailleur et/ou le locataire de l'espace public géré par la collectivité,
- redéfinir les responsabilités de chacun,
- apporter plus de confort aux habitants : jardins privatifs, loggias, balcons, garage, ...
- participer à la régulation sociale : sécurisation, civilité, entretien, tranquillité, ...

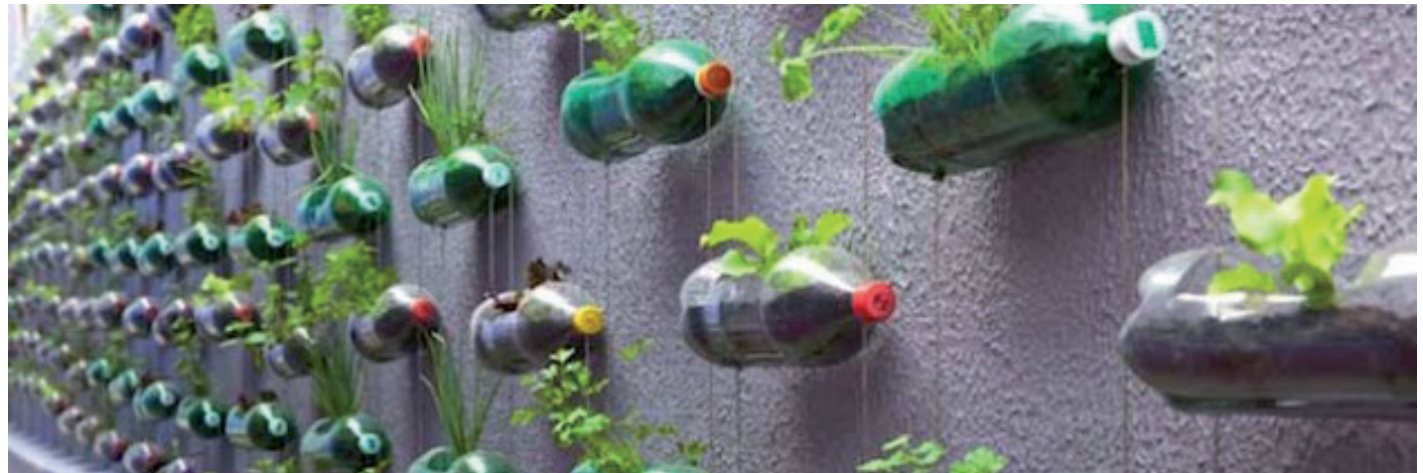


Opération 32a Cœur des Camélias - ANRU des Camélias - SIDR- St-Denis

Centre-ville - SHLMR - St-André

AUTRES PISTES - Reverdir et se réappropriier l'espace public

Projet «Sous le ciel, la terre» porté par les valeurs de roses. Végétalisation du séchoir collectif de la résidence Surcouf grâce à un système de caisses contenant chacune une essence différente.



Le concept de upcycling qui donne une seconde vie à l'objet en lui conférant une valeur ajoutée.
Source : <http://landarchs.com/simply-upcycle/>

L'initiative Park(ing) : Transformer temporairement des places de parking payantes en espaces de verdure et en lieux de convivialité.



Source : http://www.mlive.com/news/grand-rapids/index.ssf/2008/09/parking_spots_go_green_for_the.html

AUTRES PISTES - Multiplication des jardins spontanés

Jardinage d'un triangle d'herbe délaissé en mémoire d'un camp afghan présent sur le site auparavant.



Le jardin Afghan - Quai Valmy (Paris)

Edible bus stop ou Arrêt de bus comestible
A Londres, les arrêts de bus deviennent des jardins potagers.



Source : http://www.theediblebusstop.org/?page_id=9

Mais aussi à La Réunion, où des particuliers cultivent l'espace public en face de chez eux.



Zac 1 au Port



Butte anti-bruit à Cressonnière St André_

AUTRES PISTES - Multiplication des jardins spontanés

La notion de partage comme fil directeur :

Partage de la nourriture sous forme de potagers mis à disposition. Incroyable edible ou incroyables comestibles est la structure à l'origine de ce mouvement.



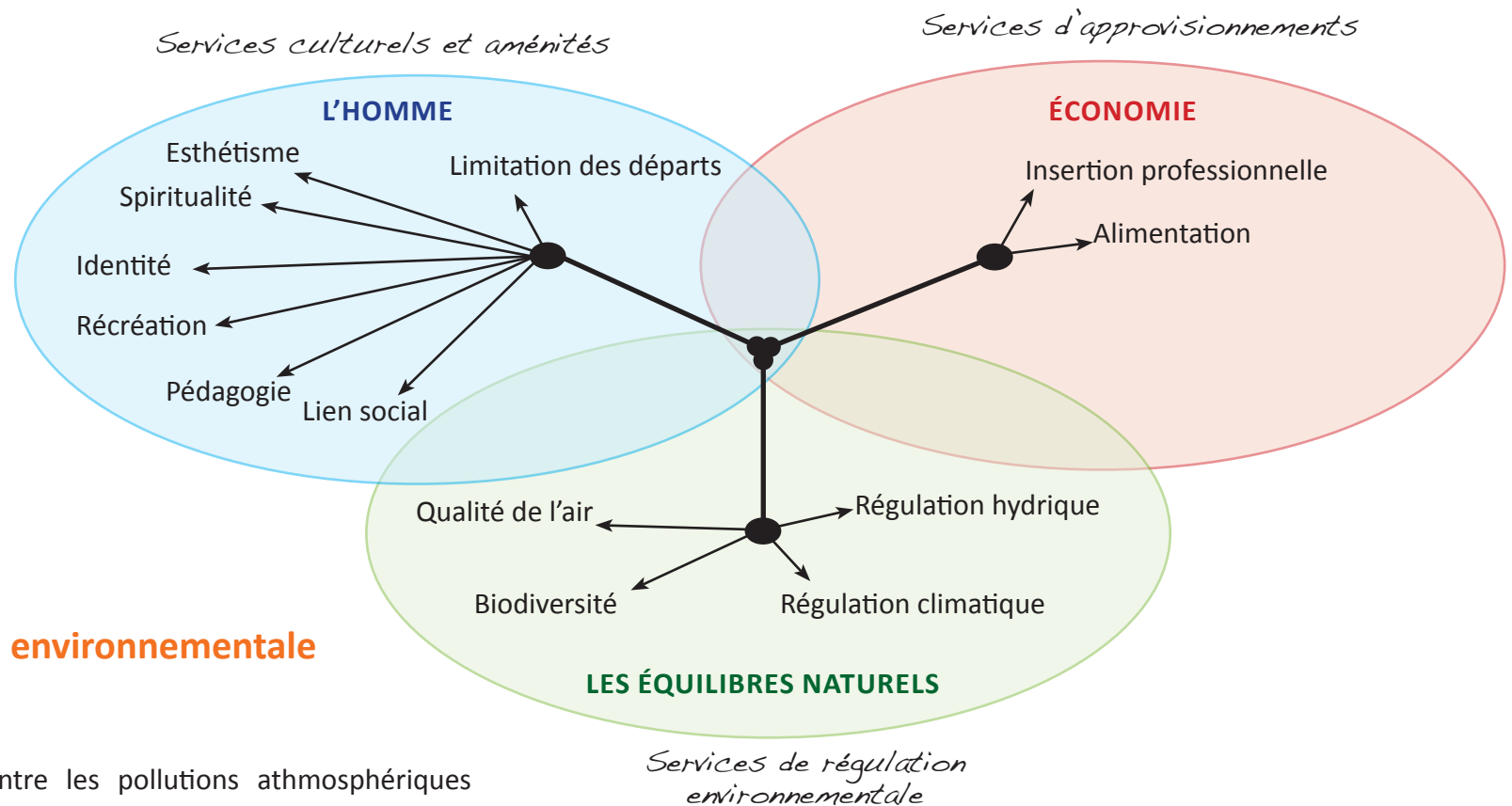
Source : Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques
Laurence Baudelet, Frédérique Basset, Alice Le Roy
Editions terre vivante. L'écologie pratique.

Les parcs-jardins :

Au cours des dernières années, certaines villes ont opté pour l'aménagement d'un nouveau type de jardins : les parcs-jardins qui sont des espaces multifonctionnels qui satisfont à la fois les amateurs de jardinage et les promeneurs.



JARDINS COLLECTIFS - Les bienfaits



Les services de régulation environnementale

Qualité de l'air :

Le végétal permet de lutter contre les pollutions atmosphériques urbaines et de fixer le CO2.

Biodiversité :

Les jardins collectifs peuvent s'insérer au cœur des coulées vertes, en continuité avec la trame verte. L'agroécologie, la permaculture, l'agriculture biologique sont de véritables refuges de biodiversité. La présence de nombreux insectes permet par exemple d'avoir des pollinisations (et donc fruits et graines) aussi en ville. Ils sont des terrains d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Ils participent au maintien de la biodiversité en milieu urbain et au développement d'une présence végétale dans la ville.

Régulation climatique :

Le végétal a un impact sur le climat local (- 2 degrés sur la température environnante). Dans un contexte tropical et avec les préoccupations du changement climatique, le rôle de la végétation prend un intérêt évident.

Régulation hydrique :

Les jardins collectifs représentent des surfaces perméables importantes dans la gestion des eaux de pluie (points de rétention temporaire, de ralentissement de l'écoulement, limitation du ruissellement et de la pollution des eaux).

JARDINS COLLECTIFS - Les bienfaits

Les services culturels et aménités

Esthétisme :

Les jardins collectifs participent à l'amélioration du cadre de vie. Au sein des jardins, les parcelles cultivées et entretenues rappellent la beauté du jardin créole.

Spiritualité :

Les jardins sont reconnus comme des lieux paisibles et réparateurs et le jardinage comme une expérience positive et enrichissante, voire des lieux de ressourcement spirituel.

Identité :

Les jardins cultivés peuvent être appréhendés comme le renouveau du jardin créole. Le jardin qu'il soit nourricier, ornemental ou médicinal a toujours tenu une place privilégiée dans l'art de vivre créole. La mise en culture de plantation endémique participe à la préservation du patrimoine environnemental créole.

Récréation :

L'ouverture des jardins au public permet à la population de s'octroyer un moment d'évasion à travers la mise en place d'ateliers de sensibilisation et de découverte. L'espace de convivialité offre des moments de récréation ou de festivité en extérieur pour les petits et les grands.

Pédagogie :

La réalisation des jardins en chantier d'insertion permet aux bénéficiaires d'acquérir des compétences et participe à la paix sociale en privilégiant le recrutement de locataires sans emploi des logements sociaux concernés. Ce sont des lieux de sensibilisation et d'apprentissage de pratiques écologiques pour les adultes, comme pour les enfants des écoles qui les fréquentent. Ces comportements respectueux de l'environnement s'exportent souvent hors de l'enceinte du jardin et modifient les habitudes de la vie quotidienne : tri des déchets, économie d'eau...

Lien social :

L'activité de jardinage n'est pas une finalité en soi. Le jardin est avant tout un support de lien social dont la gestion est collective. Les activités qui s'y découlent favorisent le mélange des générations et des cultures, et l'ouverture sur le quartier. C'est aussi un lieu d'exercice de solidarité de manière informelle entre jardiniers ou de façon plus officielle dans le cadre de partenariats (chantier d'insertion) avec des structures œuvrant auprès de personnes en difficulté ; une manière de briser la solitude et l'exclusion de personnes retraitées ou d'autres personnes sans emploi en s'insérant dans un milieu social dynamique.

Limitation des départs :

Le turn-over des logements sociaux diminue à proximité de jardins collectifs. L'amélioration du cadre de vie du quartier limite les départs et peut participer à l'attractivité du territoire.

Les services d'approvisionnements et économie

Insertion professionnelle:

Le jardin peut être un moyen de réinsertion dans la société, mais aussi le préalable à la réintégration du monde économique. L'objectif à terme étant d'acquérir des compétences et de retrouver un emploi.

Vocation nourricière :

L'économie moyenne réalisée sur une parcelle de jardin familial est estimée à 544 euros. La dépense moyenne sur une parcelle est estimée à 286 euros avec comme postes les plus importants la cotisation annuelle et les achats de graines et de plants. Cette économie est proportionnelle à la taille de la parcelle et à l'expérience du jardinier.

Source : Evaluation de la production d'une parcelle de jardin familial
France Agrimer , Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC)

JARDINS COLLECTIFS - Les bienfaits

Entretien des espaces :

Du point de vue de la collectivité, les jardins familiaux ont plusieurs avantages. Ils ne mobilisent pas beaucoup de foncier (30 parcelles sur 500 à 1000m²), ne nécessitent pas ou peu d'entretien de la part du bailleur et sont autogérés par des associations.

D'après le calcul de techniciens d'espaces verts en Métropole,

- Les frais d'aménagement d'espaces verts conventionnels varient de 15 à 70 Euro HT/m²
- La création de parcelles individuelles regroupées en jardins familiaux coûte entre 10 et 28 Euro HT/m²
- La nouvelle génération de jardins communautaires, de proximité ou insérés dans une trame verte urbaine, coûte entre 7 et 22 Euro HT/m²

La plupart des équipements et des plantations sont pourvus par les usagers, pas de frais de taille ou de tonte, La consommation d'eau est modérée (en opposition avec les besoins des massifs),

Dans les villes moyennes et en milieu rural, ces jardins contribuent à requalifier certaines friches et à éviter ainsi leurs nuisances (dépôts sauvages et insécurité...). L'élaboration participative et partenariale du projet, en concertation avec les services municipaux aboutit également à des modes de fonctionnement novateurs.

Source : L'Argumentaire : 8 bonnes raisons de privilégier les jardins dans l'action publique
<http://pro.nordnet.fr/jardinons/telechargement-jtse/argumentaire-light.pdf>
 Collectif du JTSE

| CATÉGORIE | BIENFAIT | EXEMPLE |
|------------------------------|---|--|
| L'HOMME | Santé physique | Alimentation saine - activité physique |
| | Santé psychologique | Autonomie - intégration - développement personnel |
| | Lien social - et lien avec la nature - identité | Lien intergénérationnel - famille élargie - voisinage - la Terre |
| POUR LES ÉQUILIBRES NATURELS | Biodiversité | Préservation patrimoine naturel - valorisation des déchets |
| | Régulation climatique | Amélioration du cadre de vie |
| | Qualité de l'air | Fixe le CO2 |
| | Écoulement des eaux | Perméabilité du sol - récupération eaux de pluie - protection des sols |
| POUR L'ÉCONOMIE | Valorisation du paysage | Amélioration du cadre vie - valeur ajoutée du foncier |
| | Attractivité | Animation - atelier - ouverture au public |
| | Amélioration du pouvoir d'achat | Économie d'environ 1200€ / an sur une parcelle de 100 m ² |
| | Création d'emplois | Animateur de jardin - |

JARDINS COLLECTIFS - Bilan à l'échelle nationale

Profil des jardiniers :

Plus d'un jardinier sur deux habite en centre ville et 39 % en périphérie. 61 % résident dans un habitat collectif et 38 % en maison individuelle. Les jardiniers sont en majorité des retraités (54 % ont 60 ans et plus et 46 % entre 30 à 60 ans). Mais on note un fort regain d'intérêt pour le jardinage chez les jeunes et les femmes ; les ouvriers, les employés, les retraités et les chômeurs représentent plus de 90% des adhérents.

52 % des jardiniers entretiennent leur parcelle depuis plus de 6 ans, 42 % depuis 1 à 6 ans et seulement 6 % depuis moins de 1 an. Les jardiniers qui possèdent une parcelle souhaitent la conserver et reconnaissent que le jardinage a changé leur vie sociale.

Les parcelles :

La surface moyenne de la parcelle cultivée est de 172 m². Plus de la moitié des parcelles mesurent de 100 à 200 m², un quart de 200 à 300 m². Les plus petites parcelles sont situées en région parisienne.

L'investissement temps des jardiniers est très important puisque 45 % d'entre eux pratiquent le jardinage entre 7 et 9 mois par an et 33% entre 10 et 12 mois par an. Globalement, les jardiniers sont présents dans leur jardin trois fois par semaine ou plus.

72 % utilisent du compost, 70 % du fumier, et plus d'un jardinier sur deux fertilise avec des engrais dont 53 % sont d'origine organique, 46 % biologique et seulement 8% chimique.

96 % pratiquent la rotation des cultures, 83 % le compostage, 51 % utilisent une machine agricole.

Si 15 % des jardiniers déclarent avoir des difficultés à cultiver, c'est pour 33% en raison de la nature de leur terre.

Les motivations

- le plaisir de jardiner et de consommer ses propres produits,
- les discussions, les rencontres,
- l'aspect alimentation santé,
- le côté convivialité familiale,
- les raisons économiques

Source : Evaluation de la production d'une parcelle de jardin familial
France Agrimer , Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC)

RECENSEMENT DE JARDINS COLLECTIFS À LA RÉUNION

JARDINS COLLECTIFS - Recensement à La Réunion - octobre 2014

L'engouement pour les jardins collectifs, même si il existe ailleurs, se distingue à La Réunion de par son histoire et sa société.

A l'heure de la Révolution industrielle et des premiers jardins cultivés en France métropolitaine, une toute autre histoire se déroule à l'île de La Réunion.

« La loi de 1946, instituant La Réunion en département français, entraîne un projet de développement économique et social essentiellement inspiré par l'idéologie d'un retard à rattraper pour atteindre l'égalité avec la Métropole. » Eliane WOLFF et Michel WATIN (2010)

L'aménagement de jardins collectifs est très récent dans notre histoire réunionnaise. À notre connaissance, le premier jardin collectif de l'île était un jardin d'insertion localisé dans la Rivière des Galets sur la commune du Port où étaient cultivés des légumes et des fruits oubliés. Une autre initiative n'a pu être menée à terme à Bras-Panon.

En 2008, la commune du Tampon finalise l'aménagement **des jardins de Bras-creux et les jardins de la Chatoire en 2010**. Ils sont aujourd'hui une référence pour les autres communes de l'île.

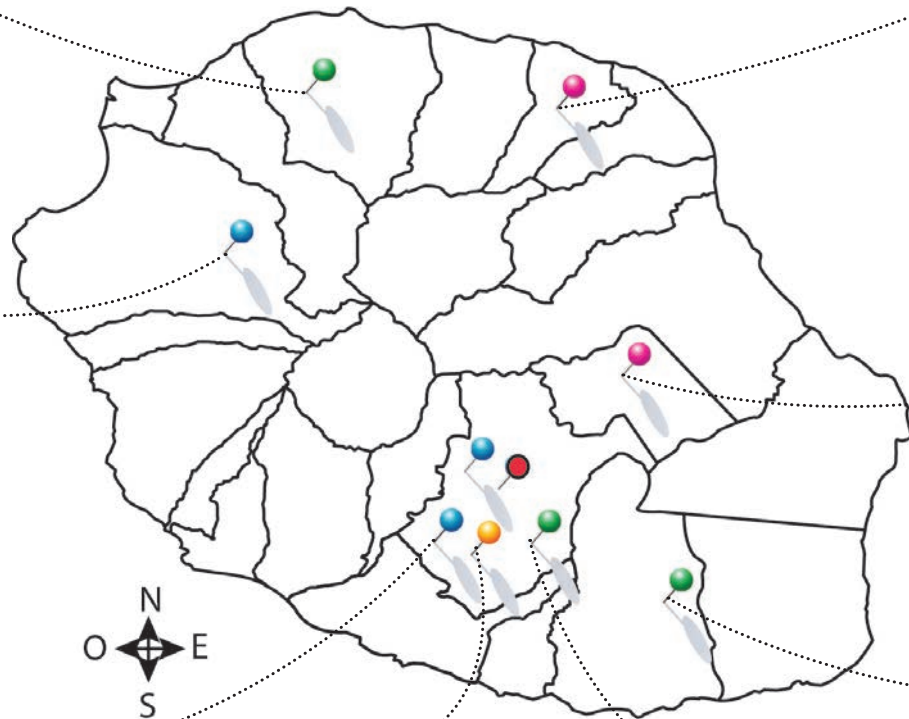
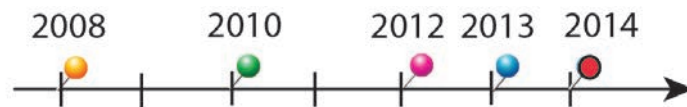
En 2010, le bailleur social SIDR a aménagé ses premiers **jardins** collectifs baptisés « **Kaloupilé** » destinés à ses locataires. Ce sont 35 parcelles de 20 à 30 m² qui sont mises à disposition des habitants de la Résidence **Les Opales à Bellepierre**. À terme c'est 5000 m² de terrain délaissé qui sera aménagé en jardins collectifs sur le site. Le réseau jardin kaloupilé compte aujourd'hui 4 jardins, un second à Saint Denis dans le quartier du Chaudron et 2 jardins sur la commune du Tampon. Et une dizaine de jardins sont programmés pour 2014.

En 2010, la commune de Saint Joseph met à disposition de l'association

Cœur vert un foncier de 5000m² près de la rivière des Remparts pour la création d'un jardin d'insertion à destination de personnes âgées. **Le jardin « gramoun »** situé à proximité d'une maison de retraite a été mis en jachère afin de laisser la nature travailler et installer la vie. Cet espace riche en biodiversité, où la nature a repris ses droits a accueilli un public hétéroclite : école, bénévoles, personnes à mobilité réduite, et bien d'autres. Aujourd'hui le jardin est en dormance dans l'attente d'un avenir certain, entre les mains de la municipalité.

LÉGENDE ILLUSTRATION

- 1 - Jardins collectif Kaloupilé, Bellepierre, Saint-Denis. Source : SIDR
- 2 - Jardins collectifs Eucalyptus, La Saline, Saint Paul. Source : Eva CHIRON
- 3 - Jardin partagé Mandala, Le Tampon. Source : Association ArTerre
- 4 - Jardins familiaux Bras-Creux, Le Tampon. Source : CAUE
- 5 - Jardins familiaux de la Chatoire, Le Tampon. Source : Eva CHIRON
- 6 - Jardin d'insertion Gramoun, Saint-Joseph. Source : Association Cœur Vert
- 7 - Jardins familiaux Plaine-des-Palmistes. Source : Clicanoo.fr dossier du 6 juillet 2014
- 8 - Jardin partagé ACEPI, Saint-André. Source : association acepi.



JARDINS COLLECTIFS - Recensement à La Réunion

Décembre 2012, le maire du Tampon de l'époque, monsieur PAULET PAYET décide de créer **L'Union Départementale des Jardins Familiaux et Collectifs de la Réunion (UDJFCR)**.

En novembre 2013, lors du salon des maires et des collectivités locales à Paris, **La Réunion a rejoint la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC)**. Cependant depuis Mars 2014 à la suite des élections municipales le réseau de L'Union Départementale des Jardins Collectifs de La Réunion créée à l'initiative de la commune du Tampon en 2012 n'est plus porté politiquement par la nouvelle municipalité et reste dans l'attente d'une restructuration de sa gouvernance.

Actuellement, l'association FAIR a repris le relais et souhaite donc relancer l'Union.

Les jardins collectifs de la Rivière du Mât dans les bas de Saint-André ont démarré le 15 Janvier 2012 sur un terrain agricole de 4000 m². Les adhérents peuvent pratiquer le jardinage au naturel (sans engrais chimiques et pesticides) et produire des cultures vivrières bio pour leur consommation personnelle sur des parcelles de 100 m². L'association gestionnaire ACEPI permet à des experts et débutants de se retrouver sur les jardins partagés pour redécouvrir les traditions, celles du jardin créole. Le jardinage se fait dans le respect de l'environnement, sans produits chimiques, avec des solutions naturelles que les anciennes générations utilisaient autrefois pour planter (compost, associations et rotations des cultures, plantées avec la lune). Les jardins sont ouverts à tout public, petits, grands, personnes âgées, valides et à mobilité réduite, avec et sans handicap, à toutes les cultures, en fidèle représentation de cette mosaïque humaine qu'est la Réunion.



Source : Logo UDJFCR, Mairie du Tampon

Le jardin familial de la Plaine des Palmistes est une vaste parcelle, clôturée de 4 000m², mise à disposition de 8 familles qui exploitent respectivement entre 90 et 120m² depuis le lancement du projet en 2012. Tout est parti d'un PIL (Projet d'initiative locale) qui a permis à 16 jeunes de défricher le terrain. cet espace constitue un lieu de partage, d'échange inter-générationnel et de convivialité pour les mains vertes de la Plaine des Palmistes où l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite au jardin familial de la Plaine où la pratique de l'agriculture biologique est vivement conseillée. Freddy Marianne, président de l'Association économique sociale et solidaire de l'océan Indien (AESSOI), porteuse du projet signale que 3 parcelles attendent toujours preneurs.

L'AESSOI organise aussi des animations à destination des exploitants et de la population : journées portes ouvertes, accueil des scolaires, formation ou stage pratique de jardinage.

JARDINS COLLECTIFS - Recensement à La Réunion

Depuis le début de l'année 2013, un terrain familial du Tampon est devenu le théâtre d'expérimentations diverses ayant permis l'émergence d'un merveilleux **jardin mandala**... Ce projet, construit autour de l'agroécologie a été imaginé et rêvé depuis quelques années à plusieurs. Il a pu se concrétiser grâce au chantier solidaire lancé par le biais de l'association Ar'Terre réunissant une vingtaine de personnes. Le projet a permis de valoriser un terrain en friche pour en faire un jardin partagé ouvert à tous.

Le premier Jardin collectif de Saint-Paul, **le jardin Eucalyptus** s'inscrit dans une opération de structuration de bourg du quartier Eucalyptus de La Saline. L'association Kaz Maron, qui avait fait la demande de cet «outil» et d'un terrain pouvant être exploité à cet effet, a été conventionnée par la mairie de Saint-Paul pour gérer ce jardin pilote. Neuf des 11 parcelles de 30 m² chacune sont proposées à des habitants du quartier. Deux parcelles sont à l'usage de l'association Kaz Maron et des marmays de l'école primaire d'en face.

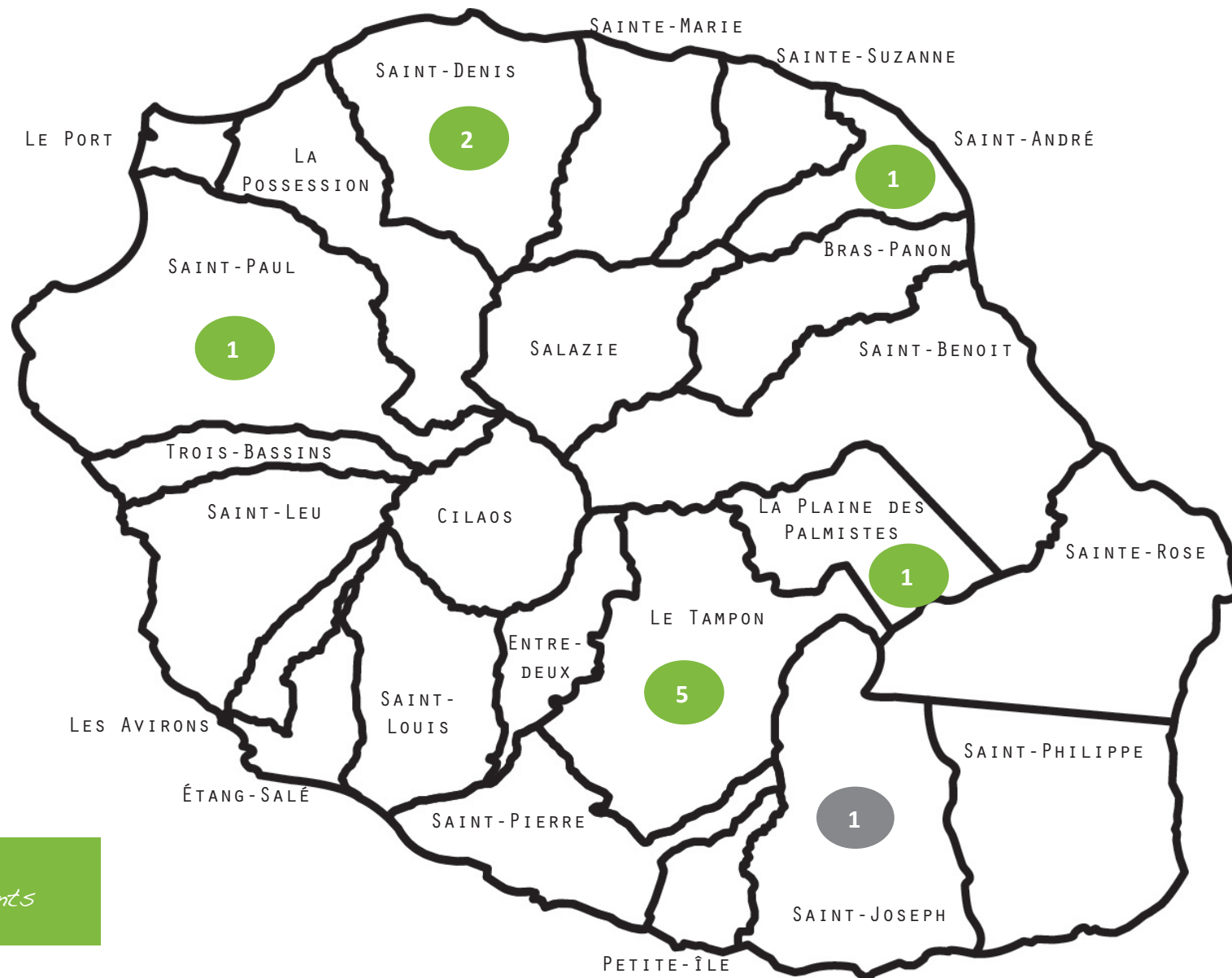
Sur dix jardins collectifs recensés en 2014, trois d'entre-eux ont été réalisés en 2010, date à laquelle les enjeux du développement durable s'inscrivent au travers des lois grenelles.

JARDINS COLLECTIFS - Jardins existants en 2014 et...

L'enquête a été réalisée auprès des services aménagement et urbanisme de chaque commune entre Mars et Août 2014.

Les jardins en perspective s'incrivent à travers la planification du projet urbain au sein d'opération de ZAC - ou pour certain en emplacement réservé au PLU - ou dans des opérations de renouvellement urbain - ou encore dans le réseau Kaloupilé SIDR en reconversion des espaces verts ou en anticipation d'opérations immobilières.

On compte depuis le recensement, un nouveau jardin partagé et d'insertion à La Jamaïque à l'initiative de l'association Run'Action.

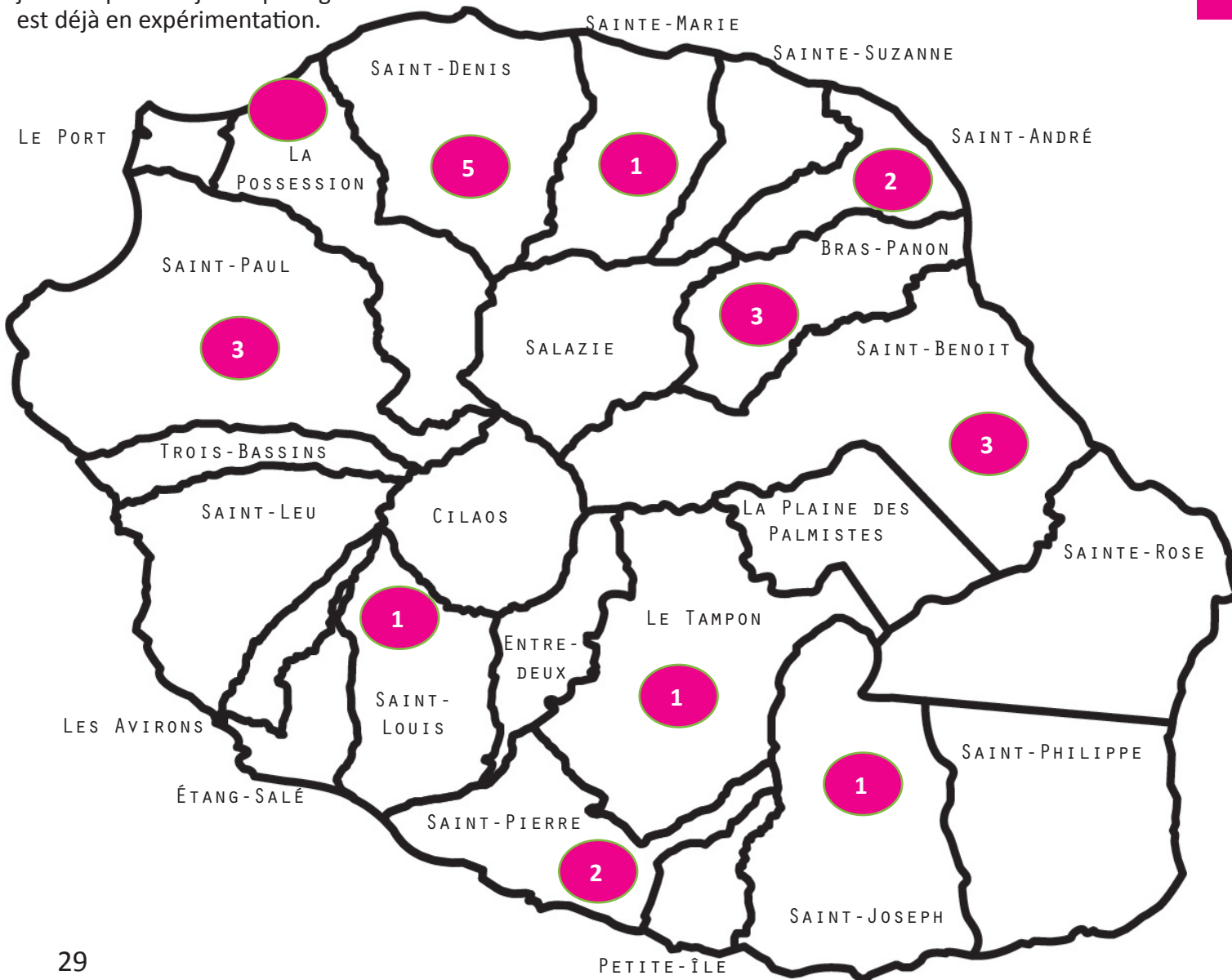


11 jardins existants

JARDINS COLLECTIFS - ... en perspective de création

Au sein du projet Coeur de Ville à La Possession, plusieurs jardins collectifs vont voir le jour. Un premier jardin partagé est déjà en expérimentation.

22 jardins en perspectives



Position de l'île par rapport à l'Outre-Mer:

- Martinique : 1 jardin (inauguré le 13/ 11/ 2012) : 15 parcelles
- Nouvelle Calédonie: 1 jardin (inauguré en 2011) : 30 parcelles
- Tahiti : 1 jardin
- Réunion : 11 jardins

JARDINS COLLECTIFS - Analyse des jardins collectifs à La Réunion

La typologie des jardins à la Réunion :

Les frontières sont souples entre les différentes typologies de jardin. Les jardins sont à la fois partagés, pédagogiques, d'insertion... de nombreux jardins comprennent des parcelles pédagogiques et des aménagements permettant d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Les possibilités sont importantes, il existe une mixité des usages en fonction de la temporalité.

| NOM DU JARDIN | STRUCTURE | TYPOLOGIE | VILLE |
|-------------------------------|-----------------------|--|----------------------|
| La Chatoire | CCAS Mairie du Tampon | Jardins familiaux traditionnels Jardins d'insertion sociale Jardins pédagogiques | La Tampon |
| Jardin Eucalyptus | Kaz Maron | Jardins familiaux traditionnels Jardins pédagogiques | Saint-Paul |
| Jardin Plaine des Palmistes | AESSOI | Jardins familiaux traditionnels | Plaine des Palmistes |
| Kaloupilé Jardin Bellepierre | Proxima | Jardins familiaux en pied d'immeuble Jardins d'insertion professionnelle | Saint-Denis |
| Kaloupilé Résidence Araucaria | Association habitants | Jardins familiaux en pied d'immeuble | Le Tampon |
| Kaloupilé Résidence Halley | Arvel | Jardins familiaux en pied d'immeuble | Le Tampon |
| Jardin Gramoun | Cœur Vert | Jardin insertion sociale Jardin pédagogique | Saint-Joseph |
| Jardin Mandala | ArTerre | Jardin partagé Jardin pédagogique | Le Tampon |
| Jardin ACEPI | ACEPI | Jardins familiaux traditionnels Jardins pédagogiques | Saint-André |

JARDINS COLLECTIFS - Analyse des jardins collectifs à La Réunion

Caractéristiques des structures :

Localisation :

5 jardins sont situés dans des zones urbaines ou résidentielles, garantissant une augmentation de la place du végétal dans des milieux souvent très minéraux.

Les autres jardins se situent dans des zones urbaines ou en zone rurale.

Statut juridique :

Tous les jardins sont gérés par des structures de statut associatif parfois même impulsé par le bailleur social. Un seul jardin est géré par une structure publique (Jardin de la Chatoire) via un CCAS (Centre Communale d'Action Sociale)

Financements :

Le poids des financements publics est très important dans la mise en œuvre des jardins

Les subventions et autres aides proviennent de partenaires financiers divers.

- Europe (FSE)(*)
- État (DIECCTE)
- Ville (CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale, anciennement contrats de ville)
- CCAS
- PLI

Possibilité de financement auprès de :

- La CAF
- Région Réunion (formation professionnelle)
- Le Département

À SAVOIR :

Les subventions de l'État sont accordées pour des réalisations d'importance. La loi du 10 novembre 1976 et son décret d'application du 30 Novembre 1979 fixent les conditions d'attribution qui sont peu contraignantes : l'aménagement des jardins doit être compatible avec les documents d'urbanisme et les dispositions relatives aux espaces protégés.

La surface à aménager ou à restructurer doit avoir au moins un hectare, il doit être tenu du voisinage, du paysage et des abords.

Ces aides ont un caractère essentiellement incitatif à un urbanisme de qualité et peuvent couvrir jusqu'à 50% du coût de l'opération.

À noter que la demande doit être présentée par les structures (association) de jardins collectifs visés à l'article L.561-2 du Code rural et non par les services municipaux ou l'aménageur. Il va de soi que les services peuvent conseiller les associations pour la constitution du dossier de subvention qui doit comporter un plan et une convention « *fixant les rapports entre l'organisme de jardins familiaux et la commune ayant compétence en matière d'urbanisme, en ce qui concerne l'organisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble* »

Ces organismes encaissent les subventions et les reversent intégralement à l'aménageur. (la commune) La commune contracte en revanche les éventuels emprunts ou finance la part restante sur les crédits de son budget général par le biais de la fiscalité.

L'ensemble de ces dispositions a été maintenu par la loi dite «Barnier» du 2 Février 1995. Les subventions peuvent être attribuées, au titre des chartes de l'environnement et des CUCS. Les communes, ou les départements, dans une moindre mesure, peuvent aussi contribuer au financement des jardins, dans le cadre de la dotation globale d'équipement que leur verse l'État.

JARDINS COLLECTIFS - Analyse des jardins collectifs à La Réunion

Les partenaires techniques :

Les projets reposent pour certains sur des partenariats :

- Communes
- Réseau UDJFCR
- Intercommunalité
- SIDR
- Pôle Emploi
- Missions locales
- Associations
- Individus : agriculteurs locaux, habitants...

Niveaux d'implication des partenariats techniques:

- Mise à disposition gratuite de terrains
- Partenariat pour le montage de projet
- Mise à disposition de matériel
- Aides en nature : végétaux, terre, fumier
- Conseils pour les cultures
- Formation

Origine et définition des projets

Qui est à l'origine des projets ?

- Association : 3 jardins
- Individus : 2 jardins
- Communes : 1 jardin
- Bailleurs sociaux : 3 jardins

La création de jardins est particulièrement issue d'une envie des individus ou du bailleur social SIDR.

Acteurs identifiés pour la conception :

- LEU Réunion (Bureau d'étude - plan d'aménagement)
- Architecte MBP (plan d'aménagement)
- entreprise Bac Réunion (porteur de projet pour les chantiers d'insertion)
- Association Bois de palette (Équipement pour PMR)
- Association ACEPI (chantier d'insertion)
- Association ArTerre (permaculture design)

Risques et difficultés rencontrés sur les projets :

Au jardin :

- Nécessité d'accompagner, former et animer,
- Il est nécessaire d'avoir un responsable : un animateur salarié présent au quotidien, les projets reposent sur cette personne.
- Difficultés de mise en place d'un encadrement sur les jardins si les animateurs ou responsables de la structure ne sont pas présents ou non savants des techniques agroécologiques.
- Réticence des habitants à adhérer au projet par peur de vandalisme ou de ne pas voir aboutir celui-ci.
- Peur de la coexistence de publics variés
- Difficulté dans la mobilisation et la mise en dynamique des jardiniers
- Certains manquent d'initiatives
- Difficultés rencontrées pour faire respecter un règlement qui n'a pas été conçu par les jardiniers eux mêmes.
- Risque d'abandon si la taille de la parcelle ne correspond pas aux capacités de faire du jardinier.
- Il serait intéressant de disposer d'une étude sociologique des publics afin de mieux cerner leurs attentes et besoins et d'adapter au mieux les outils de lien social.

JARDINS COLLECTIFS - Analyse des jardins collectifs à La Réunion

Sur le fonctionnement des structures et le financement des jardins :

La gouvernance mise en place par les collectivités rencontre des limites en terme de suivi et d'évaluation du projet :

- Non sollicitation des représentants de jardiniers dans la prise de décision,
- L'identification des acteurs communaux dans une démarche partenariale semble être difficile ainsi que le partenariat en lui même pour la transmission des informations et la prise de relais dans la gestion.

Risque de non renouvellement de la mise à disposition du foncier,

Risque d'absence de budget de fonctionnement,

Pressions immobilières,

Ressources et nature des espaces utilisés

Ressources utilisées couramment :

Espace :

- Parcelles individuelles
- Parcelles collectives
- aires de compostage
- Espaces collectifs de convivialité
- Parcelle pédagogique

Locaux :

- Abris de jardin individuels ou collectifs
- Kiosque de convivialité
- Toilettes
- pergola

Surface des parcelles

Les terrains et parcelles utilisés par les jardins ont des superficies allant de 15 m² au minimum à 120 m² au maximum

Situation foncière :

Mise à disposition du terrain : 8 jardins

Location du terrain : 1 jardin

Propriétaires fonciers :

Propriétaire public : 7

Propriétaire privé : 2

En comptant le jardin de Bras-Creux absent dans l'enquête (manque d'information) 80% des jardins sont situés sur des terrains appartenant à des collectivités. Cette situation devrait permettre de stabiliser et de pérenniser l'activité ou soumettre l'avenir des jardins aux aléas politiques.

Surface du foncier :

180 m² pour un jardin partagé

De 400 m² à 6000 m²

Coût variable mais avec la certitude que les espaces de jardins collectifs sont moins chers à entretenir que des espaces verts publics : 5,50 €/m² pour la mise en oeuvre du jardin contre 7,50 €/m² pour l'entretien des espaces verts !

Attentes et besoins

- Mise en réseau et mutualisation des moyens pédagogiques
- Échanges d'expériences entre jardins et transfert des compétences
- Extensions des surfaces

Afin d'améliorer les conditions d'accueil sur les jardins, certaines structures souhaitent :

- Des toilettes
- Des zones d'ombrage abritées

JARDINS COLLECTIFS - Analyse des jardins collectifs à La Réunion

Appartenance à des réseaux

Le seul réseau à l'échelle nationale recensé est celui de l'Union Départementale des Jardins Familiaux et Collectifs de La Réunion (UDJFCR). Seuls 2 jardins communaux au Tampon sont affiliés. De plus il est actuellement en construction.

À l'échelle départementale on recense le réseau de la SIDR (Bailleur Social affilié au département) qui met en place le réseau Kaloupilé qui compte aujourd'hui 3 jardins.

Initiatives, réseaux et collectifs :

Échelle locale :

L'AREC :

(Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie) voit le jour en mai 2001. Entre 2001 et 2006, elle joue un rôle d'information et d'alerte écologique. En 2006, l'association s'engage dans l'agriculture biologique et l'agriculture durable.

www.asso-arec.fr

Association APLAMEDOM

L'Aplamedom Réunion est une association pluridisciplinaire administrée par des bénévoles du milieu médical, universitaire, industriel et agricole. Avec l'APLAMEDAROM - Guadeloupe, elle est à l'origine du réseau des associations de Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) des DOM, créée en 1999, dans le but d'avoir une politique de reconnaissance, de validation scientifique et de valorisation des plantes médicinales utilisées dans les régions d'Outre-Mer.

www.aplamedom.org

ADEME

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

L'ÉCOLE DU JARDIN PLANÉTAIRE :

L'école du jardin planétaire est une université populaire qui découle du concept initié par Gilles CLÉMENT (grand prix du paysage) selon lequel la terre est, à l'image d'un jardin, un espace clos et défini qu'il appartient à l'homme d'entretenir et d'aménager. Il invite chacun d'entre nous à prendre conscience de l'aspect « épuisable » de notre biodiversité et à en tenir compte dans notre rapport à la nature.

Les missions de l'université sont :

- Partager la connaissance à tous et cultiver la biodiversité sur ce territoire rempli de trésors ;
- Proposer une école gratuite, ouverte à tous, pour se construire, échanger et s'enrichir mutuellement ;
- Valoriser les activités existantes en relation avec la connaissance sur la biodiversité et les paysages ;
- Sensibiliser les Réunionnais, et chacun d'entre nous à prendre conscience de l'aspect « épuisable » de notre biodiversité, à en tenir compte dans notre rapport à la nature ;

L'université a aussi pour vocation d'être un laboratoire d'idées créatrices sur le rapport de l'homme à la nature...

www.ecoledujardinplanetaire.re

JARDINS COLLECTIFS - Analyse des jardins collectifs à La Réunion

La ruche qui dit oui :

La Ruche qui dit Oui! est un service web qui donne des ailes aux circuits courts. La plateforme de vente en ligne favorise les échanges directs entre producteurs locaux et communautés de consommateurs qui se retrouvent régulièrement lors de véritables marchés éphémères. Il est possible de rencontrer les producteurs, et de suivre l'actualité locale sur l'écocitoyenneté.

www.laruchequiditoui.fr

Association Jardins Créoles :

Fondée en 1989, Jardins Créoles a pour vocation de mettre en valeur les jardins à la créole. Jardins Créoles organise régulièrement des bourses aux plantes qui permettent aux visiteurs d'échanger gratuitement des fleurs. Une autre manière de sauvegarder une partie du patrimoine local.

Pour contacter Jardins Créoles : 0692 31 44 70 ou 0692 03 25 95

CAUE :

Le Conseil d'Architecture Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion assure la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Il organise ses interventions autour de quatre missions : informer, sensibiliser, conseiller, former. Il s'agit de développer la culture et la pédagogie à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et à la préservation de l'environnement. Les CAUE développent ainsi l'esprit de participation des citoyens en créant des espaces de partage d'expériences.

www.caue974.com

Échelle nationale :

Réseau Cocagne

Réseau constitué d'une centaine de jardins qui produisent des légumes ou des fleurs biologiques et les distribuent sous forme de paniers ou bouquets hebdomadaires à des «consomm'acteurs»

www.reseaucocagne.asso.fr

Le jardin dans Tous Ses ETATS (JTSE)

Collectif de plus de 15 structures réparties sur le territoire national comptant plus de 3000 acteurs.

Divers jardins représentés : solidaires, communautaires, en milieu carcéral, pédagogiques, collectifs, jardins familiaux ouverts, en pied d'immeubles, jardins intergénérationnels, jardin d'insertion, jardin et handicap...

www.jardinons.com

Fédération Nationale des Jardins Familiaux et collectifs

Réseau de solidarité pour la représentation, la défense et le développement des jardins familiaux en France auprès des pouvoirs publics. Il a pour but d'encourager et de promouvoir le développement des jardins collectifs et familiaux, d'initier et/ou de participer aux actions en faveur de la connaissance, de la promotion et de la protection du patrimoine végétal et de la biodiversité, de concevoir et de promouvoir toute action en faveur d'un jardinage raisonné et respectueux de l'environnement, dans une perspective de développement durable.

www.jardins-familiaux.asso.fr

Échelle internationale :

Office international du coin de terre et des jardins familiaux

Regroupement européen (sans but lucratif) de fédérations nationales de coin de terre et de jardins familiaux. L'Office appuie les fédérations nationales et coordonne leurs activités dans le domaine de la création d'ensemble de jardins familiaux, la protection de la nature et de l'environnement, le développement durable en conformité avec les recommandations du sommet de la terre en 1992, la sensibilisation des enfants et des jeunes au respect de la nature, le soutien des personnes socialement défavorisées par la mise à leur disposition de parcelles de jardin, l'intégration des handicapés et des personnes âgées,...

www.jardin-familiaux.org

MÉTHODOLOGIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN JARDIN COLLECTIF

METHODOLOGIE - Phase de conception

1 - Identifier les acteurs du projet

Quatre types d'acteurs ont un rôle clé dans le montage et la mise en œuvre du projet :

L'initiateur

Le porteur de projet

L'animateur

Le participant-jardinier

L'initiateur est à l'origine du projet. L'idée de départ peut naître d'une opportunité foncière, d'une envie, du constat d'un besoin... mais l'objectif est bien de concrétiser cette idée, d'en vérifier la pertinence et de mobiliser des partenaires à travers un **document d'intention**.

L'initiateur passe ensuite le relais à un porteur de projet pour construire le cadre ou décide de porter le projet lui-même.

Le porteur de projet construit un partenariat en contactant l'ensemble des partenaires (animation du groupe de partenaires pour les amener à collaborer sur un même projet). Pour les partenaires, il est important de définir leur contribution technique, financière, communication...et dans le temps (ponctuel ou sur la durée...) et d'entendre leurs attentes.

Il rédige un **document-cadre**, élaboré de manière participative à partir de questionnements et d'échanges. Ce document est à valider avec les partenaires.

Il recherche le terrain propice (s'il n'en a pas à l'origine) et les moyens de financer la suite du projet (animateur, études, travaux...).

Le porteur de projet missionne un animateur tout en gardant la responsabilité du projet ou décide de s'en charger lui-même.

Document d'intention

Contexte,
Public concerné,
Besoins et attentes,
Potentiel du projet,
Grandes lignes : objectifs, type de jardin,
Répertoire des partenaires possibles,
Approche budgétaire globale,
Esquisse de calendrier

Document cadre

Objectifs généraux
Rôles respectifs des acteurs
Démarches pédagogiques à mettre en œuvre/ concertation
Moyens humains, techniques et financiers acquis et à rechercher
Cadre juridique (conventions)
Calendrier général

METHODOLOGIE - Phase de conception

Les partenaires potentiels :

- **locaux** : collectivités, les entreprises, les associations, les CRESS (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), les banques,
- **départementaux et régionaux** : CG et CR, DEAI, DAF, ARS, DAC, Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale, les bailleurs, ADEME, agences de l'eau, CAF, CDC...?
- **nationaux et européens** : ministères, UE, les fondations (Fondation de France),

Les solliciter sur de l'investissement et des actions concrètes :

- chantier d'insertion (encadrement, formation qualifiante),
- concertation,
- études et réalisation,

Préparer un **dossier de financement** équivalent au cahier des charges :

- Historique et contexte
- Ambitions, objectifs opérationnels
- Plus-value du projet
- Présentations des acteurs impliqués
- Planification des activités
- Présentation des moyens acquis et restant
- Modalités de suivi et d'évaluation
- Budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement,
- Éléments techniques : superficie...

La mise en place d'un programme municipal concernant les jardins collectifs permet de marquer un engagement net de la commune. Ce genre de démarche donne une légitimité aux projets de jardins collectifs et encourage l'éclosion de projets sur le territoire. Par exemple, la charte Main verte à Paris. Une brochure ou un site internet recensant l'ensemble des jardins et des projets en cours participe à forger l'identité d'un programme.

Il est nécessaire de bien identifier les différents acteurs notamment pour s'adjoindre les compétences appropriées et limiter leurs interventions à leurs domaines de compétence.

Un projet de jardin a la particularité d'être transversal et de fédérer des compétences et des services très différents.

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

L'animateur, dans l'élaboration du projet avec **les participants-jardiniers**, s'assure de la cohérence du projet avec le cadre fixé préalablement.

Il constitue le groupe de participants-jardiniers et/ou l'élargit et prévoit les actions pédagogiques à mener avec eux pour monter le projet et faire vivre le projet par la suite.

Il travaille avec les jardiniers sur leurs attentes, leurs objectifs et leurs envies pour l'aménagement du jardin : quels usages et quel fonctionnement? Quels sont les éléments fondamentaux de la conception? Quel règlement intérieur?

Parallèlement, le groupe des **participants-jardiniers** se familiarise avec le site et la nature du projet à l'aide d'ateliers de concertation. Cette phase de concertation est nécessaire pour donner aux jardiniers les moyens de devenir de véritables acteurs du jardin (connaissances sur les cultures, l'environnement, les jardins partagés...). Les différents ateliers participent à développer un lien entre les jardiniers, une entraide et un partage...

Le groupe des **participants-jardiniers avec l'animateur** formalisent ses attentes et ses objectifs opérationnels à travers l'écriture **d'un cahier des charges** ou document-projet. Celui-ci est à mener le plus collectivement possible en concertation avec le porteur de projet ainsi que les partenaires. Ce document sert de base à la conception du projet. Il définit notamment le programme et le budget prévisionnel, éléments clés à fournir à la maîtrise d'œuvre qui sera en charge de la conception du projet d'aménagement.

L'ensemble des acteurs analysent et valident le projet d'aménagement à l'aide de **critères d'évaluation** préalablement définis. Il faut faciliter la discussion et les possibilités d'ajustement du projet.

Les participants-jardiniers avec l'animateur peuvent réaliser certains aménagements avec l'aide éventuelle des services de la collectivité et de spécialistes.

L'animateur reste l'interlocuteur privilégié des professionnels. Il assure le suivi des travaux ainsi que l'évaluation du projet dont la méthodologie (indicateurs et critères) est à définir en concertation avec les autres acteurs.

L'animateur est un acteur clé du projet et est garant de sa réussite. Son rôle en amont avec les jardiniers est primordial comme celui qu'il tiendra tout au long de la vie du projet.

Comment constituer un groupe de jardiniers ?

cf concertation

...

Cahier des charges

Méthode de suivi et d'évaluation du projet

Règlement intérieur signé par les jardiniers

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

2 - Définir le projet : un jardin pour quoi faire? Et pour qui ?

Dans le cas d'un démarrage de projet sans terrain, cette étape est nécessaire pour identifier la vocation du jardin et sa faisabilité.

Quel public potentiel ?

- Publics en demande d'insertion ou d'intégration : en grande précarité, personnes à faibles revenus, personnes handicapées physiques ou mentales, personnes retraitées isolées, femmes isolées..
- Familles du quartier en collectif et/ou en maison,
- Enfants scolarisés à proximité, professeurs accompagnants et encadrants, visiteurs récurrents de la famille élargie, visiteurs occasionnels, seniors retraités, habitants de logements sociaux

Des questions à se poser : Quels objectifs «philosophiques», généraux et opérationnels?

La réussite d'un projet repose sur une définition claire, comprise et partagée des objectifs par tous. A chaque étape du projet, des objectifs sont définis, affinés par les différents acteurs pour devenir concrets et opérationnels dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges. C'est aussi l'occasion de permettre à chacun de s'exprimer et de parvenir à un projet collectif commun.

- **Social** : lien inter-générationnel/culturel, insertion, loisirs, convivialité?
- **Éducation et formation** : environnement, citoyenneté, jardinage, cuisine, consommation...?
- **Environnement et patrimoine** : biodiversités, valorisation de micro-milieus, conservation de techniques, de cultures...
- **Techniques et scientifiques** : expérimentations et études
- **Économique** : auto-alimentation, création d'emplois, trocs...

Penser à faire correspondre les objectifs et les moyens pour assurer la faisabilité du projet.

Finalités écocitoyennes :

- Apprentissage de comportements écocitoyens (responsabilisation des habitants à l'égard de leur propre habitat et de leur environnement)
- Sensibilisation au goût et aux odeurs,
- Développement des sens,

Finalités environnementales :

- Apporter des connaissances complémentaires à l'enseignement scolaire, en matière d'environnement et de biodiversité,
- Restaurer des terrains (en friche, à l'abandon, ou en décharge sauvage),
- Utiliser et valoriser le compost issu de la collecte des déchets du jardin,

Recenser et identifier les jardins existants : visiter et rencontrer les acteurs

Préciser l'échelle du territoire dans lequel le projet s'insère : quartier, ville,...

Identifier les potentiels, atouts locaux, ressources et contraintes...

Caractériser le jardin par des phrases clés : ce que le jardin est et n'est pas.

Situer le projet dans son territoire, le spécifier et le caractériser par rapport aux autres jardins. Lui donner **une identité propre** et renforcer **son originalité**.

Proposer un aménagement de haute qualité d'usage, notamment au niveau de l'accès aux PMR.

Favoriser la mixité des utilisateurs pour créer des liens entre habitants des pavillons résidentiels et ceux qui vivent dans des logements collectifs par exemple.



Les jardins de la Chatoire au Tampon

Vocation principalement économique : Production et autoconsommation de fruits, légumes et fleurs (économie domestique, diversification de l'alimentation, alimentation biologique)
Economie annuelle d'environ 1000 euros par foyer pour une parcelle de 80 m².

Quelle typologie de jardin?

En fonction du public et des objectifs principaux :

- Jardins partagés
- Jardins collectifs
- Jardins familiaux
- Jardins d'insertion,
- Jardins pédagogiques

En sachant qu'un jardin peut regrouper plusieurs fonctions et que plusieurs autres composantes participent à sa définition dont :

- Le type de culture ou de méthode culturale,
- La situation et le climat
- L'organisation du jardin : parcelles collectives/individuelles, accès libre/réglementé...
- Le contexte : friche, botanique, historique...

De même, la vocation d'un jardin peut évoluer dans le temps en fonction des besoins.

Les jardins collectifs en pieds d'immeuble de la Résidence Les Opales à Bellepierre

Vocation principalement sociale avec la volonté de recréer du lien entre les habitants, de renouer avec son voisin à travers la mise en place de petites parcelles en pieds d'immeuble (résidentialisation) et d'animations régulières.

- Accueil, accompagnement, insertion de publics en grande difficulté, lutte contre les exclusions, remobilisation personnelle,
- Lieu d'échange et de solidarité, loisirs, sociabilité, vie collective, responsabilisation,
- Favoriser le lien intergénérationnel et le partage des connaissances sur le travail de la terre.
- Améliorer la qualité du cadre de vie : valorisation et désenclavement du quartier



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

3 - Trouver le terrain ?

Dans le cas d'un projet démarrant avec un terrain, c'est ce dernier qui conditionnera à la fois les objectifs et les utilisations possibles du jardin.

Critères de choix :

Un jardin collectif est un projet à l'échelle du quartier, il est donc préférable qu'il s'inscrive en tant que tel au plus près des habitations. Afin d'encourager la fréquentation du jardin, il est pertinent que l'emplacement des jardins donne sur la rue, le chemin, une traversée piétonne, à proximité d'un flux de circulation, ou encore en pied d'immeuble.

- Sa localisation et sa proximité avec certains publics peuvent orienter la vocation du jardin : école, maison de retraite, ...
- Son accessibilité : à pied, voiture, TC
- Sa surface, son exposition, son accès à l'eau (privilégier l'eau d'irrigation), commodités, ...
- Configuration du terrain et implantation dans son environnement conditionnent son ouverture/fermeture, sa visibilité, la nature de ses clôtures, ...
- La nature du sol, pollution, ...il est nécessaire de vérifier les activités qui se sont déroulées auparavant sur le site.

Ne pas affecter aux jardins des espaces «bons à rien d'autre», tels que délaissés de voirie, bordures d'autoroutes, zones inondables...

Il n'est pas indispensable de disposer de grandes surfaces pour assurer la réussite du projet : de nombreux jardins partagés se situent entre 200 et 400 m². Sur de petites surfaces le choix peut être fait de jardiner collectivement plutôt que de fragmenter le terrain en petites parcelles individuelles.

Prospection :

- Service urbanisme/espaces verts/cadastre
- Congrégation religieuse/maison de retraite, ...
- Bailleurs sociaux,
- Hôpitaux, cliniques, universités, lieu de formation, ...
- Trottoirs, allées, plates bandes, friches, ronds-points, toits, murs, clôtures, ...

Densification et renouvellement urbain

Aller à la reconquête des espaces urbains non fonctionnels ou pouvant être densifiés et requalifiés. Parfois, c'est tout un quartier que l'on peut revitaliser. Cette approche est certes plus onéreuse que la construction sur terrain vierge, mais recentre la vie urbaine, et solutionne une partie des problématiques de transport, réseaux...

Identifier et libérer le foncier dormant

: friche, terrain vague, dent creuse, espaces vacants, ...

Réhabiliter les espaces verts des résidences de logements et/ou les espaces sans usage ou problématiques (dépôt d'ordures, pieds d'immeuble, parking non utilisé...

Favoriser la résidentialisation

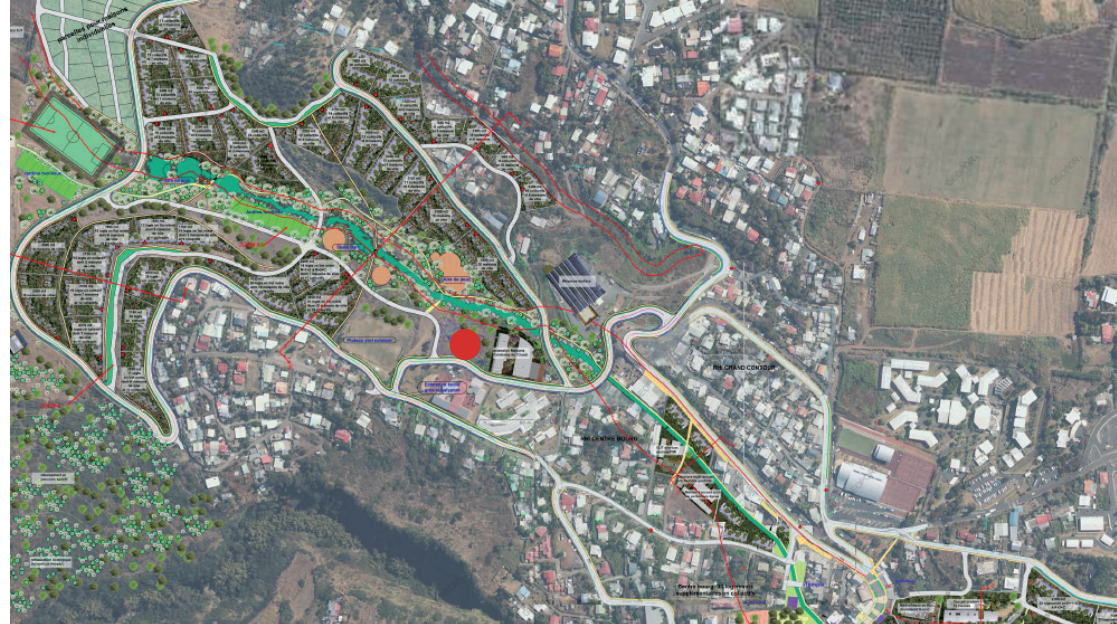
Équipement de proximité

Une part non négligeable de la population ne dispose pas de moyen de transport notamment les populations en difficultés. Chercher à inscrire le site dans un maillage de cheminements doux.

Diversité d'implantation :

Les Jardins Kaloupilé de la SIDR :

Les organismes de logement social signent de plus en plus des conventions avec des associations pour des projets de jardins collectifs situés **en pied d'immeuble**. Bon nombre de résidences comportent des terrains qui peuvent être transformés en jardin. Le jardin est un bon support pour créer du lien social - réduire le turn over des locations, mais l'est aussi pour s'ouvrir sur la cité, l'extérieur, surtout si les écoles autour participent au projet.



Le Jardin Kaz Maron :

Intervenant en amont du projet global d'aménagement de la ZAC, l'aménagement de jardins collectifs **de proximité** favorise le désenclavement d'un quartier déjà existant ou encore participe à l'intégration des nouveaux habitants en impulsant une dynamique sur le territoire en construction. Il participe à l'animation de la coulée verte.



Les Jardins de la Chatoire :

La commune du Tampon disposait d'une réserve foncière pour la réalisation de projets qui n'a pu voir le jour. **Le foncier dormant** identifié au milieu d'un tissu urbain dense représentait une opportunité pour l'aménagement de jardins collectifs.

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Diversité d'implantation :



Sur les toits :

Le jardin sur le Toit - Paris 20e

Source des images : <http://www.pariscotejardin.fr/2010/08/le-jardin-sur-le-toit-paris-20e/>



En dent creuse :

Jardins partagés Fessart - Paris

Source : <http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article217>

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Diversité d'implantation :



En zone d'activité/friche de La Jamaïque

Jardin d'insertion et pédagogique à La Jamaïque avec Run'Action, une association dionysienne spécialisée dans l'insertion des jeunes.

Du jour au lendemain, 8 jeunes se sont retrouvées avec un emploi d'avenir de 35 heures rémunéré au Smic pendant 3 ans, une formation de paysagiste horticole, un cadre, un lieu de travail, des horaires, des responsabilités, un travail d'équipe.

Depuis l'annonce de l'Etat de prendre en charge 90 % du financement, l'association songe à renforcer le dispositif.

Source : http://www.clicanoo.re/?page=archive.consulter&id_article=436489



En bordure d'infrastructure

Jardins sauvages entre voie ferrée et rocade à Saint Martin d'Hères (38).

Photographie Grégoire Chelkoff.

Une initiative intéressante pour accompagner les infrastructures, aménager les délaissés tout en portant attention aux risques de pollution.

Source : <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/activites/carte-potentiels-du-territoire-document-de-travail.pdf>

Source : <http://www.cresson.archi.fr/ECHO/jardins-17dec12/JE-jardins17-12-12.html>

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

4 - Définir son cadre juridique

Est-ce une location, prêt gracieux, achat? ...qui peuvent se formaliser par une convention par exemple. Dans le cas d'un usage temporaire, prévoir la possibilité d'effectuer la dernière récolte avant de rendre le terrain !

5 - Analyse de l'état initial du terrain

Cette étape est l'occasion de réunir les différents acteurs et de créer du lien entre le voisinage, les futurs jardiniers, les élus locaux et tous les usagers du lieu.

La nature du terrain, ses contraintes et ses potentiels conditionnent les usages possibles du jardin, les choix d'aménagement et l'estimation des travaux nécessaires. Il est important de connaître les réalités du lieu et d'adapter le projet à ces réalités afin d'assurer sa faisabilité à un coût raisonné.

Méthodes :

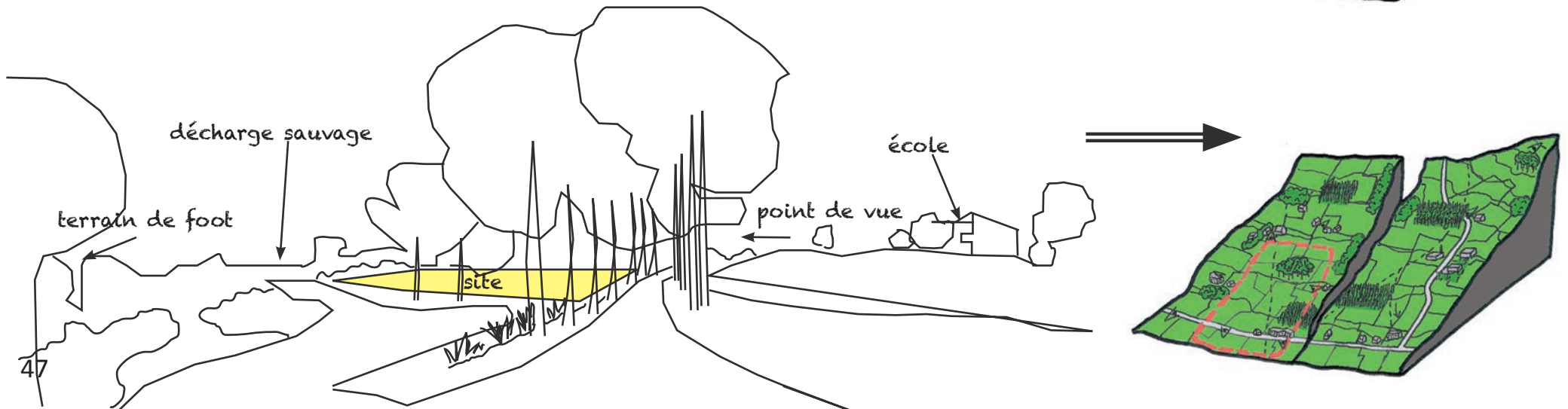
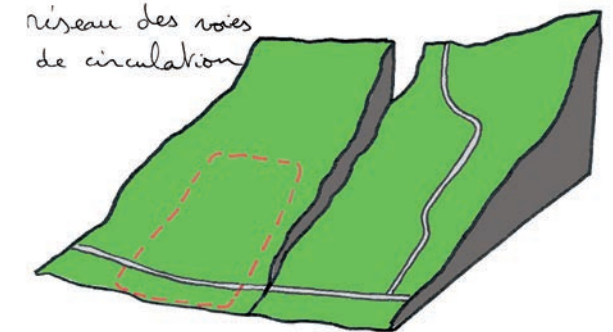
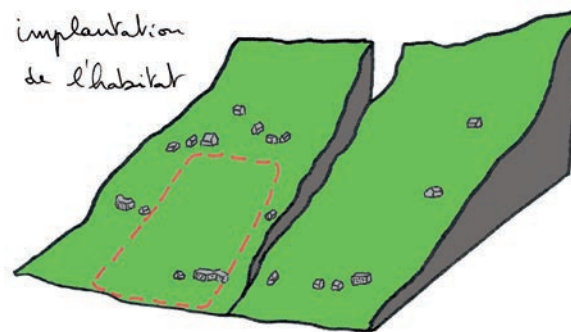
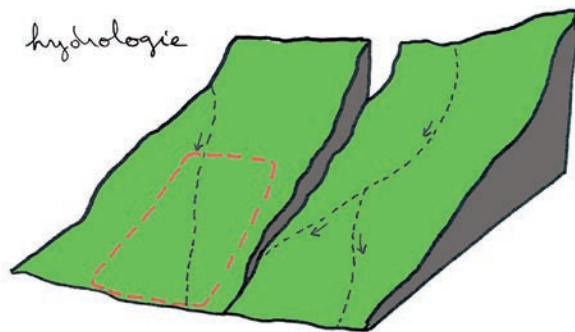
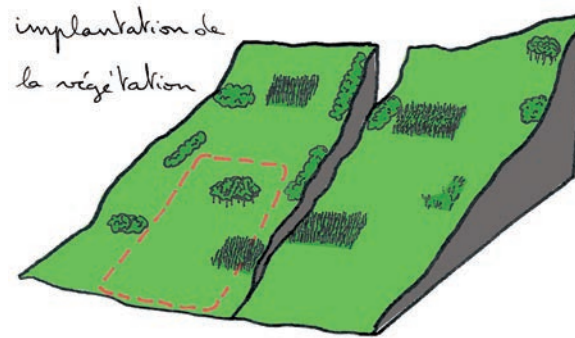
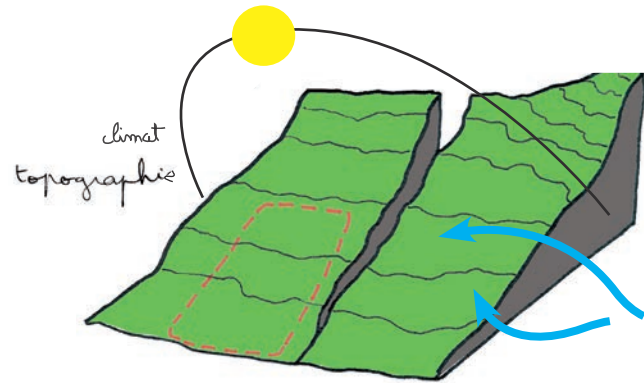
- Approche sensible en s'imprégnant du site et de son environnement immédiat à différents moments de la journée voire à différentes saisons
- Approche analytique et descriptive : recensement des éléments naturels et construits (végétation, cheminements, murets...), étude du climat (rose des vents, ensoleillement...), pluviométrie, réseau hydrographique, crues éventuelles, nature du sol... et mise en évidence des interactions entre les différentes composantes dans et hors du site.
- Approche historique et social : connaître l'histoire du lieu, son inscription dans le quartier, sa fréquentation par les habitants, ses pratiques passées et actuelles... La prise en compte du contexte social et patrimonial est une garantie de pérennisation du projet, de son ancrage dans son environnement et de son appropriation par les usagers comme les riverains.
- Étudier les documents d'urbanisme, repérer les accès, voies de circulation, les liaisons douces, les activités économiques environnantes, la viabilisation du site, pollutions, les grands projets d'aménagement à proximité, analyser la situation sociale (chômage, activités, loisirs...)

À cette étape, c'est l'occasion de **sensibiliser** les acteurs et les usagers à **la préservation et à l'enrichissement des qualités et des atouts du site** en abordant avec eux des notions telles que le développement durable, les corridors écologiques, le chemin de l'eau de pluie, ...dans des ateliers de concertation, par exemple.

En observant le site, les différents acteurs et usagers découvrent leur environnement proche, identifient les équilibres environnementaux à préserver et prennent conscience de l'impact des aménagements futurs sur le paysage. **Se poser la question de ce que le projet peut apporter à la vie locale?**

Aller à la rencontre des habitants du quartier, les associations, les personnes ressources, mémoires du quartier.

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

6 - Programmation et cahier des charges

Les questions et réflexions des étapes précédentes viennent nourrir cette étape où l'objectif est de formaliser un cahier des charges validé par l'ensemble des acteurs.

En effet, ce cahier des charges capitalise les attentes des acteurs sous la forme d'un programme détaillé et budgétisé, guide à la conception pour la maîtrise d'œuvre afin qu'elle apporte une réponse appropriée à la demande.

Les étapes précédentes ont permis de définir les acteurs, le public visé et la vocation du jardin, de trouver un terrain et de l'analyser partiellement, de déterminer son identité propre et sa typologie.

Quelles sont les contraintes d'aménagement et les atouts ?

- terrain, contexte urbain, règlement, climat...

Quelles sont les contraintes fonctionnelles ?

- Ensoleillement, eau, qualité du sol,
- Circulations adaptées et accessibilité PMR (allée de guidage)
- Evolutivité : garder des espaces libres à aménager, porteur d'investissement et d'implication des jardiniers

Quelles sont les besoins ?

- Activités jardinières (plantation, entretien, récolte)
- Activités éducatives, formations, réservation pour certains publics?
- Possibilité d'animation, fête, rencontre, manifestation, exposition, regroupement?
- Mise à disposition pour d'autres structures?
- Les équipements : abri, stockage, points d'eau, kiosque collectif, sanitaires, bac de jardinage PMR...
- Matériaux, couleurs, références symboliques, esthétique,

Quelle démarche environnementale ? cf guide en annexe

- Mode de culture et agroécologie,
- Préservation et enrichissement de la végétation existante et intéressante pour la biodiversité et le fonctionnement du jardin,
- Connaître le sol, l'enrichir et le protéger,
- Economie d'énergie, énergies renouvelables et récupération des eaux de pluie,
- Respect et valorisation du chemin de l'eau,
- Compostage, valorisation des déchets,
- Privilégier les ressources locales (eau d'irrigation, terre végétale...)
- Eviter les engins motorisés, polluants et bruyants

Le cahier des charges est à écrire en concertation. Toujours penser à orienter la concertation en fonction notamment des thèmes à aborder dans le cahier des charges.

Le jardin collectif se donne à voir pour valoriser les jardiniers, attirer de nouveaux usagers et partager les savoirs. Une certaine **visibilité** du jardin peut amener **respect** et **protection** contre les actes de vandalisme.

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Chantier

- Insertion : accueil et accompagnement de publics très éloignés de l'emploi,
- Participation des jardiniers

Sécurité, visibilité et accueil

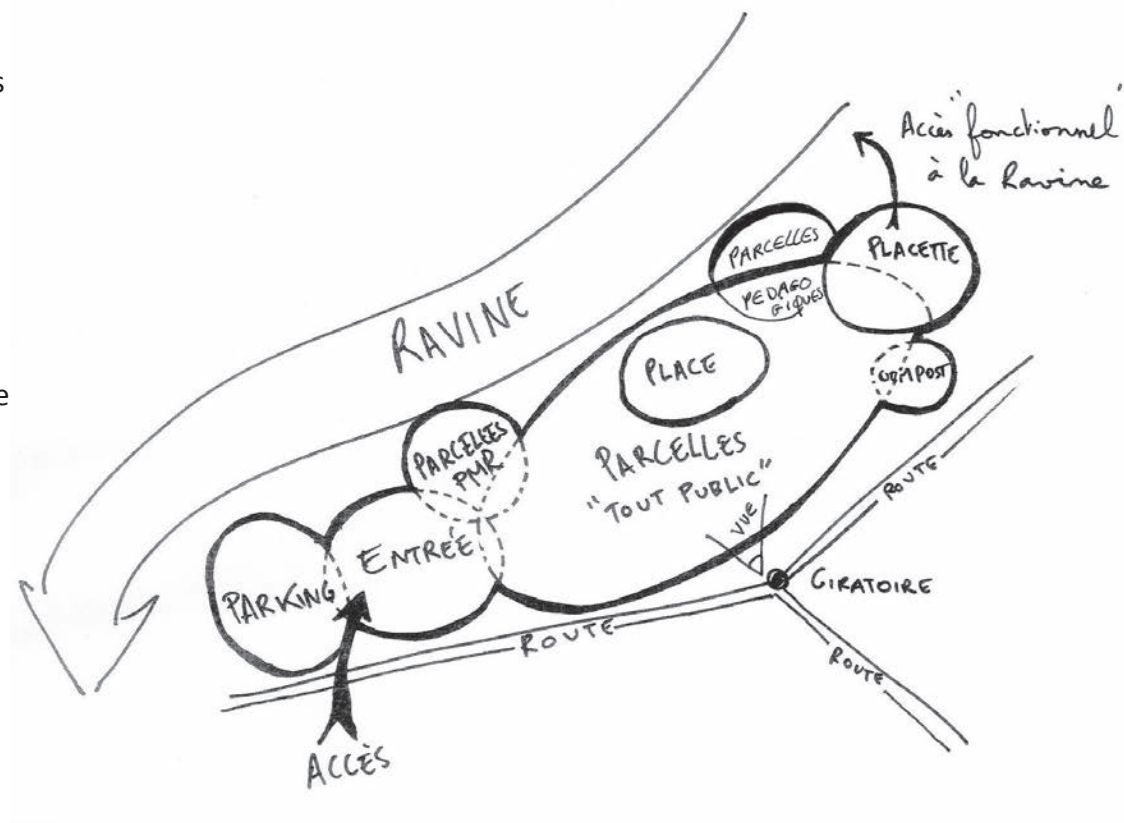
- Conditions d'ouverture et de fermeture du jardin? Horaires?
- Quel accès pour les jardiniers et les autres publics?
- Le jardinier est-il autonome? Peut-il y venir seul?
- Entrée : portail? combien?
- Le jardin est-il un espace public? privé? semi-public? Peut-on le traverser?
- Quelle visibilité? Nature des clôtures, s'il y en a ?
- Quelle protection contre les animaux? Infraction?

Organisation :

Organigramme/besoins exprimés :

- Définition des différents espaces : répartition de l'espace (parcelles individuelles? Zones collectives?)
- Relation et circulations entre ces espaces,
- Surface,
- Accès,
- Vues,...
- Stationnement voitures et vélos

L'ensemble des réponses apportées à ces questions sont à discuter et à valider le plus collectivement possible, avec tous les acteurs et toujours réévaluer les moyens mis en place pour concrétiser le projet.



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

7 - Les points incontournables de la programmation

L'espace et le découpage parcellaire:

Il est défini par le site (proportions, topographie, vues, végétations existantes à affirmer ou contrebalancer)
La taille, la forme, le nombre et la nature des parcelles?

L'élaboration du plan de jardin doit être impérativement réalisée dans la concertation avec les habitants. Les jardins livrés «clés en main» conçus selon une vision standardisée, sont à proscrire. Ils figent le paysage pour longtemps et freinent l'appropriation des parcelles par les jardiniers.

Car si l'on part du postulat que la forme définit l'organisation sociale - il est impératif que celle-ci soit l'expression du désir des jardiniers. Elle facilite l'appropriation du jardin par ces derniers.

En jouant sur des tailles différentes des parcelles, il est possible de répondre au plus près aux désirs variés des jardiniers et donc à la mixité sociale des jardins. En proposant des surfaces différentes, on varie les formes des parcelles et on échappe au syndrome du jardin du type lotissement pavillonnaire, bien éloigné de l'image de paysage dit de nature qui a, en règle générale, horreur de l'alignement rectiligne.

Trop souvent, les plans d'aménagement des jardins sont l'expression d'une justice proche de l'«égalitarisme», qui tient peu compte de la grande diversité des désirs des futurs jardiniers.

Par exemple : Un couple de retraités, dont les enfants sont depuis longtemps sortis du foyer, sont plus à la recherche d'un coin agréable pour poser sa chaise longue, que d'une zone intensive de production maraîchère. Donc, une petite surface les comblera.

Par contre, le fils d'agriculteur comme Monsieur R. à la chatoire, qui trouve son épanouissement dans l'acte de cultiver la terre, et de partager les récoltes avec sa famille se trouvera à l'étroit dans cent mètres carrés.

Le débutant passionné, mais sans expérience, épris de nature, risque de se décourager avec une trop grande surface.

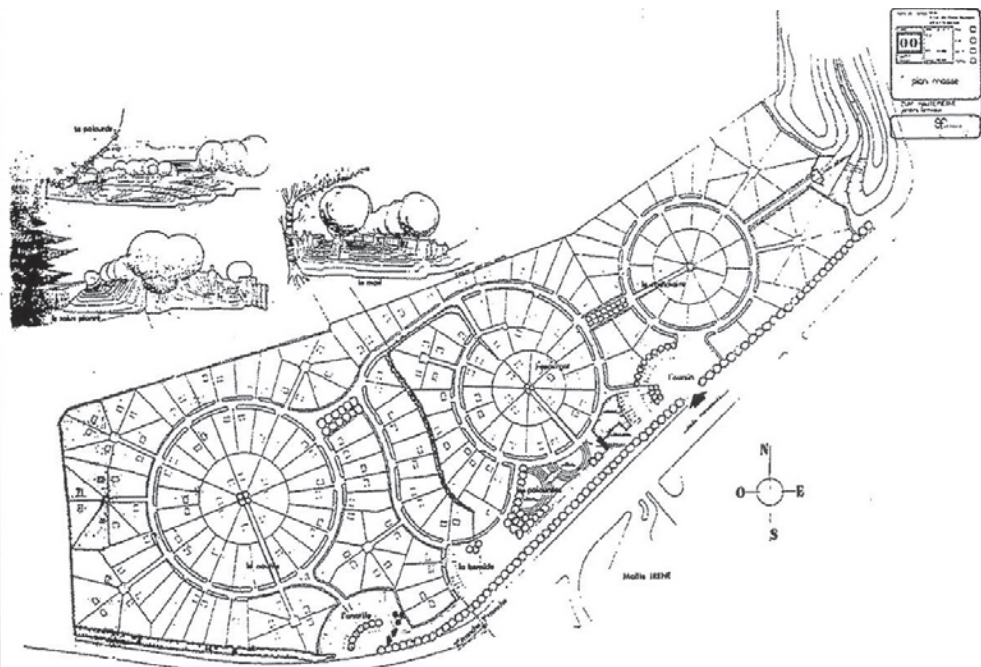
MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Exemples de parti pris d'aménagement : Schéma circulaire

Cette configuration a l'avantage de présenter des espaces centraux, des placettes, qui jouent le rôle de zones de rencontre. C'est une réponse spatiale au besoin social de rapprocher les gens grâce aux jardins collectifs.

La circulation piétonne adopte un schéma circulaire afin d'éviter l'alignement systématique des jardins et des cabanons et d'effectuer un rassemblement par unité de 4 à 8 parcelles autour d'une placette. Cela facilite les rapports humains et l'appropriation de l'espace. Ce tracé est aussi plus convivial dans une perspective de promenade en rompant la monotonie.

Source : L'essentiel sur les jardins familiaux, Jean-Claude Christophe (Territorial éditions)



Jardin partagé Le poireau agile situé au coeur d'un jardin public - Paris

Une large bande cultivée circulaire entoure le pavement central. Sa forme en cuvette permet d'avoir au milieu, une flaqué d'eau, qui sert d'abreuvoir à oiseaux. Les parcelles sont séparées par des bandes enherbées qui fait une transition douce entre les espaces cultivés.

Source : Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques. Laurence Baudalet, Frédérique Basset, Alice Le Roy. Terre vivante – L'écologie pratique

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Exemples de parti pris d'aménagement

Le potager en carré

Le principe du potager en carrés, inspiré du jardinier américain Mel Bartholomew, est de jardiner dans des carrés surélevés, de 1,20m de côté, divisés en cases de 30 cm de côté. Cette technique particulière qui privilégie la rotation rapide des cultures permet de rentabiliser au mieux la parcelle. Un tel potager demande moins d'entretien et moins d'eau qu'un potager classique, il permet de cultiver plusieurs variétés de légumes sur une petite surface et donc d'enchaîner les récoltes. Désherbage et entretien sont rapides et les insecticides sont inutiles du fait de la vitesse des rotations et du recours aux plantes associées. Deux heures par semaine suffisent pour entretenir quelques jardins en carrés. La pratique du jardinage devient alors accessible aux débutants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cas d'une incertitude sur la qualité du sol, rapporter un sol aux qualités connues est une solution intéressante surtout si le site doit accueillir dans l'avenir des constructions, voiries...



Potager en carré à Sainte-Suzanne
Source : Le journal de l'île du 21/08/2012



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Les circulations : Lisibilité des espaces. Quel parti pris de circulation?

On doit pouvoir facilement repérer les zones de plantation.
Eviter le piétinement, les 2 roues,
Les chemins sont-ils évidents? Secrets ? Quel type de revêtement?

Le chemin, axe structurant du site, organise la forme future des parcelles et impacte la cohésion au sein du jardin.
Sa fonction première est, certes la distribution des accès aux parcelles, mais à la croisée des chemins, on se dit bonjour, on cause des petits services de voisinage.
Les courbes favorisent les délaissés d'espace qui pourront faire le bonheur de certains, ou laisser place à l'expression...

Héritée du jardin créole, la minéralisation du chemin organise graduellement le passage de l'extérieur à l'intérieur, ou du dedans vers le dehors, du bitume à la terre, de la ville à la campagne.



Jardin Kaloupilé Halley au Tampon



Jardin partagé Fessart - Paris
Source : <http://www.jardins-ensemble.org/spip.php?article217>



Jardin Eucalyptus

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

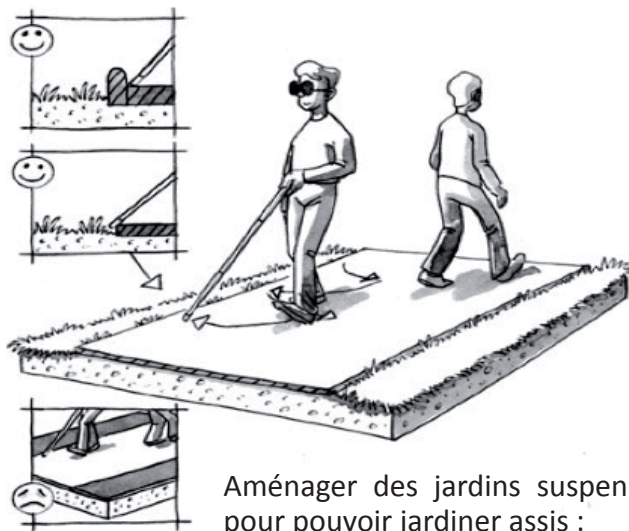
Accessibilité PMR

La minéralisation du chemin permet également de mettre en place une allée de guidage à destination des déficients visuels.

- La combinaison bitume/terre est une association pertinente de matériaux pour assurer un contraste de revêtement suffisant,

- prévoir un emplacement pour l'installation de bacs de jardinage PMR,

Prendre en compte la largeur des allées et le matériau utilisé : 1,20 m pour laisser passer un fauteuil roulant.



- des bacs surélevés pour jardiner assis (0,6 m de haut) ou debout (0,9 m de haut)
- des tables de culture sur pieds (0,7 m de haut assis et 0,9m de haut debout)
- des bacs pleins de hauteurs variables
- des bacs pleins avec une encoche pour les pieds

Le «Baro»

Marqueur séparatif, le baro permet l'accès du site - il a une fonction sociale et sécuritaire.

- Permettre la co-visibilité - un baro ajouré permet aux promeneurs de discrètement glisser un regard dans le jardin et aux jardinier de surveiller le passage dans l'espace public.
- Réduire le vandalisme



Jardin La Châtoire



Jardin Eucalyptus



Jardin Kaz Maron - Le baro ajouré et clôture invisible au naturel



Jardin Kaloupilé Ravine Blanche

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Les limites du terrain :

Penser l'interface entre le public et le privé : rendre perceptible le principe d'ouverture des jardins collectifs, créer une entrée accueillante, ménager des points de vue de l'extérieur vers l'intérieur et organiser la continuité avec les espaces proches.

Préférer une clôture globale du site et non à la parcelle afin de favoriser le lien social au jardin. Penser à sa nature permettant une certaine transparence et à sa multifonctionnalité avec la possibilité de mettre en culture des plantes grimpantes (fruit de la passion...) Par exemple, un grillage à poules doublé d'une haie buissonnante,



Transition avec l'extérieur et le grand paysage : muret bas s'adaptant au dénivelé et grillage transparent au jardin de La Plaine des Palmistes



Transition plutôt transparente avec la résidence et un peu plus opaque avec l'espace public à La Châtoire



Penser la transition entre les parcelles :



Délimitation par des haies de plantes aromatiques (verveine, vetyver...) au jardin de la Plaine des Palmistes



Délimitation par de petits cailloux à Ravine Blanche

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Les espaces de convivialité multiples et multifonctionnels

Propices à la rencontre et aux échanges,
Ombrage? Mobiliers urbains? Réunions ? Détente ? Pique nique ? cuisine au feu de bois?

Penser prioritairement aux lieux de regroupement naturel comme les points d'eau, au croisement de chemin, à l'ombre d'un arbre, à proximité d'un abri, du silo à compost, à l'entrée, à coté du panneau d'affichage ... ou encore les espaces non cultivables.

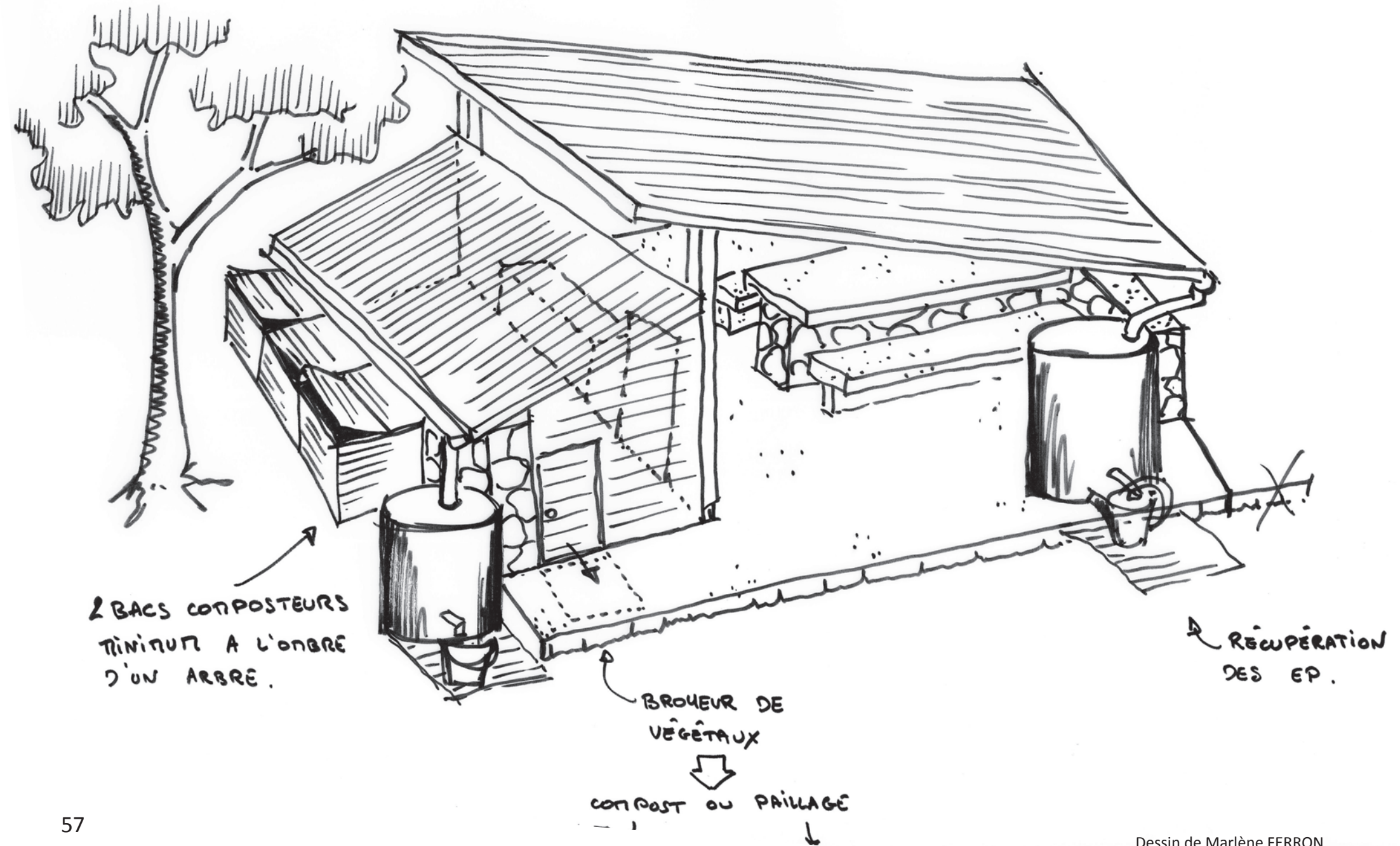
En observant le jardin créole d'avant 1950, un bâtiment précaire non hermétique abritait à la fois un coin cuisine, une remise... et assurait d'autres fonctions. Pourquoi pas s'inspirer de ce principe pour concevoir un bâtiment multifonctionnel et économe en espace? Les activités collectives pourraient être concentrées dans un même lieu sans perturber le reste du site.

De même, le kiosque recouvre une portée sociale symbolique. Il s'inscrit dans une tradition de pique-nique, comme il en existe dans les lieux publics sur le littoral ou dans les hauts, il s'accompagne le plus souvent d'un «boucan» ou **«coin cuisine»**. Il occupe un rôle prédominant dans le fonctionnement de la famille élargie.

Abri à outils
Plateforme de broyage et compostage
Récupération des EP
Toilettes sèches
Evier
Grainothèque



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Les cabanons

Les jardins proches du centre urbain, en raison du peu de surface disponible, pourront avoir un abri collectif ou des abris individuels de petite surface. Ils ont alors intérêt à être groupés par 2 ou 4 dans un seul volume bâti afin de ne pas démultiplier les petites constructions. L'abri pourra offrir un auvent contre les intempéries ou le soleil, ou permettre d'abriter du mobilier de jardin. Dans tous les cas, pour que la parcelle de jardin ne devienne pas une résidence secondaire, la meilleure garantie est un abri de dimensions assez réduites. Il est conseillé de définir une orientation dominante pour toutes les constructions, de proposer une structure de base unique sur laquelle le jardinier pourra édifier un abri personnalisé, et de proposer le matériau ou la couleur dominante de l'abri. L'auto-construction est aussi un moyen de réduire les coûts. Ne pas oublier que la création d'un abri doit respecter les règles d'urbanisme et de constructibilité en vigueur sur la zone concernée.

Attention aussi au risque de détournement de l'usage de l'abri en parc à poules...

Cabanon à toiture végétalisée



Jardin Léo Lagrange – Epinal

Abri construit à partir de palettes

Source : <http://strasbourgjardinee2013.wordpress.com/2013/08/08/exemples-jardins-et-cagettes/2011-10-08-014/#main>



Abri en vannerie vivante

Source : Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques. Laurence Baudalet, Frédérique Basset, Alice Le Roy. Terre vivante – L'écologie pratique

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Intégration paysagère :

Enjeu : trouver un compromis entre l'appropriation du lieu par les jardiniers et l'intégration du site à son environnement paysager.

Un des reproches souvent faits à l'égard des jardins collectifs est l'impression de chaos qui y règne à cause de la superpositions de nombreux micro paysages que constitue chacune des parcelles bien que cela puisse également contribuer à leur charme.

Les jardins partagés souffrent moins de ce genre de problèmes. Le jardin est planté et entretenu de manière collective, ce n'est donc pas une superposition de parcelles individuelles (et donc de cabanons) très différentes les unes des autres (surtout dans le cas des jardins communautaires). Il est donc relativement plus facile de garder une unité au sein du jardin.

Pour réduire l'impression de chaos, il s'agit d'unifier et non de standardiser les parcelles.

On peut envisager d'unifier les constructions disparates par un traitement de couleur unique, de créer une harmonie de texture ou encore des liaisons végétales : choix des essences (créer une thématique végétale) et structuration des plantations dans l'aménagement (les arbres comme moyen de structurer le paysage).

Les arbres peuvent aussi constituer une transition douce entre le contexte urbain et le jardin collectif.

Il peut également être choisi de laisser chaque jardinier personnaliser l'abri dont il dispose à partir d'un cahier des charges établi par le gestionnaire et le propriétaire des jardins.

Varié les tailles des parcelles afin d'être au plus près des besoins de l'utilisateur.

Utiliser les matériaux du paysage dans lequel les jardins s'insèrent que ce soit pour les cabanons, clôtures, espaces collectifs, cheminements...

Prévoir l'intégration par rapport à l'environnement extérieur et au contexte dans lequel se situe le jardin.



Jardins familiaux de Verneuil sur Seine

Source : CAUE 78 – Aménagement de jardins familiaux
Espace public - fiche projet 2012

Parc des Lilas - Vitry sur Seine

Cabanons métalliques colorés faits à partir de conteneurs de transports
Attention à ne pas pousser trop loin l'effet de contraste

Source : <http://www.loisirs.fr/parc-des-lilas-jardins-familiaux-de-vitry-sur-seine/photo.html>



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

Le mobilier :

Bancs, tables, panneaux d'affichage et d'expression, boîte à idée, compost, points d'eau, décorations, oeuvres artistiques, citernes ...

Le compost peut être mutualisé à l'échelle du quartier pour les déchets organiques.

2 à 3 bacs sont nécessaires pour le temps de dégradation de la matière.



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

8 - Chiffrage et planification des travaux

Descriptif des travaux, budgétisation et planning

- Quel est le budget global
- Gros travaux : terrassement, adduction d'eau, edf...
- Aménagement de l'espace, préparation du sol,
- Réalisation des équipements,
- Quels sont les travaux pouvant être réalisés par un chantier d'insertion? Par les jardiniers?
- Demander à la maîtrise d'oeuvre de fournir un chiffrage et un planning des travaux,
- Prendre en compte le calendrier des saisons,

Descriptif des missions à assurer

- Accueil et encadrement du public et des usagers
- Entretien, sécurité, maintenance et gestion du matériel
- Administration (réunion, montage des dossiers...) et gestion financière
- Relation avec les partenaires

Sans oublier le suivi et la coordination du projet,

Quel mode de fonctionnement ?

- Décision : vote ou consensus?
- Travail en groupe? Individuellement?
- Planning et évaluation de l'avancement du projet

Quels sont les moyens disponibles ou à rechercher ?

- humains
- techniques
- financiers

Toujours chercher des financements et mettre en place des conventions de partenariat,

Définition des charges

- Coûts de conception,
- Coûts de fonctionnement : personnels, frais administratifs, prestations de service, énergie, matériels et fournitures, formation, documentation, déplacement...

Estimation des recettes

- Subventions, sponsoring et mécénat
- Aides à l'emploi
- Produit des visites, animations...?
- Cotisation des membres

MÉTHODOLOGIE - Phase de conception

9 - Élaboration du projet d'aménagement

Faire appel à un professionnel en lui fournissant le cahier des charges

- Choisir le prestataire en fonction de ses références et de son adhésion aux objectifs du jardin,
- Sa capacité à gérer un chantier en insertion et la participation des jardiniers,
- Sa souplesse face au processus de concertation,

Analyser les propositions en concertation avec l'ensemble des acteurs

- Définir les critères d'analyse du/des projets,
- Rendre possible la communication et les ajustements nécessaires,

Comment assurer le maintien des objectifs dans la réalisation du jardin ?

- Associer des spécialistes : ethnologues, botanistes, tisanneurs,...
- Se référer au cahier des charges et pérenniser le poste de l'animateur,

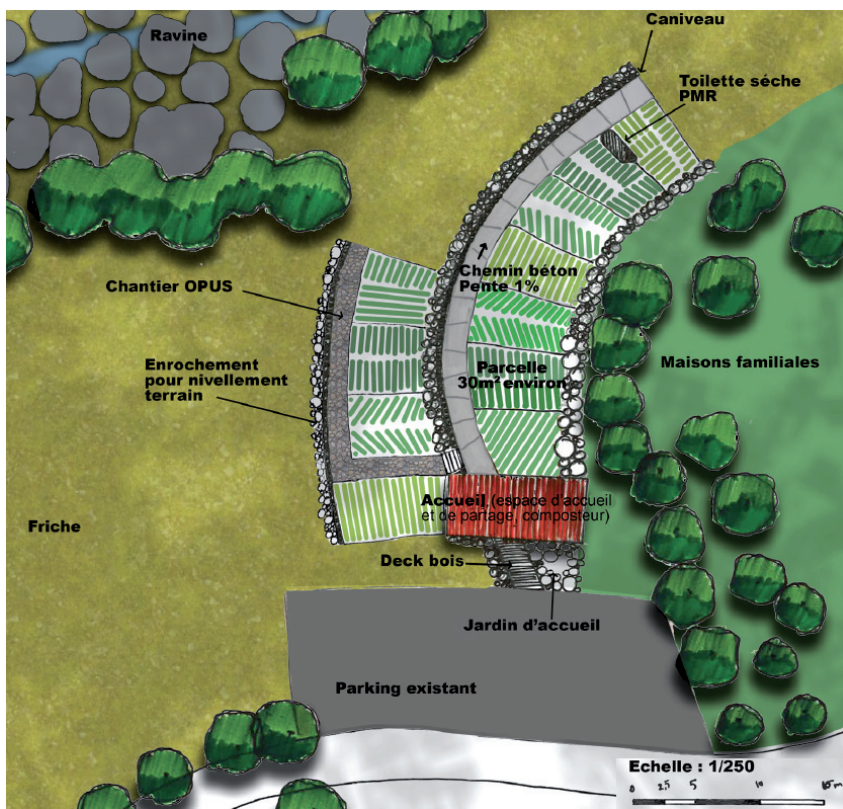
En phase d'analyse des propositions, le consensus est à privilégier plutôt que le vote.

Vérifier la concordance des propositions avec le cahier des charges,

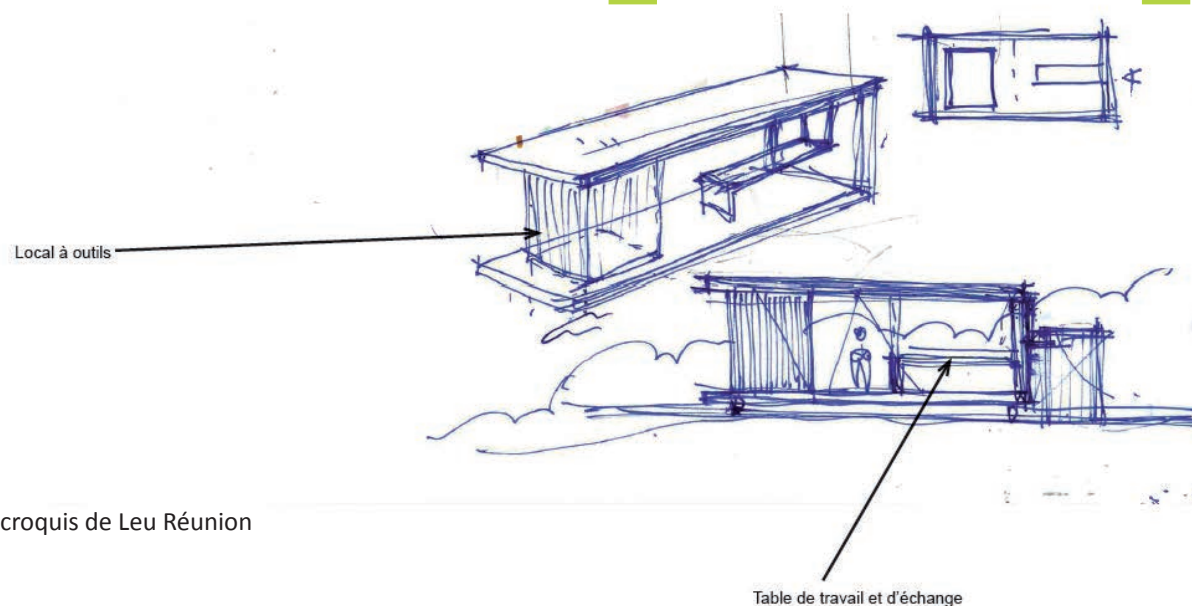
Le projet se construit par ajustements successifs,

Pour des échanges et une communication plus clairs, utiliser des maquettes à l'échelle, plans, croquis, photos-montages,... en faisant appel à des professionnels de la concertation. Le choix d'une tierce personne est souvent facilitateur.

La communication est un outil pour faire comprendre, pour partager le projet, le rendre accessible et l'ouvrir à de nouveaux participants voire à de nouveaux partenaires.



Plan et croquis de Leu Réunion



MÉTHODOLOGIE - Phase de conception et de fonctionnement

10 - Fonctionnement du jardin

- Mise en place d'un règlement intérieur écrit avec les jardiniers pour assurer son respect,
- Accompagnement pour la création d'une association des jardiniers pour la gestion du jardin (cf expérience du réseau Kaloupilé de la SIDR)
- Cotisations mensuelles ou annuelles/ adhésion à l'association
- Participation à certains frais (eau)
- Mise en place de critères d'attribution des parcelles,
- Conventions avec les établissements scolaires ou autres publics (association d'handicapés, entreprises, ...)



Exemple du réseau kaloupilé de la Sidr

L'objectif principal du réseau Kaloupilé de La Sidr étant de recréer du lien social dans les résidences, il s'attache à responsabiliser les usagers et à leur passer le relais dans la gestion du jardin.

Les jardins Kaloupilé ne fonctionnent qu'avec la mise en place d'une association. Le réseau propose un accompagnement des jardiniers en passant par une association intermédiaire qui va aider les jardiniers à se structurer et monter leur propre association.

Une des exigences principales du réseau kaloupilé est la mission d'animation portée par l'association. En effet, l'idée est qu'au-delà des activités jardinières, le jardin devient le support d'activités et d'animations régulières afin d'entretenir le lien social et ouvrir le jardin à l'ensemble des habitants de la résidence.

MÉTHODOLOGIE - Phase de fonctionnement

11 - L'animation et la vie du jardin/pérennisation du projet

Créer une motivation de groupe, mise en place d'une dynamique participative,
Permettre l'appropriation, l'émancipation et l'autonomie,
Inciter au respect de l'autre, de ses idées, à la pratique du débat

Rédiger un programme d'animation adapté à la diversité des publics accueillis (scolaires, retraités, jardiniers, insertion, handicapés, ...)

Prévoir des temps de rencontre et de débat sur les actions à mener, ...

- Ateliers pratiques : technique de culture, de compostage, d'arrosage, de paillage, de traitement naturel,...
- Formation et sensibilisation : découverte de la flore et faune, légumes «lontan»,...
- Organisation de repas collectifs au jardin et possibilité de fêtes ou de pique-nique,
- Organisation de journées d'échanges, manifestations thématiques,
- Mise en place de modules de formation pour adultes,
- Participation aux fêtes de quartier (Kabar),
- Rencontres intergénérationnelles,
- Journées portes ouvertes au jardin (semaine du développement durable, du patrimoine et de la culture...)

Faire intervenir des personnes extérieures pour un apport de connaissances,

Alterner moments de jardinage et d'apprentissage de savoirs et de techniques,

Echanger avec d'autres jardiniers,

Développer des activités créatrices et d'expression favorisant le lien avec la nature : ateliers d'écriture en extérieur et de poésie, peinture et dessin, sculpture, land art...

Recherches historiques en recherchant le témoignage de personnes âgées sur leur savoir-faire, ...

Ateliers culinaires autour de la production du jardin,

Activités ludiques : labyrinthe, concours épouvantails, du plus gros légume bio, du moulin à eau, de nichoirs...

Exemple de formation sur l'agroécologie



MÉTHODOLOGIE - Phase de fonctionnement

Exemple de formation sur la fabrication d'engrais naturel

Exemple d'atelier de bricolage de jardinières à partir de palettes réutilisées,

Autant de moments de partage et de rencontre favorisant la constitution d'un groupe et sa pérennité,



MÉTHODOLOGIE - Phase conception et de fonctionnement

CONCERTATION

Le participant-jardinier est un acteur important du projet. Il est nécessaire de l'impliquer dès la phase conception notamment dans l'élaboration du fonctionnement, dans le choix des aménagements et dans leur réalisation.

Dans un projet participatif, il est nécessaire de bien définir les différents rôles à chaque étape du projet : coordination, mise en œuvre...

Le groupe de participants-jardiniers doit être préalablement «formé» et préparé à devenir un véritable acteur du projet de jardin. Il doit se familiariser aux enjeux. A l'aide de spécialistes, il doit être sensibilisé à la démarche de jardin, comprendre le contexte dans lequel le projet s'inscrit, connaître le terrain, les contraintes et potentiels à prendre en compte... pour apporter une plus-value au projet et se l'approprier.

L'implication, l'appropriation, l'engagement de chacun sont les clés de la réussite d'un projet.

Un projet ouvert permet d'accueillir de nouveaux arrivants, de nouvelles propositions et idées. Le jardin entre alors dans une dynamique de projet. Il n'est pas figé mais toujours en évolution.

Rendre possible la pérennisation, garantir l'enracinement du projet dans son territoire.

Enrichir le projet par la diversité des acteurs, de leurs personnalités, de leurs idées, de leurs motivations et compétences.

L'appel à participation : par un message clair accueillant et motivant (affiches, tracts, journaux, courriers, radio...), le bouche-à-oreille, bistrot, écoles, en bas des immeubles, associations... ateliers sur le site, stands sur le marché, à l'occasion de fête et de manifestation sous la forme d'un contact direct et d'une invitation conviviale en évitant les salles et les lieux institutionnels intimidants.

Par exemple, la Sidr n'hésite pas à faire du porte à porte pour sonder les locataires sur la thématique des jardins à l'aide d'un questionnaire.

C'est une première prise de contact.

Le groupe de jardiniers se forme au fur et à mesure de l'avancement du projet à travers des réunions, des visites de sites, ...

L'association Kaz Maron a pris contact prioritairement avec les habitants du quartier qui ne disposaient pas de jardin. Si la démarche s'effectue dans la journée, elle permet de viser prioritairement des personnes inactives, repliées sur elles-mêmes et en difficulté.

MÉTHODOLOGIE - Phase conception et de fonctionnement

CONCERTATION

Présentation de l'intention : expliquer les possibilités d'intervention, de choix et de décision et ce qui est déjà défini notamment les contraintes physiques, institutionnelles...en gros bien définir le cadre d'intervention et les règles du jeu. Permettre ainsi au groupe de commencer à repérer la place qu'il pourra prendre dans le projet.

Bien recueillir les différentes représentations de chacun tant des partenaires que des jardiniers, recueillir leurs objectifs, engagements, attentes, craintes, obstacles ressentis...Pour mener un projet commun, chacun doit pouvoir exprimer ses opinions et entendre celles des autres, échanger et discuter,

S'ouvrir à d'autres approches et d'autres expériences : visite de jardins, «formation» et information sur les cultures, le compostage..., découverte du terrain, de ses habitants, de son environnement, ses contraintes, atouts...pour susciter de l'intérêt, des envies, un questionnement et enrichir les représentations initiales.

PENSER
le 15 février 2012, de 18h à 20h
Animation et de réflexion
d'un projet de jardin.
Centre Social Bordeaux Nord
rue Joséphine 33300 Bordeaux

VISITER
la suite de ce premier atelier,
sur deux expériences de jardin
le 27 février 2012, l'après-midi,
à l'AOOC Campus (Talence)

ECRIRE
le 7 mars 2012, vers 17h,
à l'AOOC du Parc Rivière (Bordeaux)

Envie de participer à une expérience de jardinage collectif dans votre quartier?

Le collectif du Jardin de ta sœur vous invite à réfléchir ensemble au devenir de la parcelle consacrée au jardinage au sein du Jardin de ta sœur (rue Dupaty).

RENSEIGNEMENTS CONTACTS
Collectif Jardin de ta sœur
contact@jardindetasoer.org
Les Jardins d'Aujourd'hui
06 76 92 49 66



MÉTHODOLOGIE - Phase conception et de fonctionnement

CONCERTATION

Définir des actions à venir : apprentissage (les plantes? le compostage? ...) et découverte (jardins d'artistes, bio...)

Imaginer la restitution des acquis et la transmission au groupe sous la forme d'exposition, réalisation artistique, radio...

Réaliser le cahier des charges : partager et valider les objectifs, le fonctionnement, les éléments de conception et de composition

Analyser les propositions d'aménagement esquissées par le BET et validation avec les autres acteurs

Elaborer le règlement intérieur

Participer à la réalisation de certains travaux

Mise en culture et appropriation des parcelles

Créer et entretenir une dynamique de groupe tout au long de la vie du projet : confiance, écoute, respect mutuel, formation continue, animations diverses...

Penser à intégrer les riverains dans la concertation

Définir les modalités de prise de décision : vote? consensus?

Attention, l'animateur doit prendre du recul par rapport à ses propres aspirations et rester neutre.

C'est un facilitateur de production de groupe

L'objectif final : passer de la concertation à l'animation en donnant la possibilité aux jardiniers de se prendre en charge,

Mettre en place une association de jardiniers pour gérer le jardin et perpétuer des activités et des animations fédératrices



Réunion de concertation du Jardin des Grandes Gamelles, afin d'établir le plan d'aménagement général du terrain, de façon collective et participative..

Source : <http://www.ajonc.org/spip.php?article2636>



PROSPECTIVE SUR SAINT-ANDRÉ

Analyse cartographique sur A3

PROSPECTIVE SUR SAINT-ANDRÉ- Méthode

La commune souhaite avoir une vision sur l'opportunité de réaliser des jardins collectifs : potentiel foncier et pertinence.

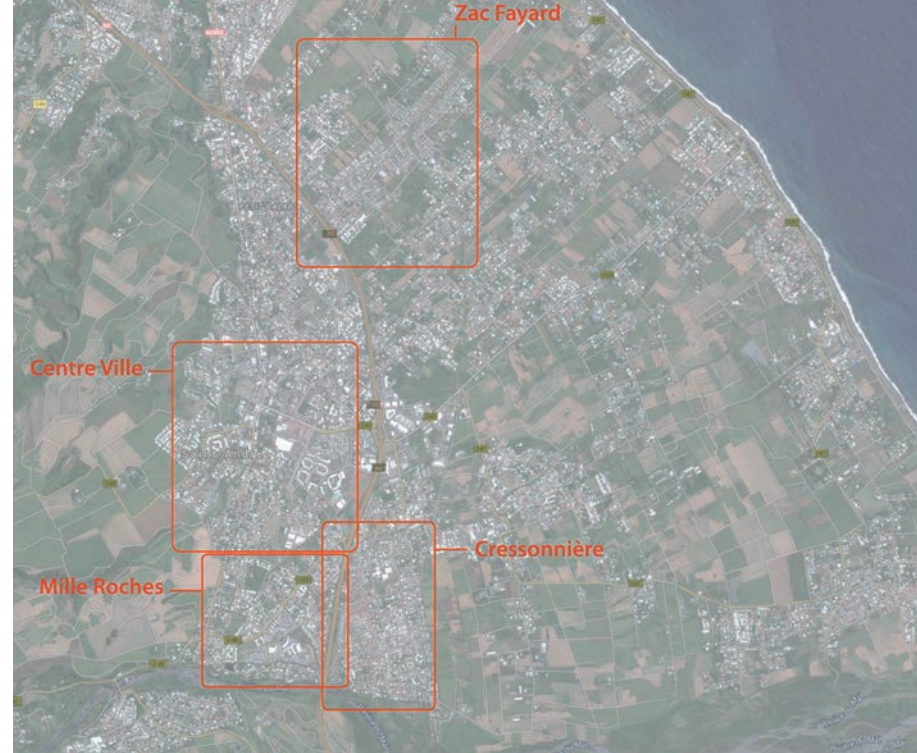
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La commune souhaite exploiter cet outil du jardin collectif dans ses quartiers prioritaires. Au moment de l'étude, le périmètre de ces quartiers n'étant pas encore actualisé, nous avons défini les critères suivants pour définir des endroits prioritaires pour développer les jardins :

- ANRU
- Présence de logements sociaux, présence de logements sans jardins
- Proximité des établissements scolaires, lieux de formation, maison de retraite, lieu de culte,
- Accessibilité notamment piétonne,
- Présence d'un réseau d'irrigation,
- Réseau hydrographique,

Nous avons ainsi identifié 4 périmètres :

- Le centre-ville
- Le quartier de Mille Roches
- Le quartier de La Cressonnière
- Le quartier de Fayard



INVESTIGATION

Au sein de chaque quartier, nous avons donc localisé les opérations de logements sociaux. Des visites, quand cela a été possible, nous ont permis d'identifier un foncier potentiel. À noter que les informations communiquées, n'étant pas toujours actualisées, laissent d'autres perspectives d'implantation.

Nous avons également repéré des «espaces verts» publics potentiels avec l'aide du service environnement de la Commune. Cette analyse ne se veut pas exhaustive mais souhaite révéler les différentes typologies de foncier disponible et opportun à exploiter.

Par ailleurs, au long de notre diagnostic, nous avons repéré des espaces végétalisés remarquables et des appropriations intéressantes de certains espaces, porteurs d'enseignements et pouvant servir de références.

Nous avons également lancé d'autres pistes d'intervention en vue d'améliorer la qualité et l'usage de certains espaces non propices au développement de jardins collectifs ou partagés : parking, jardins privés, délaissés, espaces verts publics...

UNE RÉFLEXION À MENER ÉGALEMENT SUR LES STATIONNEMENTS

S'intéresser aux espaces verts et aux jardins implique une réflexion sur la taille, la place et la forme des stationnements.

Au cours de nos visites de terrain, nous avons à maintes reprises observé des opérations de logements collectifs "asphixiées" par les voitures.
La faute à :

- un positionnement central des voitures, au coeur du bâti, là où l'on aurait mieux aimé trouver un jardin, un lieu accueillant loin des nuisances.

- un manque de rationalisation du nombre de place, surtout en centre ville, prenant en compte l'existence du réseau de transport en communs, de la proximité des services et des parkings publics. Nous avons pu noter que les parkings souterrains pouvaient être désinvestis. Nous remarquons que cette situation arrive lorsque les usagers ont d'autres emplacements en plein air pour se garer.

Dans les opérations où les stationnements sont à 100 % souterrains, ceux-ci sont investis.

- une proximité gênante (odeurs, vues, bruits, santé...) entre voitures et logements en rez de chaussée.

Certaines opérations sur Saint-André ont trouvé des stratégies permettant d'éviter cet envahissement des voitures :

- certaines positionnent les parkings à distance des logements,
- d'autres laissent systématiquement un petit jardin au niveau des logements en rez de chaussée,
- d'autres habillent les stationnements d'arbres d'ombrage,
- enfin certains utilisent le parking souterrain.



Dans l'opération résidence du parc à Fayard, Les parkings sont à distance des logements et séparés par cet espace planté d'arbres et des jardins en rez de chaussée.



Une belle référence de traitement de parking à la Technopole à Sainte-Cotilde : bandes engazonnées, arbres et pergolas en bois.

ANNEXES

- Retours d'expériences : 9 projets de jardins à La Réunion
 - Guide sur l'approche environnementale du jardin
 - Exemple de cahier des charges
 - Exemple de questionnaire d'enquête préalable
 - Exemple de fiche de poste animateur et encadrant technique
 - Exemple de bail
- Exemple de règlement intérieur du Jardin collectif de La Saline

Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN DE LA CHATOIRE

GESTION

Un certain nombre de personnes est dédié au suivi de ce jardin.

Mairie :

Deux directions administratives qui collaborent étroitement ensemble

- Pour la gestion administrative, le CCAS du Tampon qui en est le gestionnaire
- Pour l'ingénierie projet, la Direction Habitat & Cohésion Sociale

Un animateur de jardin , un encadrant technique d'insertion.

Jardin :

- 3 bénévoles de la société civile.
- 3 représentants jardiniers

Et bien entendu des jardiniers eux-mêmes qui sont parties prenantes dans la mise en place et la vie journalière du Jardin.

Les pièces administratives :

- La convention de Partenariat
- Les critères d'attribution au parcellaire
- Le bail liant le jardinier au gestionnaire
- Le règlement intérieur définissant la vie interne du jardin
- La fiche de poste de l'animateur de jardin
- Le rôle des jardiniers bénévoles

Ce sont lors des différentes réunions de **concertation** avec les habitants que l'aménagement des jardins a été défini.

Surface totale : 6000 m²

Surface moyenne de parcelle : 80 m²

Nombre de parcelles : 52

Loyer à la parcelle : 7€ / mois équivalant à la cotisation pour l'eau

Coût : 120 000 €

Études réalisées par : LEU



Gestion de l'eau : L'eau est fournie par la CISE (réseau d'eau potable) - Pour une consommation raisonnée les points d'eau sont munis d'un système de bouton poussoir. Un point d'eau pour 2 parcelles pour faciliter l'utilisation.

Animation / ouverture du public :

Ces jardins collectifs deviennent de véritables parcs urbains dans lesquels les balades en famille sont idéales.

Annexe 1 - Retours d'expériences

ATTRIBUTION DES PARCELLES :

- 26 pour les minimas sociaux
- 12 pour les personnes retraitées
- 8 pour les personnes dont le revenu est en dessous du SMIC
- 2 pour les personnes à mobilité réduite
- 2 pour les établissements scolaires
- 1 pour l'expérimentation
- 1 zone de convivialité

RÉGLEMENT :

- Signé par chaque jardinier
- Contrat de 3 ans renouvelable



Limite de jardin - entre friche végétale et urbanisation

Analyse paysagère - Approche sensible :

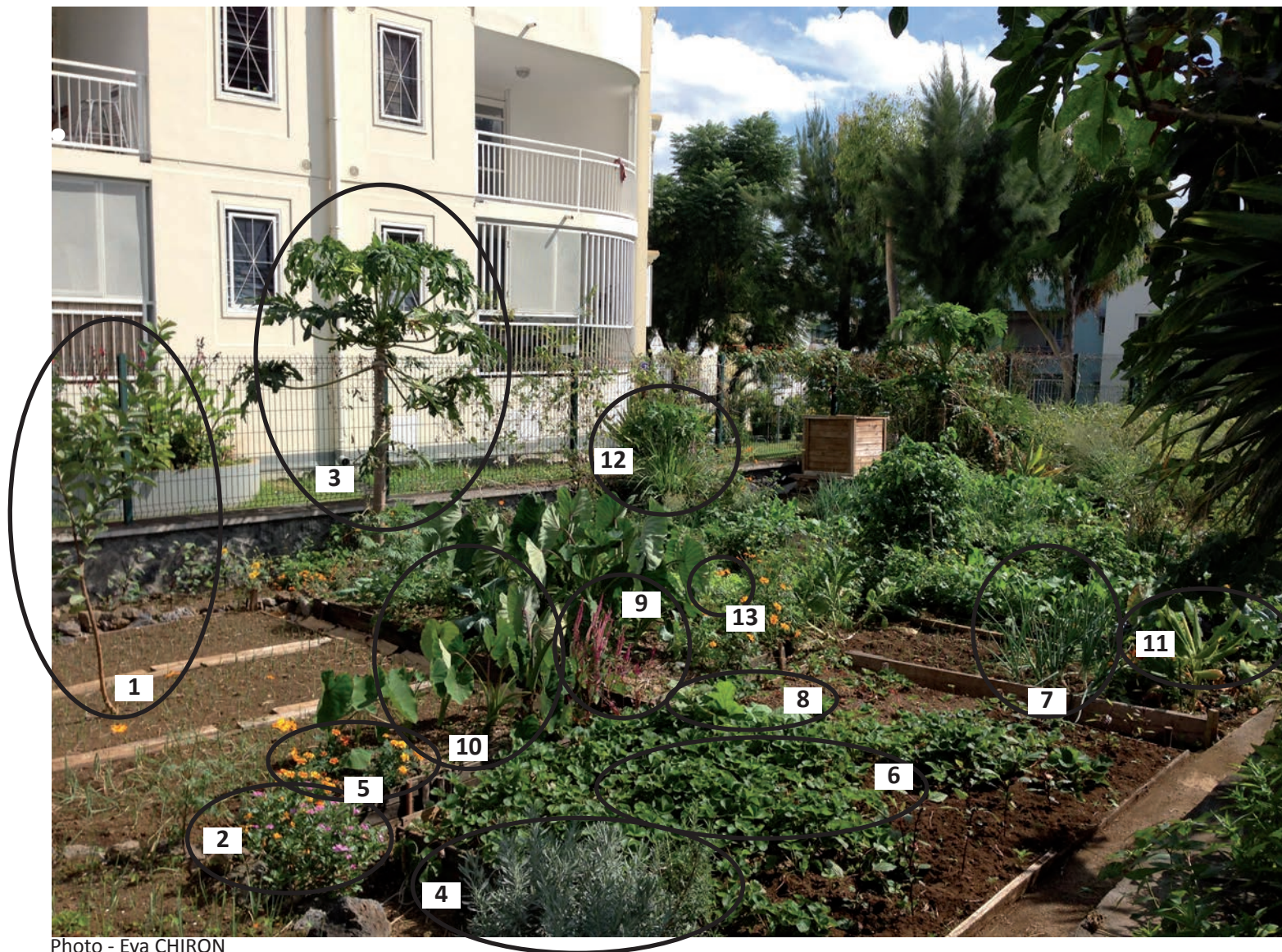
Le jardin s'insère dans un espace interstitiel, entre les linéaires bâtis d'immeubles - À la reconquête d'une friche naturelle il s'organise autour d'une allée large en béton coloré ocre. Cette allée s'apparente à la colonne vertébrale du jardin et le traverse dans sa longueur. De part et d'autre de l'allée, les parcelles sont disposées de manière perpendiculaire. L'allée est l'élément qui ordonne le jardin, sensiblement présente. Au-delà, les parcelles plus ou moins organisées, évoluent et s'organisent au gré des envies des jardiniers qui les travaillent. Chacune s'identifie par rapport aux autres. Au centre, un kiosque au toit en tôle rouge se dresse par dessus la végétation. C'est le lieu de rassemblement et des moments collectifs.

Dessin réalisé par Camille ANDRÉ

Annexe 1 - Retours d'expériences

LES CULTURES À LA PARCELLE - UNE BIODIVERSITÉ URBAINE

JARDIN DE LA CHATOIRE



- 1 Goyave
- 2 Pervenche de madagascar
- 3 Papayer
- 4 Sauge
- 5 Oeillet d'inde
- 6 Fraise
- 7 Oignon vert
- 8 Brède
- 9 Amarante
- 10 Songe
- 11 Gingembre
- 12 Citronnelle
- 13 Salade

Photo - Eva CHIRON

Annexe 1 - Retours d'expériences

SUIVI DU PROJET : AU BOUT D'UN AN D'ACTIVITÉ

Enquête sur l'économie domestique :

| Parcelle | Date d'affectation : 01/03/11 | Fréquence de présence au jardin | Dépenses | Désignation | Récolte (en kg) | Plue-value financière |
|------------|---------------------------------------|--|--------------------------|---|--------------------|---|
| Parcelle A | Bilan d'exploitation au 31/12/2011 | 2 fois par jour Environ 3h par jour | 274 € 274 x 2 = 548 € | 24 produits maraichers divers en culture | 68 | 6 mois <=> 853 € En projection annuelle 853 x 2 - 548 = 1158 € |
| Parcelle B | Bilan d'exploitation au 31/12/2011 | 1 fois par jour Environ 1h30 par jour | 142 € 142 x 2 = 284 € | 24 produits maraichers divers en culture | 34 | 6 mois <=> 369.07 € En projection annuelle 369.07 x 2 - 284 = 454.14 € |
| Parcelle C | Bilan d'exploitation au 31/12/2011 | 1 fois par jour Environ 2h par jour | 260 € 260 x 2 = 520 € | 24 produits maraichers divers en culture | 79 | 6 mois <=> 529.40 € En projection annuelle 529.40 x 2 - 520 = 538.80 € |
| Parcelle D | Bilan d'exploitation au 31/12/2011 | 2 fois par jour Environ 2h30 par jour | 127 € 127 x 2 = 254 € | 24 produits maraichers divers en culture | 52 | 6 mois <=> 571.63 € En projection annuelle 571.63 x 2 - 254 = 889.26 € |

Enquête sur l'abandon de la parcelle :

| PARCELLES FAMILIALES | |
|--|---------------------------------|
| Difficultés dues à une reprise d'activité physique | 5 |
| Reprise d'activité à temps plein | 4 |
| Déménagement | 3 |
| Aurait nécessité un accompagnement plus large | 3 |
| Insatisfaction de l'outil Jardin | 3 |
| Difficultés familiales | 3 |
| Manque de temps à consacrer au jardin | 1 |
| ASSOCIATION | |
| Manque de public à accompagner | 1 |
| Total | 23 abandons / pour 52 parcelles |
| Pourcentage | 44% |

Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN EUCALYPTUS

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardins de proximité (familial-insertion)

Localisation : Chemin gros eucalyptus en face de l'école Maréchal Lauret - proximité chemin salomon - Le chemin gros eucalyptus se prend dans un virage de la Départementale 6.

Superficie total du terrain : 330 m²

Nombre de parcelle : 11

Superficie moyenne des parcelles : 30 m²

Nombre et profil des jardiniers : 11 familles

GESTION

Association gestionnaire : L'association Kaz marron est une association qui participe à la promotion de la culture et du patrimoine réunionnais.

Attribution des parcelles : Commission d'attribution - 9 familles sont en attente.

Loyer à la parcelle : Cotisation pour l'eau 7€ par mois

COÛTS : La commune et le CCAS a financé le projet à hauteur de 43 000 €

CONCEPTION

Date de livraison : Décembre 2013

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Paul - SIDR

Maitre d'œuvre : Conception Bureau d'étude LEU Réunion

Propriétaire : Foncier communal

Espace clôturé ou non : Le jardin est clôturé par un grillage à poules recouvert de grimpantes, invisible, et l'accès se fait par un «Baro» qui se ferme à clé.

Accessibilité personnes à mobilité réduite : Accessible mais pas d'équipements spécifiques prévus.

Équipement collectif : 2 Bacs à compost dont un lombricompost fourni par le TCO - Un kiosque de convivialité - pas de toilettes.

Équipement individuel : Les outils personnels ne sont pas stockés sur place.



Commune de Saint-Paul



Localisation jardin eucalyptus - Saline-les-hauts



Jardin eucalyptus - source : Eva CHIRON

| Nombre de parcelles total | Famille | École | Association | Handicapé |
|---------------------------|---------|-------|-------------|-----------|
| 11 | 8 | 1 | 1 | 1 |

Tableau d'attribution des parcelles - source : Eva CHIRON

La fiche a été renseignée avec l'aide de LEU Réunion et Dana VIRAMA

Annexe 1 - Retours d'expériences

Gestion de l'eau : Alimentation en eau potable - système d'irrigation goutte à goutte + 2 points d'eau. À l'origine l'utilisation de l'arrosoir est préconisé, aujourd'hui on observe l'utilisation d'un tuyau d'arrosage

Animation / ouverture du public :

Des animations sont mises en place avec les scolaires de l'école d'en face pour les événements comme la semaine du développement durable. Le jardin est un support pédagogique pour la découverte des espèces endémiques.

Dans un futur proche, il est prévu de mettre en place des ateliers ouverts au public afin de répondre à une demande des riverains dans un premier temps.

Des animations en lien avec l'association Kaz Maron sont en cours d'idée. Pour les soirs de Kabar(*), les jardiniers pourraient emprunter le sentier qui mène à la rive d'en face et participer au Kabar. Les aromates du jardin cueillis le jour, pourraient être servis en tisane le soir. Et autour d'une tisane, les participants pourraient se raconter les histoires d'antan.

« Nou va mettre un animation, un atelier ou la le public i pe participé. Parce ke lé vré na beaucoup d'moun i pass à l'extérieur i dit ouais... dana kossa pou fé la. Au début badna té dit : na poin le temps planter, mi reste mon kaze, mi sorte pas mwin... komé là : dana kwa fé ? na poin un ti parcelle la ? »

DANA VIRAMA président de l'association Kaz Maron

« On va mettre un atelier où le public peut participer parce que c'est vrai il y a beaucoup de gens qui passent à l'extérieur qui me disent : Dana ! qu'est ce que tu fais là ? Au début ils me disaient : j'ai pas le temps de planter, je reste chez moi, je sors pas moi. Maintenant ils me disent : Dana ! Qu'est ce que tu fais ? il y 'a pas une parcelle de libre pour moi là ? »

PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Les jardiniers et l'association gestionnaire font leurs premiers pas au jardin et partent à la recherche d'homologues expérimentés ou de professionnels afin d'être orientés dans le projet. Une visite a été organisée dans la commune du tampon sur les jardins de la Chatoire et de Bras-creux avec l'ensemble des jardiniers et le président de l'association Kaz Maron. Dana VIRAMA souligne l'importance des échanges pour faciliter l'appropriation du concept des jardins collectifs.

Pratiques écologiques :

Dana VIRAMA a pu constater qu'il fallait sensibiliser et accompagner les jardiniers à se convertir aux pratiques biologiques (pour revenir aux pratiques d'antan). L'accompagnement doit se faire par un intervenant extérieur car la proximité entre le président de l'association gestionnaire et les jardiniers ne lui permettent pas d'avoir un impact similaire.

« mwin lé camarade ek zot, l'impact lé pa pareil »

Un intervenant du TCO (intercommunalité de l'ouest) a animé un atelier de sensibilisation auprès des jardiniers au sujet du recyclage des déchets.

LÉGENDE ILLUSTRATION

- 1 - Un jardinier de 17 ans avec son petit cousin qui fréquente l'école d'en face viennent arroser au tuyau la parcelle de l'école et la parcelle privée - photo Eva CHIRON
- 2 - Parcelle de l'association Kaz Maron et personne à mobilité réduite - photo Eva CHIRON
- 3 - Dana VIRAMA assis à droite, 1 habitant, 1 jardinier - photo Eva CHIRON



Annexe 1 - Retours d'expériences

Les principes d'aménagement :

Intervenant en amont du projet global d'aménagement de la ZAC, ce sera un aménagement léger. Le but est aussi que les futurs aménagements soient réalisés par les utilisateurs eux-mêmes.

Les jardins, succession de parcelles d'environ 30 m², sont disposés en lanières. L'implantation des lanières se fait en suivant les courbes de niveau du terrain, ce qui permet une plus grande facilité de mise en place du projet.

L'entrée est marquée par un espace d'accueil. Cet espace pourra être matérialisé par un cabanon, ou bien un conteneur réhabilité. On pourra y trouver le local à outils, un composteur ainsi qu'un espace pour le travail et/ou les échanges et discussions. (...) Le composteur devrait être fourni par le TCO.

De cet espace d'accueil part un chemin en béton, bordé d'un «caniveau», pour l'accessibilité PMR, le chemin se trouve en limite de «terrasse» pour desservir les parcelles. Au bout de ce chemin se trouvent les toilettes sèches accessibles PMR

La deuxième lanière, légèrement en contrebas de la première, est accessible par un petit escalier qui nous amène sur un chemin en pierres, implanté de la même manière que le chemin béton de la première lanière, bordé lui aussi d'un «caniveau».

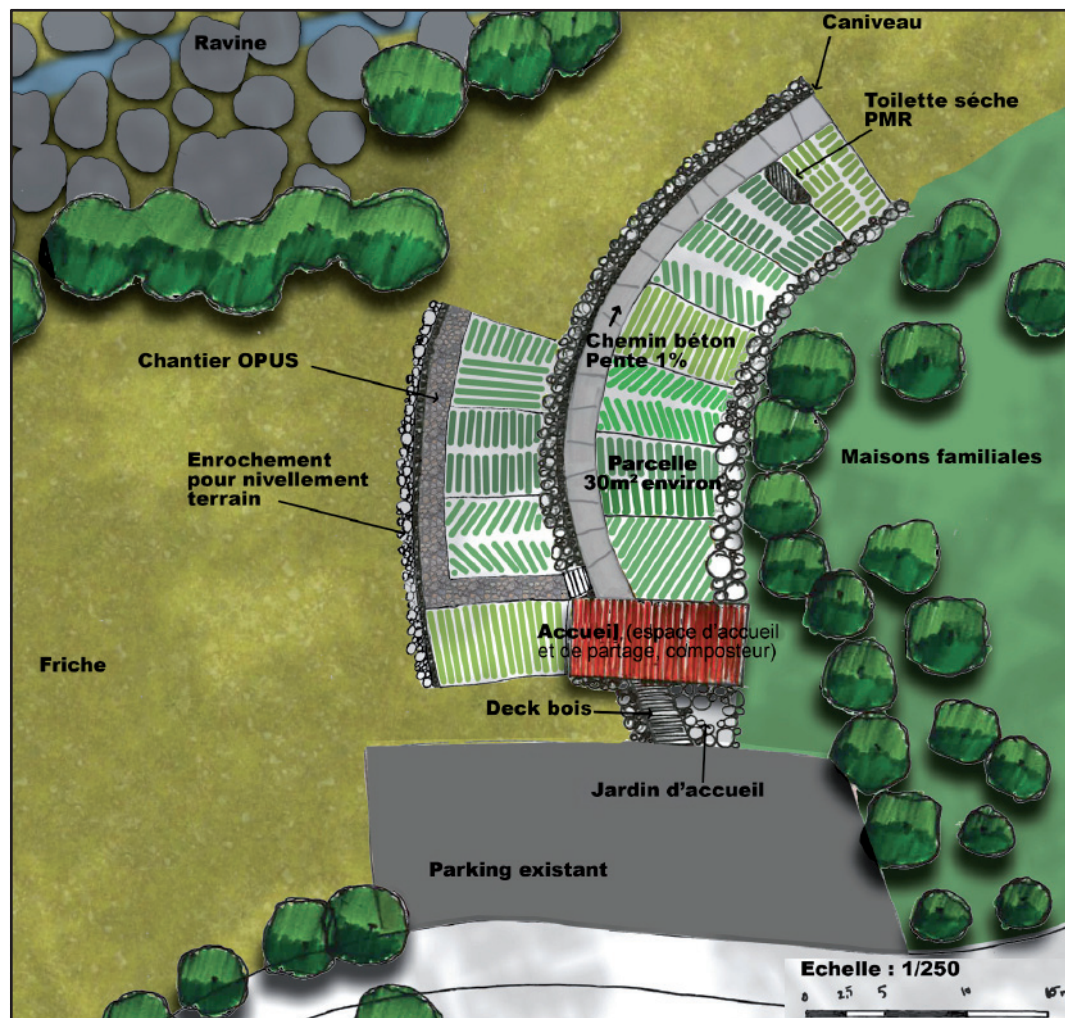
Le principe sera répété pour l'extension future des Jardins Partagés.

Ces premiers jardins seront clôturés, avec en première ligne un grillage à poules, doublé par une haie (composé de Bois de Sinte).

La clôture est implantée à la limite du périmètre d'intervention, qui intègre les enrochements liés aux terrassements, qui font partie intégrante du projet.

Deux points d'eau seront implantés pour permettre l'arrosage raisonné des jardins. Les points d'eau seront réalisés en dur, afin d'éviter tous problèmes de dégradation.

Un petit jardin vient animer le cabanon d'accueil et amorcer l'ambiance des jardins. Planter de graminés et couvrantes.



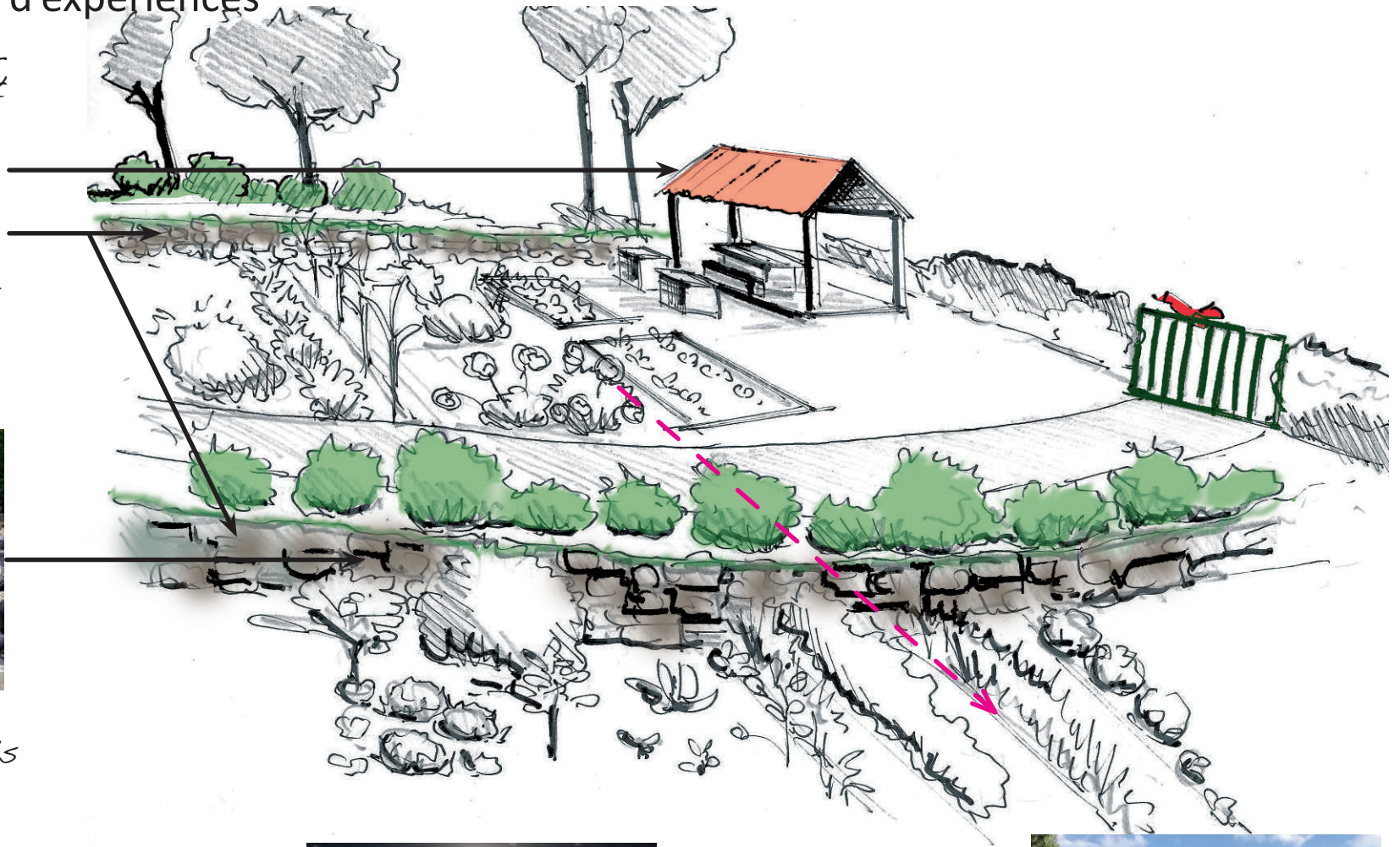
Annexe 1 - Retours d'expériences

Kiosque de convivialité - lieu de rassemblement et de partage

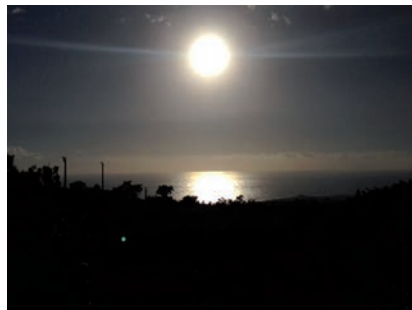
Les terrassements révèlent la topographie du site. Nous prenons de la hauteur dans le regard comme une évasion vers la liberté



Matériaux de constructions naturels



Perspective ouverte sur l'horizon - communion avec la nature par la contemplation du paysage



Le Baro - Le ruban malbar - les margueurs du mode d'habiter créole - comme à la maison



Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN PLAINE DES PALMISTES

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardins d'insertion

Localisation : Rue des gomenoles, en face de la caserne des pompiers 97431, Plaine des Palmistes

Superficie total du terrain : 3500 m²

Nombre de parcelles : 13 dont 2 pédagogiques

Superficie moyenne des parcelles : 80-120 m²

Nombre et profil des jardiniers : 8 familles

COÛTS

Coût opération : Non renseigné - Pas de budget de fonctionnement

Financement : Mairie / CAF / Région Réunion et État en amont du projet pour le financement du PIL

CONCEPTION

Date de livraison : Juillet 2012 - Inauguration 18 Décembre 2012

Maitre d'ouvrage : Commune

Maitre d'œuvre : Chantier d'insertion

Propriétaire : Foncier communale

Parti pris d'aménagement : Chaque parcelle est dotée d'un abri de jardin et d'un récupérateur d'eau. Des bacs à compost mis en place par la Cirest sont aussi utilisés par chacun des 8 jardiniers. Les parcelles ont été délimitées avec des plantes aromatiques, et des allées en scorie.

Espace clôturé ou non : terrain global clôturé

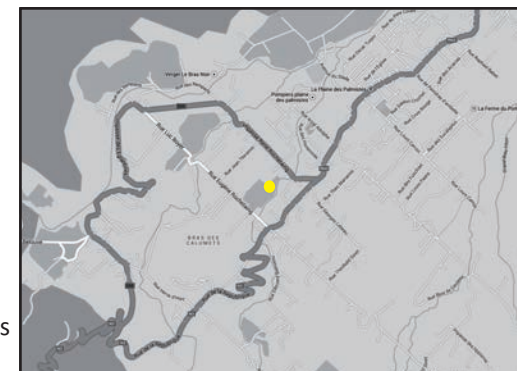
Accessibilité personnes à mobilité réduite : Non renseigné

Équipement collectif : 3 bacs à compost - récupérateur d'eau

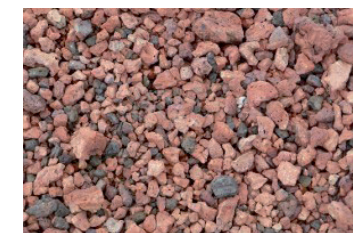
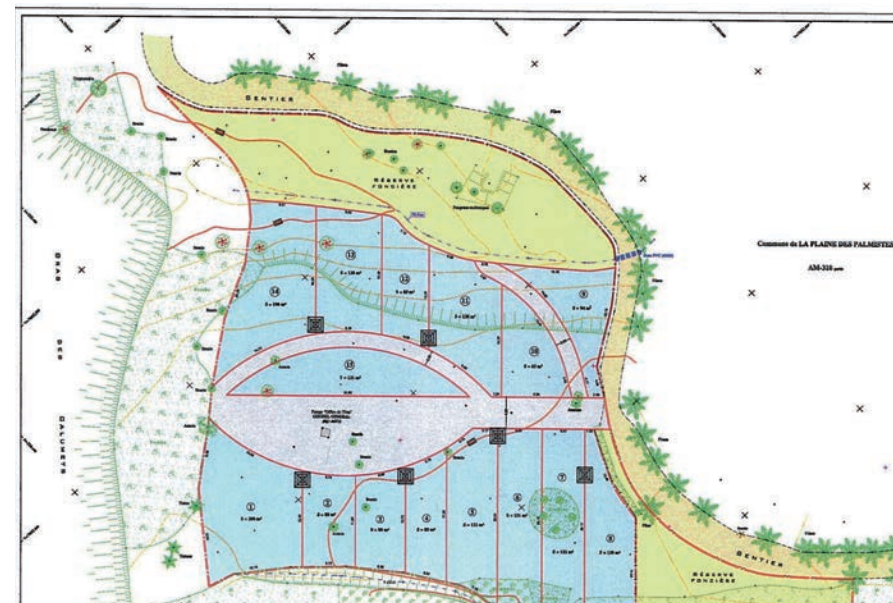
Équipement individuel : Kit de jardinage



Commune de la Plaine des Palmistes



Localisation Jardin Plaine des Palmistes



Scorie : Produit volcanique riche en vacuoles, de très faible densité, qui se forme lors des éruptions de type explosif

Annexe 1 - Retours d'expériences

LA GÉNÈSE DU PROJET EN QUELQUES MOTS :

La mise en place des jardins collectifs sur la commune de la Plaine des Palmistes a été impulsée par la demande des familles des nouvelles résidences collectives du premier village pour la plupart. (nouveaux habitants)
Tout est parti d'un PIL (Projet d'initiative locale) qui a permis à 16 jeunes de défricher le terrain - en face de la caserne des pompiers

GESTION

Association gestionnaire : Mission locale Est - AESSOI l'Association économique sociale et solidaire de l'océan Indien

Attribution des parcelles : Par convention renouvelable par tacite reconduction, pour chaque jardinier, tenu d'exploiter ou d'entretenir le site pendant la durée de mise à disposition. 3 parcelles sont encore disponibles en date du 6/07/2014

Loyer à la parcelle : 7€ / an et par famille

Gestion de l'eau : Récupération des eaux de pluie - arrosage individuel - Pas de cotisation pour l'eau

Animation / ouverture du public :

L'AESSOI organise des animations à destination des exploitants et de la population : journées portes ouvertes, accueil des scolaires, formation ou stage pratique de jardinage. Des projets d'accompagnement par des tuteurs ou tutrices de l'IRESO (Institut Rural d'Éducation et d'Orientation de la Réunion) sont envisagés. Des jeunes en formation au sein de la Maison familiale rurale, à proximité du jardin, interviennent déjà ponctuellement sur le site.

PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Pratiques écologiques : L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite au jardin familial de la Plaine où la pratique de l'agriculture biologique est vivement conseillée pour une consommation domestique plus saine dans le respect de l'environnement - compostage des déchets verts.



Jardin Plaine des Palmistes - source : CAUE

«L'idée de créer ce jardin familial remonte à très loin. Dans la tradition créole, chacun a son petit bout de jardin. D'où l'idée de mise à disposition des parcelles, répondant à un besoin social, tout particulièrement pour les familles des résidences collectives»

Eddy Marianne, président de l'AESSOI

PARTENARIAT POUR LA CRÉATION D'UN PIL

La Région Réunion, l'Europe et la Mission Locale s'associent déjà à ce projet pour une prise en charge du volet formation. Pour le financement des matériaux et équipements, la Caisse d'Allocation Familiale apportera sa contribution dans le cadre du dispositif C.T.G. (Convention Territoriale Globale) à hauteur de 56 000 €.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 1-1 : Défrichage de la parcelle
- 1-2 : Création de muret en moellons
- 1-3 : Pose de clôtures rigides
- 1-4 : Création de cabanons
- 1-5 : Création d'allée pour chaque espace individuel de jardinage
- 1-6 : Pose de récupérateur d'eau de pluie pour arrosage.
- 1-7 : Plantations

Extrait de la délibération du Conseil Municipal pour la mise en place d'un PIL

Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN KALOUPILÉ - BELLEPIERRE SIDR

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardins familiaux en pied d'immeuble

Localisation : Résidence les Opales, Bellepierre, Saint-Denis

Superficie total du terrain : 2500 m² en friche

Nombre de parcelles : 25

Superficie moyenne des parcelles : 20 m²

Nombre et profil des jardiniers : 20 familles (retraités, femmes seules avec enfants, famille ect.)

COÛTS

Coût opération : 400 000 €

Financement : Ville de Saint-Denis / État / SIDR

CONCEPTION

Date de livraison : 2013

Maitre d'ouvrage : SIDR

Maitre d'œuvre : Agence MBP / Chantier d'insertion

Propriétaire : SIDR

Parti pris d'aménagement : 25 parcelles de 20 m² environ. Ces parcelles ont été aménagées sur un terrain très en pente, peu accessible et en friche qui sépare deux immeubles de logements sociaux. Les parcelles disposées de part et d'autre d'un cheminement principal. Pas de cabanon, pas de toilettes.

Espace clôturé ou non : Murs et clôtures, petites barrières le long des jardins

Accessibilité personnes à mobilité réduite : Non car trop de déclivité

Équipement collectif : citernes, composteurs

Équipement individuel : Non renseigné



Commune de Saint-Denis



Plan aménagement des jardins de Bellepierre - source SIDR

Annexe 1 - Retours d'expériences

GESTION

Association gestionnaire : Proxima, spécialisé dans l'accompagnement social

Attribution des parcelles :

Loyer à la parcelle : 7€

Gestion de l'eau : Eaux de pluies

Animation / ouverture du public :



LE KALOUPILÉ

le Kaloupilé est un arbre aromatique importé par les engagés indiens après l'abolition de l'esclavage dans l'île de la Réunion. Planté dans les jardins créoles, ses feuilles sont utilisées comme épices pour agrémenter la cuisine Hindou comme le plat traditionnel cérémonial, le massalé cabri.

PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Pratiques respectueuses de l'environnement : Préservation de la biodiversité (plantation de cultures endémiques adaptées au climat/espèces non invasives). Association de cultures pour lutter contre les insectes, les maladies, et préserver la qualité de l'eau. Récupération des eaux de pluie.

LÉGENDE ILLUSTRATION

1 - Réalisation des travaux par les chantiers d'insertion - photo SIDR

2 - Le site en travaux à proximité des habitations - photo SIDR

3 - Une habitante titulaire d'une parcelle - photo SIDR

4 - Vue sur les jardins familiaux cultivés - photo SIDR



Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN KALOUPILÉ-ARAUCARIA-SIDR

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardins familiaux en pied d'immeuble
Localisation : Ravine Blanche, le Tampon
Superficie total du terrain : 1 000 m²
Nombre de parcelles : 26 parcelles
Superficie moyenne des parcelles : de 20 à 25 m²
Nombre et profil des jardiniers : 26 familles

COÛTS

Coût opération : 127 237 €
Financement : Etat - CCAS Tampon - Département (CSD) - SIDR

CONCEPTION

Date de livraison : 28 Février 2014
Maître d'ouvrage : SIDR
Maître d'œuvre : Chantier d'insertion
Propriétaire : SIDR

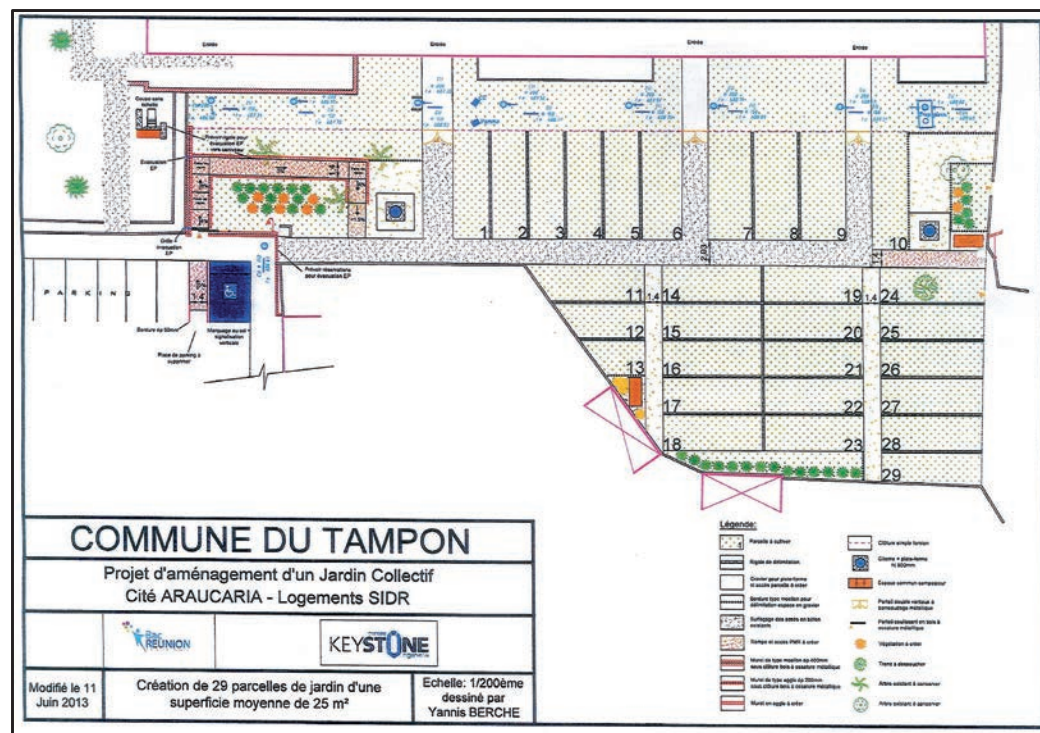
Parti pris d'aménagement : non renseigné
Espace clôturé ou non : Un portail qui donne accès à la résidence et aux jardins mais pas de clôture à la parcelle
Accessibilité personnes à mobilité réduite : En cours de réalisation - bac de jardinage prévu pour les personnes à mobilité réduite en partenariat avec l'association bois de palette, à la saline les hauts. (Saint-Paul)
Équipement collectif : Citernes
Équipement individuel : Non renseigné



Commune du Tampon



Localisation jardin Araucaria - Ravine Blanche



Plan aménagement - Les jardins ARAUCARIA - source - SIDR

Annexe 1 - Retours d'expériences

GESTION

Association gestionnaire : Association des habitants.

Attribution des parcelles :

Loyer à la parcelle : 7€

Gestion de l'eau : Système de récupération des eaux de pluie. 2 citernes d'approvisionnement. Et 3 bacs de récupération des eaux de pluie ruisselante sur les toitures des habitations privés.

Animation / ouverture du public :

Journée portes ouvertes au public

LÉGENDE ILLUSTRATION

1 - Bac à cultiver pour les personnes à mobilité réduite expliqué par

Daysie RIQUEL responsable des jardins à la SIDR - photo Eva CHIRON

2 - Groupe de citoyens participant à la visite du jardin organisé par l'école du jardin planétaire - photo Eva CHIRON

3 - Système de récupération des eaux de pluie aménagé par la SIDR - photo Eva CHIRON

4 - Citerne de récupération des eaux de pluie (2 au total sur le site) et rassemblement des habitants sous le pied de mangue - photo Eva CHIRON



PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Pratiques respectueuses de l'environnement : Préservation de la biodiversité (plantation de cultures endémiques adaptées au climat/ espèces non invasives). Association de cultures pour lutter contre les insectes, les maladies, et préserver la qualité de l'eau. Récupération des eaux de pluie



Axe de symétrie d'un paysage angulaire

Parcelles en lanières symétriques à l'immeuble d'habitation

En l'absence d'un kiosque de convivialité un pyé de mangue sert de lieu de rassemblement

Dessin réalisé par Eva CHIRON

Analyse paysagère - Approche sensible :

Le volume de l'immeuble assez élevé pose la question de l'ensoleillement pour les cultures. Le plan d'aménagement rectiligne, symétrique et homogène de cet espace en reconversion peut laisser craindre que la plus value des jardins peut être altérée. L'appropriation des jardins par les habitants peut apporter une nouvelle forme à l'espace mais le règlement le permet-il ? Selon le Corbusier, la géométrie est la seule chose vraiment inventée par l'homme et qui ne devrait rien à la nature mais travaillerait plutôt contre.

Annexe 1 - Retours d'expériences

OPÉRATION DE REQUALIFICATION DES ESPACES VERTS ARAUCARIA :



1

AVANT : Espace vert de la SIDR



2

Requalification des espaces verts en jardins familiaux

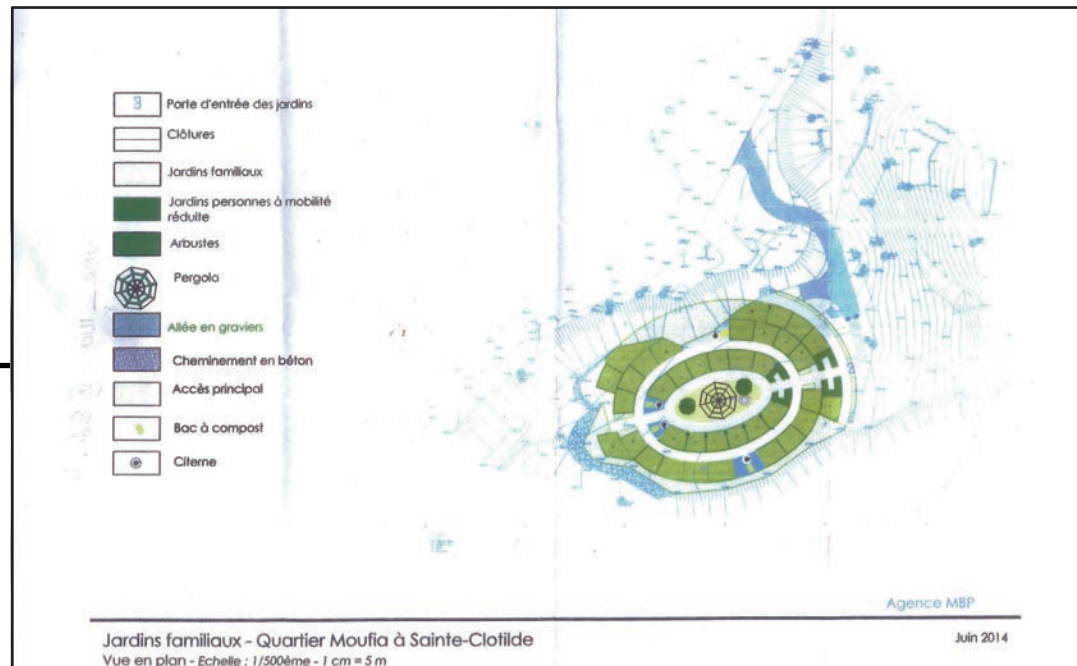


3

MAINTENANT : Appropriation de l'espace par les habitants

OPÉRATION EN PROGRAMMATION DES ESPACES VERTS DE LA SIDR DANS LES HAUTS DU MOUFIA :

1 Valorisation d'un espace en friche situé à proximité d'une ravine. Conservation des arbres remarquables sur le site.



2 Programmation de requalification des espaces verts en première phase d'une opération aménagement de logement collectif

Une attention particulière est portée à la forme des jardins.

35 parcelles de 20 m² qui sont réparties en cercles concentriques à partir d'un espace de rencontre central «Le kiosque de convivialité». La programmation des jardins en amont permet une approche qualitative dans l'organisation de l'espace qui selon Roberto MAGNAGHI définit les rapports sociaux.

Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN KALOUPILÉ - HALLEY - SIDR

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardins familiaux en pied d'immeuble

Localisation : Résidence Halley, située à deux pas du lycée Roland Garros au Tampon.

Superficie total du terrain : 900 m²

Nombre de parcelles : 22

Superficie moyenne des parcelles : 15 m² à 22 m²

Nombre et profil des jardiniers : 22 familles

COÛTS

Coût opération : non renseigné

Financement : SIDR

CONCEPTION

Date de livraison : 4 novembre 2013

Maître d'ouvrage : SIDR

Maître d'œuvre : non renseigné

Propriétaire : SIDR

Parti pris d'aménagement : 22 parcelles de 20 m² environ. Ces parcelles ont été aménagées sur le foncier de la SIDR dans une opération de requalification des espaces verts de la résidence, au pied de l'immeuble d'habitation. Les parcelles sont aménagées en lanière parallèlement au bâti. Une bande gazonnée a été conservée pour la circulation extérieure au jardin et permet un espace de transition en l'espace bâti et l'espace cultivé. Le site a été réalisé avec le soutien logistique de la municipalité. Pas de kiosque, pas de toilettes.

Espace clôturé ou non : Le jardin est clôturé avec un grillage recouvert par les grimpantes - strate buissonnante.

Accessibilité personnes à mobilité réduite : Non car trop de déclivité

Équipement collectif : citernes

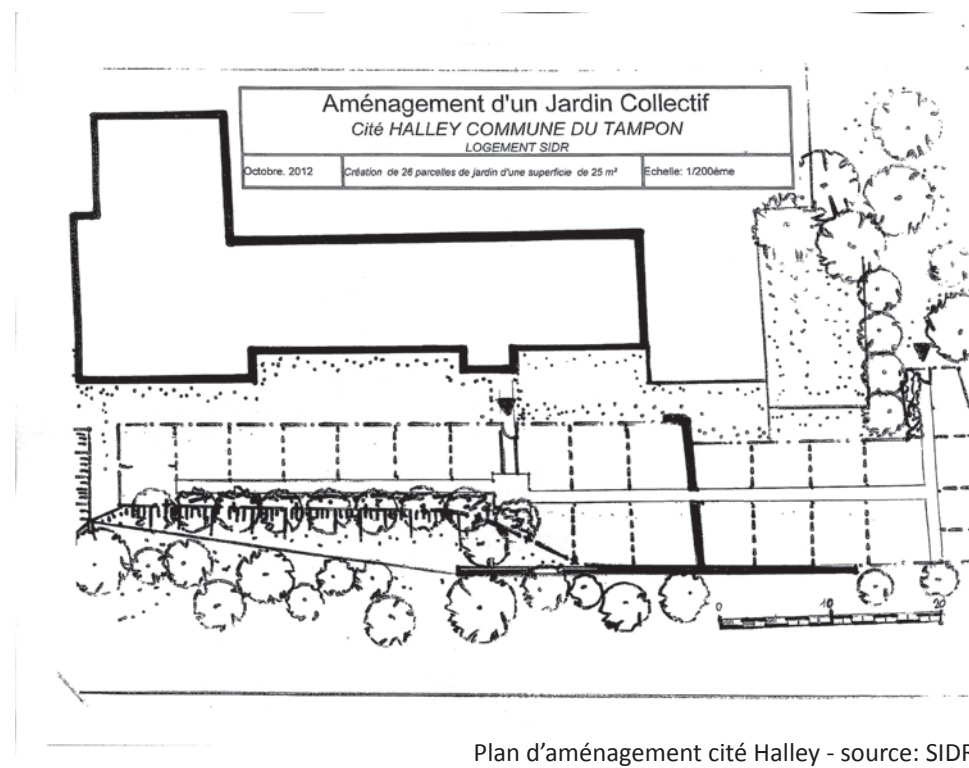
Équipement individuel : Bac à compost individuel fourni par la CASUD



Commune du Tampon



Localisation jardin Résidence Halley



Plan d'aménagement cité Halley - source: SIDR

Annexe 1 - Retours d'expériences

GESTION

Association gestionnaire : L'association Arvel accompagne les habitants dans la gestion des jardins et favorise par son action le lien social entre les familles.

Attribution des parcelles :

Loyer à la parcelle :

Gestion de l'eau : Récupération des eaux de pluie dans une citerne fournie par la CASUD

Animation / ouverture du public :

Journée accueil du public



CITRONELLE

«fé bouyé dé troi
fey mélanzé ek la
po citron, é i fey
kanel, lé bon pou
la grip»

PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Aménagement : La topographie du terrain présente un micro relief qui a pu être valorisé par les jardiniers.

Pratiques écologiques : Préservation de la biodiversité (plantation de cultures endémiques adaptées au climat/ espèces non invasives). Association de cultures pour lutter contre les insectes, les maladies, et préserver la qualité de l'eau. Récupération des eaux de pluie.

LÉGENDE ILLUSTRATION

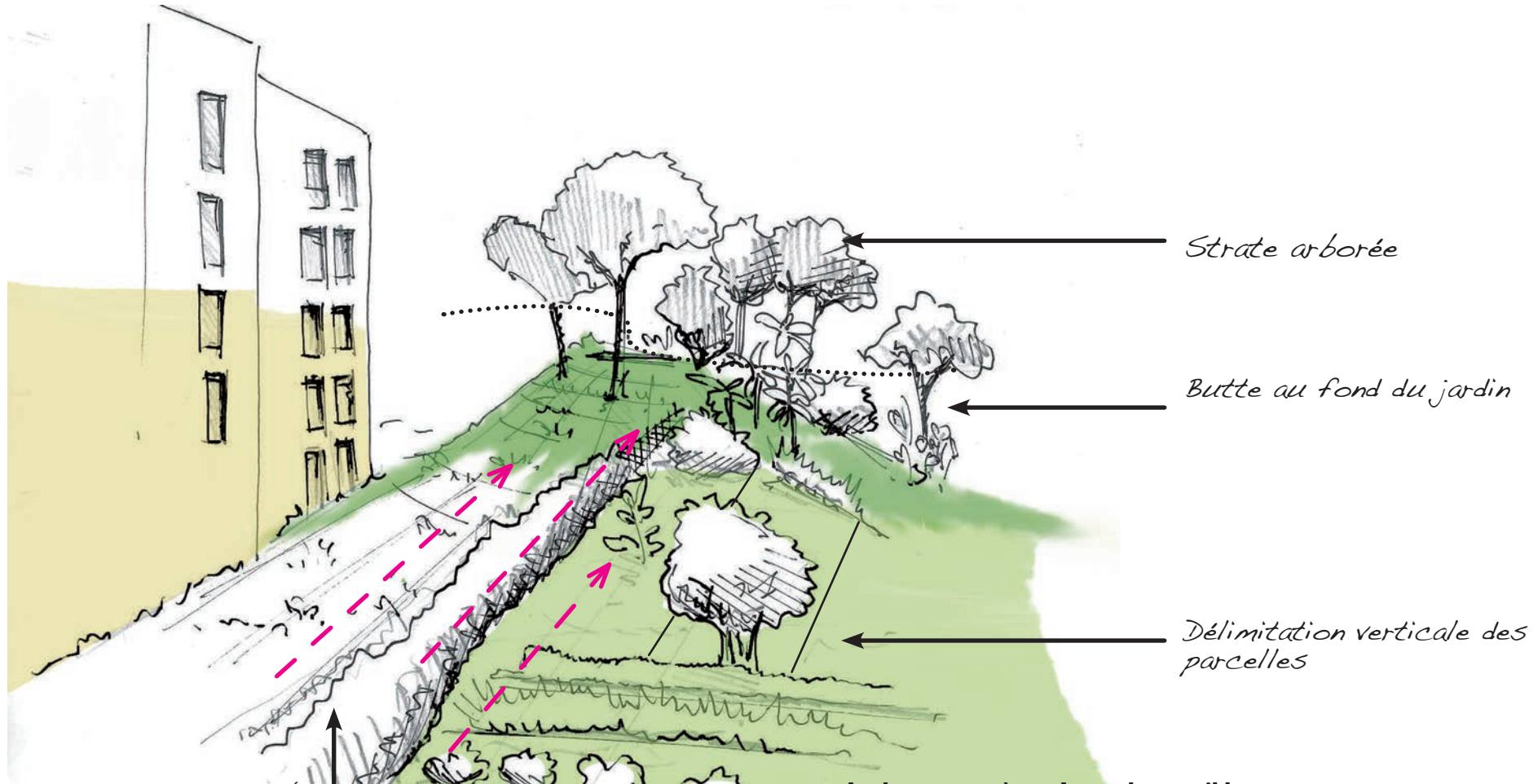
1 - Entrée du jardin Kaloupilé - vue sur la butte cultivée - photo Eva CHIRON

2 - Citerne de récupération localisée sur la butte - photo Eva CHIRON

3 - Visite du jardin organisée par l'école du jardin planétaire - photo Eva CHIRON

4 - Partie basse du jardin cultivée en lanière - photo Eva CHIRON





Dessin réalisé par Camille ANDRÉ

Clôture d'ensemble - fonction
séparative intégrée au paysage
- strate buissonnante

 Perspective linéaire

Analyse paysagère - Approche sensible :

Le jardin se situe à l'arrière des habitations, en pied d'immeuble sans contact avec l'espace public. Le site offre un climat d'intimité comme l'agrandissement de l'espace de vie à l'extérieur. Une pièce supplémentaire à vivre.

L'organisation spatiale du jardin avec une partie haute en relief et une partie basse rythme un paysage agricole linéaire. L'immeuble et la masse végétale arborée créent un effet de perspective et de linéarité renforcée par la bande engazonnée entre l'immeuble et le jardin.

La clôture qui confine le jardin dans un enclos se fond dans le paysage jardiné et ne marque pas une franche séparation, elle relève plus du symbolique sécuritaire d'environ un mètre de hauteur. Les grimpantes recouvrent les croisillons du grillage qui se fondent dans le paysage avec douceur.

Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN GRAMOUN

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardins d'insertion

Localisation : Commune de Saint-Joseph, près de la rivière des Remparts en contrebas de la résidence des personnes âgées «Les Ombrières» (derrière l'ancien fleuriste «la Pergola» et jouxtant de l'autre côté la rivière des remparts près de son pont.

Superficie total du terrain : 5000 m²

Nombre de parcelles : 7

Superficie moyenne des parcelles : 9 m²

Nombre et profil des jardiniers : non renseigné

COÛTS

Coût opération : non renseigné

Financement : CCAS / Mairie / Association Abbé Pierre / école primaire

CONCEPTION

Date de livraison : 2010

Maitre d'ouvrage : Association Cœur Vert

Maitre d'œuvre : Association Cœur Vert

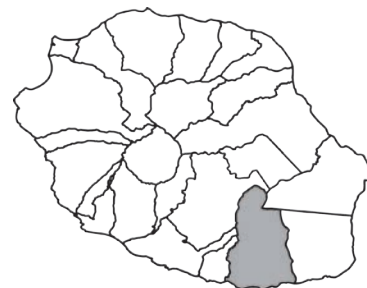
Propriétaire : Foncier communale

Espace clôturé ou non : Oui

Accessibilité personnes à mobilité réduite : Non renseigné

Équipement collectif : Compost

Équipement individuel : Non renseigné



Commune de Saint-Joseph



Les gramoun du jardin - Source : Cœur Vert

COMPOSITION DU JARDIN :

Le jardin est constitué de :

- 6 carrés utilisés par les personnes âgées pour leur consommation de légumes et aromates
- 1 carré pour les échanges pédagogiques avec les scolaires
- 1 carré en avancement pour les aromates avec l'association Abbé Pierre
- 1 espace compost
- 2 vergers (1 composé de fruitiers papayers, jujubes, jaboticaba, figuier, sapotille, jacque, cannellier, pistache arbuste, manguiers, caféiers, évi...)
- 1 verger d'agrumes
- 1 espace fleurs
- 1 espace naturel

À l'état du projet :

- 3 carrés accessibles handicapés
- 1 potager créole (en cours planté de manioc, patates douces, songes, citronnelle, arrowroot, bananiers)
- 1 espace cultures industrielles (coton, canne à sucre, bananiers...)
- 1 bassin aux nénuphars
- La construction d'un espace d'accueil en bambou
- Installation de toilettes

Annexe 1 - Retours d'expériences

GESTION

Association gestionnaire : L'association Cœur vert

Attribution des parcelles : non renseigné

Loyer à la parcelle : non renseigné

Gestion de l'eau : non renseigné

Animation / ouverture du public :

- Actions scolaires : Pas moins de 5 à 6 classes ont pu visiter ce site en devenir dans le cadre d'ateliers autour des 5 sens, découverte de la biodiversité, rencontre avec la nature ce qui représentait une petite centaine d'élèves environ.

- Journées portes ouvertes : La journée du développement durable en avril 2013, réunissant une vingtaine de passages sur le site, ou encore le passage de la randonnée nocturne de St Joseph organisé en septembre 2013 et qui a fait passer par ce site pas moins de trois cents personnes.

- Ouvert au public

CHRONOLOGIE DU PROJET :

- Anciennement la roche mère du site a été utilisée pour la déviation de Saint-Joseph.

- Obtention du terrain 2010

- Première année : Défrichage et de sécurisation du terrain (par construction de clôture) jusqu'en 2012 au moins.

- À partir de 2012, la conception des carrés gramoun se sont réalisés avec la mise à disposition de ces carrés pour les 5 gramoun intéressés à l'origine.

- De 2012 à 2013, des actions de découverte autour de l'agriculture biologique, de la nature et du développement durable.

- En 2012, plantation de la partie verger.

- Mai 2014 non reconduction de la convention

PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Philosophie : Un jardin partagé entre les générations où peuvent s'échanger et partager les savoirs, espace de solidarité, dans le cadre du développement durable.

Le jardin a été mis en jachère afin de laisser la nature travailler et installer la vie. Le couvert végétal recèle de nombreuses « bonnes herbes », herbes médicinales spontanées, accueille de nombreux papillons rares dans un espace urbain, est un lieu de visites de nombreux oiseaux qui y trouvent leur nourriture.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

« Lorsque l'association Cœur vert a pris le terrain en charge, le sol était épuisé, la biodiversité très appauvrie, ce qui a nécessité l'apport de terre qui a été utilisé pour mettre en place les carrés des personnes âgées » Isa.J

« Le manque de point d'eau et de terre sur cette surface nous freinera énormément pendant ces quelques années, d'où la friche laissée pour restructurer le sol. Le manque de main d'œuvre éprouvé jusque là, à été contourné en fin 2013 et début 2014 grâce à un partenariat avec Emmaüs. Ceci laissait présager une bonne exploitation des surfaces, pour la structuration du site, et y faire un «oasis de paix et d'échange». Cependant pour des raisons, que je dirais inexpliquées pour moi, le soutien de la municipalité qui jusque là était présent, s'est retiré tant sur le plan financier que matériel en ne renouvelant pas la convention de mise à disposition de son terrain. Les raisons évoquées étant le manque d'activité et d'avancé sur cette parcelle. Néanmoins le mal fait en 2010 à ce terrain lors du défrichage mécanique n'a pas été sans conséquences. Il a fallu le guérir et le laisser cicatriser. Ce n'est qu'en 2014 que le sol commençait à revivre. Mais en mai 2014, une semaine avant la fin de la convention, suite à une réunion avec les responsables élus et administratifs du service associatif de la municipalité, le souhait de la non reconduction de cette convention est donné. De là, la fin de tout est sonnée. » Joël B

Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN MANDALA

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardin partagé

Localisation : Impasse Commandant Richard, Le Tampon, 97430

Superficie total du terrain :

- Mandala : 180 m²
- Mandala + verger : ~1500 m²
- Mandala + verger + haies et arbres (zone toilettes sèches + cabane) : ~2000 m²

Nombre de parcelle : Un seul et unique jardin géré collectivement

COÛTS

Coût opération : Les seuls coûts sont liés à la gestion et à l'entretien :

- Factures d'eau (entre 100 et 200 euro/an)
- Achat de graines, plants (environ 50 euro/an, mais ça rentre dans le bénévolat)
- Achat de matériel (très peu, dérisoire à quantifier)

Financement : Aucun

CONCEPTION

Date de livraison : Février 2013

Maitre d'ouvrage : Famille Dennemont

Maitre d'œuvre : Association arTerre

Propriétaire : Famille Dennemont

Équipement collectif : Tout est mis à disposition du public

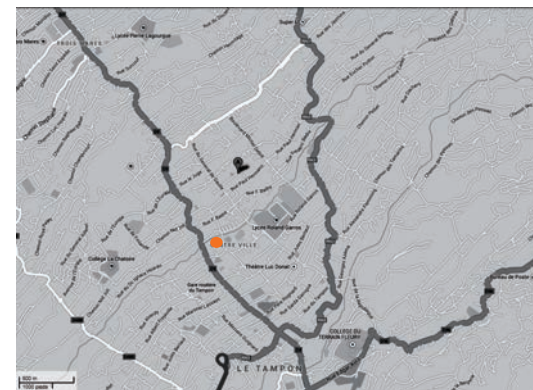
Équipement individuel : Chacun est libre d'apporter ses outils

Parti pris d'aménagement : Soutenable à tous les niveaux : écologique et socio-économique, accessible par tous les publics, usage maximum de matériaux de récupération (ex : composteur collectif en palettes, toilettes sèches, tonnelles en bambou, compost et paillage avec résidus de taille, etc)

Accessibilité personnes à mobilité réduite : Non



Commune du Tampon



Localisation du jardin



Source : Le jardin mandala - Design de permaculture - photo Eva CHIRON

Annexe 1 - Retours d'expériences



Source : Le jardin mandala - Chantier solidaire - photo Eva CHIRON

LÉGENDE ILLUSTRATION

- 1 - Pratiques agroécologiques - culture sur butte - photo Eva CHIRON
- 2 - Fabrication purin d'ortie - photo Eva CHIRON
- 3 - Toilette sèche artisanal - photo Eva CHIRON
- 4 - Trois bacs à compost - compost de rue - photo Eva CHIRON



GESTION

Association gestionnaire : Association ArTerre sur la base d'une convention avec le propriétaire foncier - 3 ans d'engagement

Loyer à la parcelle : Aucun

Gestion de l'eau : L'eau est fournie par la CISE (réseau potable, le jardin étant au milieu d'un quartier résidentiel) ; un partenariat avec la SAPHIR permet depuis 2014 d'avoir recours à l'arrosage automatique.

Animation / ouverture du public :

- Permanence et accueil du public tous les lundis de 9 heures à 16 heures. D'autres journées de travail collectif sont prévues avec les adhérents de l'association.
- Partenariat avec l'UAEJ pour accueillir des mineurs en situation de réinsertion.
- Deux formations par mois : niveau 1 les bases du jardinage agroécologique ; niveau 2 de l'agroécologie à la permaculture
- Autres événements et visites ponctuels ("un marché pas comme les autres", journées thématiques, visites collectives, etc)

PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Pratiques agroécologiques : Zéro pesticide et fertilisant de synthèse, recherche maximale d'autonomie, vermicompostage.

Design permaculturel : Zonage et emplacement relatif de tous les éléments
Intégration de flore et faune endémique (bois de golette, palmistes rouges et blancs... papanges, oiseaux blancs...) et espèces indigènes sauvages (tangues, endormis, insectes divers et autre microfaune)

Valorisation des déchets : Compostage de rue et utilisation comme engrais naturel.

Annexe 1 - Retours d'expériences

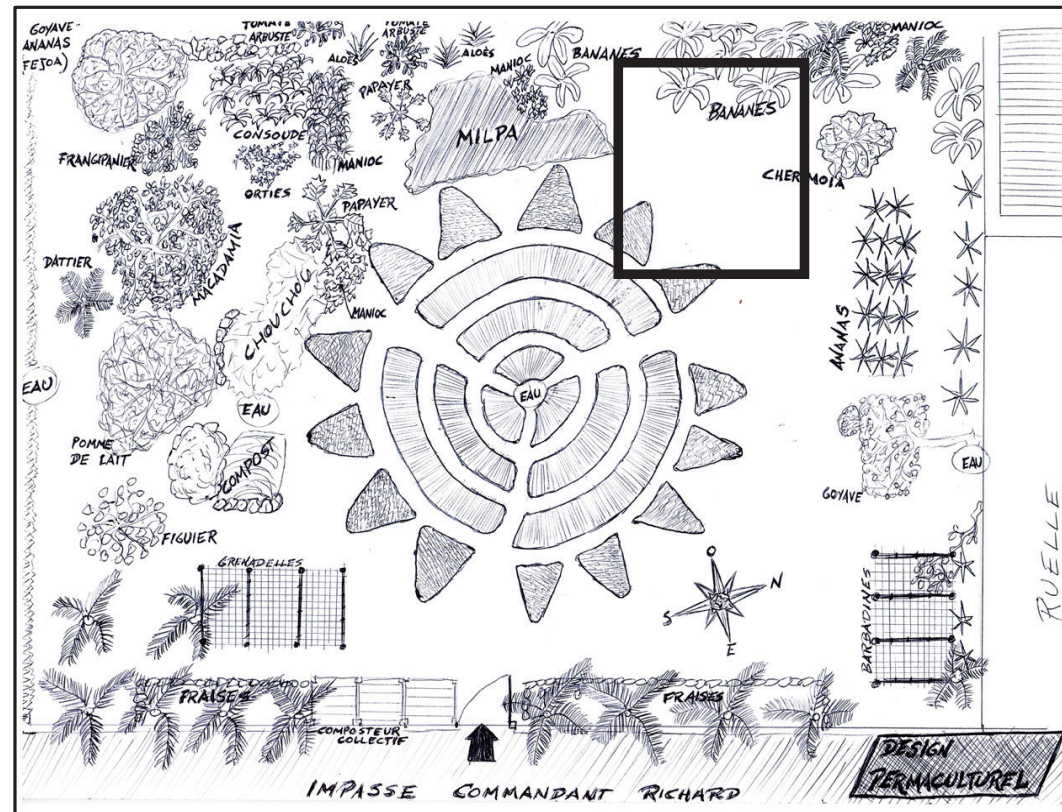
LA PERMACULTURE

La permaculture est un art de vivre qui associe l'art de cultiver la terre pour la rendre fertile indéfiniment avec l'art d'aménager le territoire. Elle n'est pas un mode de pensée mais un mode d'agir qui prend en considération la biodiversité des écosystèmes. Elle est un ensemble de pratiques, de principes, et un mode de pensée visant à créer une production agricole durable. Cette production tend à être très économe en énergie (travail manuel...) et respectueuse des êtres vivants et de leurs relations réciproques. Elle vise à créer un écosystème productif en nourriture ainsi qu'en d'autres ressources utiles, tout en laissant à la nature « sauvage » le plus de place possible.

Au centre de la permaculture, il y a trois principes fondamentaux : prendre soin de la terre (reconstituer le capital naturel), prendre soin de l'humain (prendre soin de soi-même, et des autres), et partager équitablement (limiter la consommation et la reproduction ; partager le surplus). Ils forment le socle de la conception permaculturelle. On les retrouve dans la plupart des sociétés traditionnelles.

Le parcours permaculturel commence avec l'éthique et les principes de conception, et progresse à travers les domaines clés nécessaires à la création d'une culture durable. La trajectoire qui évolue en spirale raccorde ces domaines, et progresse depuis le cadre personnel et local jusqu'au collectif et global.

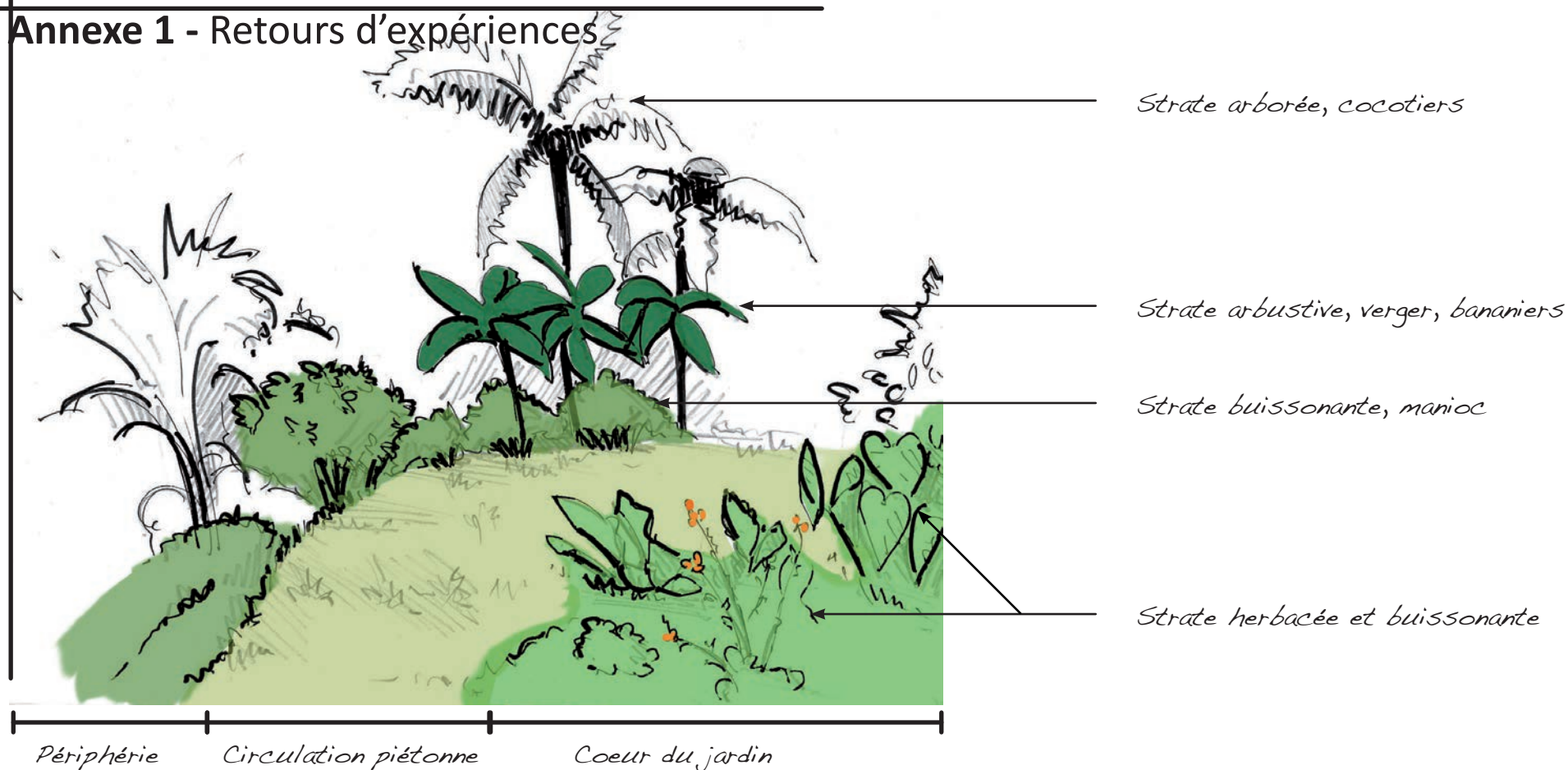
Les principes éthiques de la permaculture ont été inspirés de travaux de recherche sur les bases éthiques des communautés, retenant les leçons de peuples qui ont réussi à vivre en équilibre avec leur environnement beaucoup plus longtemps que les civilisations récentes. Ceci ne veut pas dire qu'il faut oublier les grands enseignements de l'époque moderne, mais que pour réussir la transition vers un avenir durable, il nous faudra prendre en compte des valeurs et des concepts qui sont en dehors des normes culturelles actuelles.



LES PRINCIPES :

- 1 - Observer et interagir
- 2 - Collecter et stocker l'énergie
- 3 - Créer une production
- 4 - Appliquer l'auto-régulation et accepter la rétroaction
- 5 - Utiliser et valoriser les services et les ressources renouvelables
- 6 - Ne pas produire de déchets
- 7 - Partir des structures d'ensemble pour arriver aux détails
- 8 - Intégrer plutôt que séparer
- 9 - Utiliser des solutions à petites échelles et avec patience
- 10 - Utiliser et valoriser la diversité
- 11 - Utiliser les interfaces et valoriser les éléments en bordure
- 12 - Utiliser les changements et y réagir de manière créative

Annexe 1 - Retours d'expériences



Analyse paysagère - Approche sensible :

Ce jardin vivrier répond aux besoins élémentaires de l'Homme pour se nourrir, se soigner. L'association de fleurs et de cultures offre un paysage désordonné laissant libre expression à la biodiversité. Au centre de l'espace, le cœur du jardin prend la forme d'un mandala. Mandala est un terme sanskrit signifiant cercle, et par extension, sphère, environnement, communauté. Le cœur révèle une strate herbacée et buissonnante, avec des cultures qui demandent plus ou moins d'entretien du centre vers l'extérieur (pétale du mandala). Un espace dégagé, herbacé, encerclant le cœur du mandala facilite la circulation pour ne pas endommager les cultures. L'Homme trouve sa place au milieu de la nature. En bordure, la strate arbustive et arborée offre une protection, au cœur du jardin. Le paysage amène progressivement l'Homme à passer de l'extérieur, à l'intérieur, jusqu'au secret, très secret, amenant petit à petit à la nature de l'esprit.

Annexe 1 - Retours d'expériences

JARDIN ACEPI

ORGANISATION GÉNÉRALE DU JARDIN

Type : Jardins familiaux

Localisation : Chemin Grand Canal - Rivière du Mât les Bas 97440 Saint-André terrain agricole proximité chemin 80.

Superficie total du terrain : 7 000 m² dont 4 000 m² de superficie exploitée.

Nombre de parcelle : 20

Superficie moyenne des parcelles : 100 m²

Nombre et profil des jardiniers : 20 jardiniers issus de toutes les catégories socioprofessionnelles (salariés, retraités, demandeurs d'emploi, personnes aux minimas sociaux, jeunes en découverte de métiers)

COÛTS

Coût opération : 3700€

Financement :

- 3000€ de la CIREST (subvention d'investissement)
- 700€ de la Ville (fonctionnement)

CONCEPTION

Date de livraison : Décembre 2011

Maître d'ouvrage : l'ACEPI

Maître d'œuvre : l'ACEPI

Propriétaire : Un agriculteur. (bail locatif)

Parti pris d'aménagement : Aménagement de circulation entre les parcelles, d'arrivées d'eau, projet de toilettes sèches pas abouti. Chaque parcelle est délimitée par des galets, ou par des fleurs, des aromatiques, des treilles aménagées en bois

Espace clôturé ou non : Espace non clôturé par l'association mais barrière naturelle constituée par la friche urbaine laissée pour favoriser la biodiversité.

Accessibilité personnes à mobilité réduite : Aménagement d'une parcelle adaptée à un jardinier aveugle avec un accès adapté, un point d'eau adapté.

Équipement collectif : Un abri jardin, un réseau d'irrigation avec les arrivées d'eau pour chaque parcelle

Équipement individuel : Les outils du jardin (pioche, grappe, bottes, gants, chapeau, arrosoir, tuyau d'arrosage, bac à compost)



Commune de Saint-André

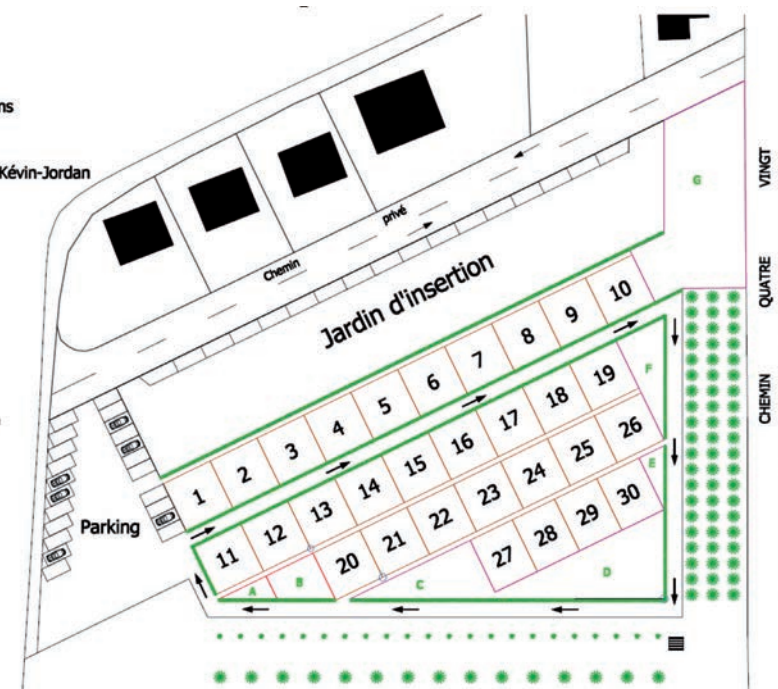


Localisation jardin ACEPI

Aménagement de jardins familiaux
St ANDRE
Dessinateur: ANGAMA Kévin-Jordan
Client: Mr MAILLOT

Ech: 1/500ème
Date:22/08/2012

- Point d'eau
- Bananier
- Palmier
- parcelles 1-26 = 10x10=100m²
- parcelles 27-30 = 9x11=99m²
- parcelles exploitables
- parcelles non exploitables
- surfaces restantes
- Haie périmétrique végétal
- A = 24.37 m²
- B = 73.12 m²
- C = 199.55 m²
- D = 297.52 m²
- E = 29.49 m²
- F = 107.46 m²
- G = 614.73 m²



Plan d'aménagement jardin ACEPI - Source : François MAILLOT

Annexe 1 - Retours d'expériences

GESTION

Association gestionnaire : A.C.E.P.I.

Attribution des parcelles : Après entretien de motivation et prise de connaissance du règlement du jardin (non utilisation de produits chimiques, aspect non commercial du maraîchage)

Loyer à la parcelle : 15 € / mois (consommation d'eau comprise.)

Gestion de l'eau : Eau d'irrigation

Animation / ouverture du public :

Ouverture période de vacances scolaires :

- Visite pédagogique avec les enfants du centre aéré du quartier de la Rivière du Mât les Bas.

- Ateliers sensibilisation à la protection de l'environnement :

Enseignement des gestes éco-citoyens : réalisation d'un jeu de reconnaissance par les sens (le toucher, l'odorat, la vue) des plantes aromatiques et médicinales. Familiarisation avec les graines des différentes espèces potagères

- Ateliers de jardinage : Préparation du sol, confection de potagers carrés plantations, réalisation de semis et bouturages en pots, préparation d'un compost.

Public : (avec les 8-11 ans et les 6-7 ans)

Action sociale :

- Sensibilisation des parents d'élèves par des ateliers de jardinage et dans le cadre du projet REAAP 2013 (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

Journées portes ouvertes :

- Réception sur rendez-vous de groupes de participants à des ateliers de découverte du jardinage agro-écologique (en lien avec les formations organisées par l'ADEME(*), la CIREST, le CFPPA(*) de St-Benoit)

- Semaine du développement durable,

- Journée sur les jardins créoles

- Journées de découverte des métiers (accueil de jeunes issus de centre de formation tels que la MFR de l'Est)

PRATIQUES LOCALES REMARQUABLES

Pratiques respectueuses de l'environnement : Réduction et compostage des déchets, consommation raisonnée des ressources naturelles. Préservation de la biodiversité (plantation de cultures endémiques adaptées au climat/ espèces non invasives). Engrais vert / organique. Cultures de saisons. Association de cultures pour lutter contre les insectes, les maladies, et préserver la qualité de l'eau.



Jardin ACEPI - photo François MAILLOT

« Pratiquer une activité en lien avec la nature nous permet d'apprendre à la connaître, à la respecter, et se ressourcer à son contact, et au contact des autres jardiniers. Cultiver la terre de cette manière c'est préserver sa santé en mangeant sain et varié. On fait des économies en produisant ce dont on a vraiment besoin, c'est le premier pas pour consommer responsable. Passer du temps au jardin, c'est aussi et avant tout un moyen de sauvegarder son identité, un savoir-faire, et transmettre des valeurs. »

**GUIDE
QUALITÉ
ENVIRONNEMENTALE**

ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Guide sur le choix des plantes adaptées au territoire, sur les arbres, les haies, l'implantation, l'entretien, le mode de culture... ainsi que sur les économies d'énergie, le choix des matériaux...

ADOPTER DES MODES DE CULTURE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Agroécologie

« Démarche scientifique attentive aux phénomènes biologiques qui combine développement agricole et protection/régénération de l'environnement naturel.

Elle est à la base d'un système global de gestion d'une agriculture multifonctionnelle et durable, qui valorise les agro-écosystèmes, optimise la production et minimise les intrants ».

(<http://www.actu-environnement.com>)

Les jardins nourriciers urbains, à proximité des logements et niche de biodiversité au cœur de la ville, devraient être respectueux de l'environnement et de la santé. L'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse devraient donc être réduite le plus possible voir même absente dans ces jardins. L'agroécologie est un moyen de parvenir à ces objectifs.

Privilégier les espèces locales mieux adaptées au climat notamment,

Diversifier les espèces (fruits, fleurs, légumes, herbes médicinales) pour pallier aux maladies, attirer des insectes-alliés ou faire fuir les ravageurs,

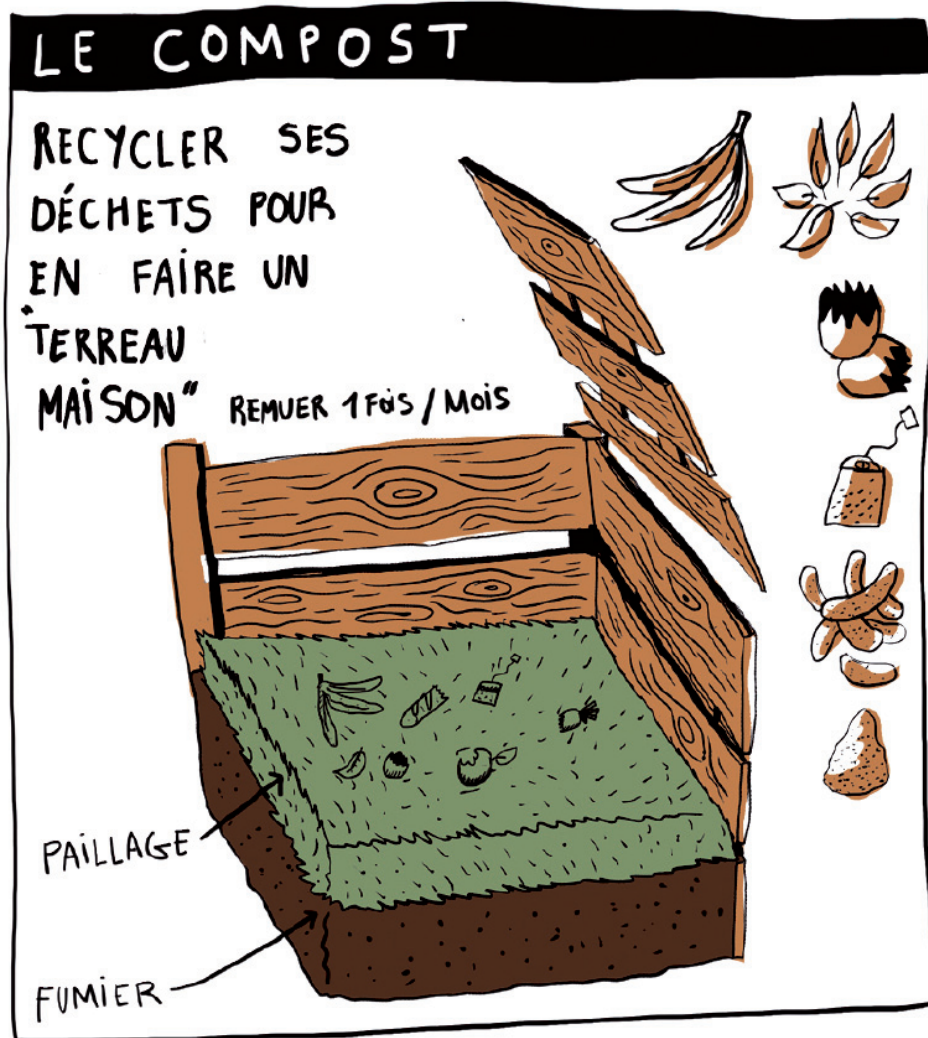
Faire se succéder des cultures complémentaires



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Compost et Purin

Le compost est un amendement naturel. Il est l'occasion de recycler les denrées périssables qui sont jetées à la poubelle. Les viandes et poissons sont en général à éviter du fait des odeurs nauséabondes qu'elles dégagent lors de leur décomposition et du fait qu'elles attirent les nuisibles tels que les rats.

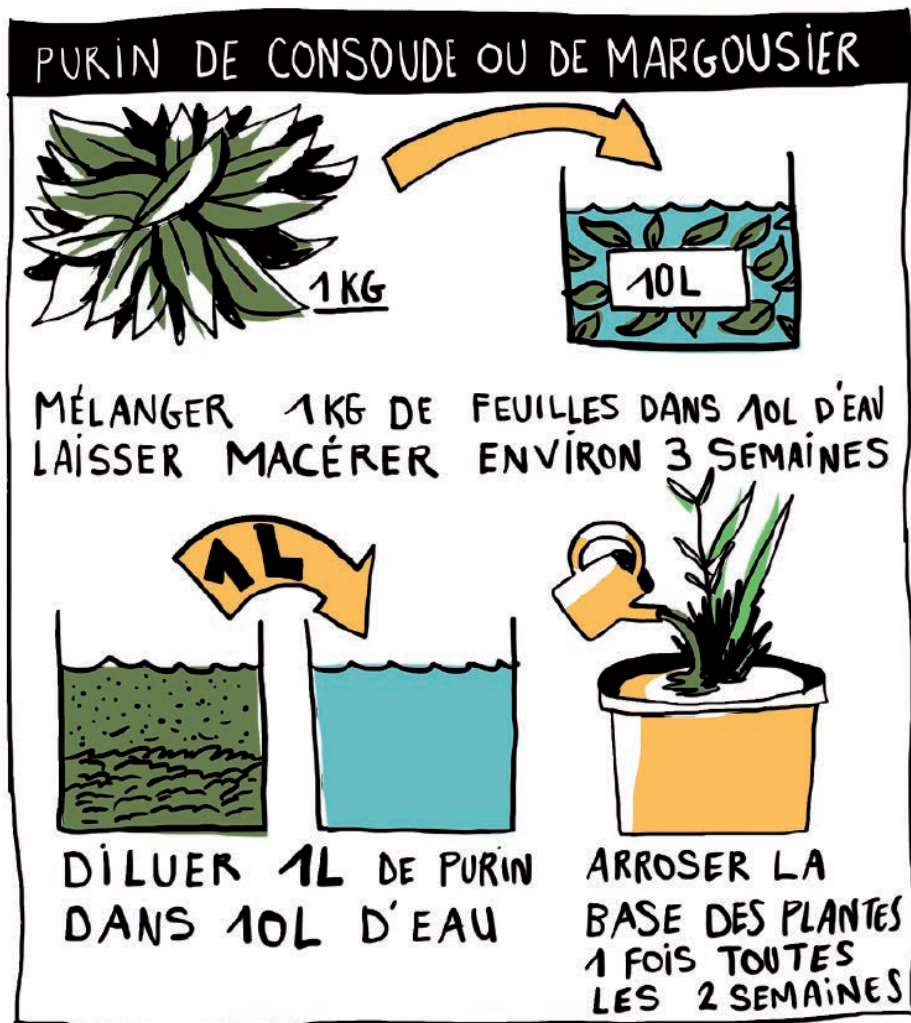


L'association Arterre a mis en place un composteur collectif dans son jardin « mandala » au Tampon. Il a été positionné le long de la petite route qui dessert le jardin afin que les gens du quartier puissent également l'alimenter de déchets verts. Ce genre d'initiative pourrait être considéré pour des jardins familiaux.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Le purin est une décoction à base de différentes feuilles. C'est un engrais naturel qui dans certains cas est aussi un répulsif pour les insectes ravageurs (margosier contre fourmis, fougère contre limaces).



Les feuilles de consoude sont utiles pour les purins.

Un purin qui sera prêt à l'usage après dilution dans de l'eau.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Les plantes auxiliaires

Planter en bordure des carrés de légumes : **certaines plantes jouent le rôle de répulsif contre les insectes.**

Leur usage permet donc de limiter l'utilisation de produits chimiques polluants. Certaines de ces plantes sont ornementales. Leur floraison apporte une touche de couleur dans le vert du potager.



Les œillets d'Inde repoussent les nématodes (ver qui s'attaque aux racines).



Semez les capucines en bordure du potager ou encore au pied des plantes les plus sensibles aux attaques de pucerons comme les rosiers. Elles attirent irrésistiblement les ravageurs en épargnant efficacement les plantes cultivées à proximité. Vous pouvez également décider de conserver les feuilles et les pucerons : elles serviront alors de garde-manger aux insectes auxiliaires.

<http://www.rustica.fr>



Disposez des branches de romarin entre les rangs de choux – ou de tout autre légume de la famille des Brassicacées – pour prévenir les attaques d'altises.

Son fort parfum éloigne bien des ravageurs, même si aucune étude scientifique n'a démontré cette action. Autre atout de la plante, le romarin, comme la plupart des plantes aromatiques, regorge de nectar qui nourrit et attire de nombreux insectes auxiliaires à une saison où les fleurs sont rares.

<http://www.rustica.fr>

ANNEXE 2 - Qualité environnementale

La faune auxiliaire

Tous les animaux et en particulier les insectes ne sont pas nuisibles. Certains sont appelés « auxiliaire de culture » car ils protègent les plantations des insectes ravageurs ou améliorent la qualité du sol, ou pollinisent les fleurs qui donneront des légumes ou des fruits. Avoir des insectes est un avantage si l'on sait conserver ceux qui sont utiles pour les cultures et lutter contre ceux qui les mangent.



Les abeilles pollinisent.



Les vers de terre ameublissent le sol et l'enrichissent.



La coccinelle mange l'oïdium (champignon qui s'attaque entre autres au papayer).



L'endormi mange les sauterelles.

ANNEXE 2- Qualité environnementale

D'autres astuces pour lutter contre les ravageurs

Certaines astuces ou « recettes de grands mères » peuvent être utilisées pour lutter contre les animaux ravageurs. Ces techniques peuvent encore une fois se substituer aux produits chimiques polluants.



Disposer de la cendre, de la sciure ou du marc de café au pied des plantes permet un apport de nutriments et une protection contre les limaces et escargots.

La lutte contre les limaces peut se faire en posant au sol dans le jardin des soucoupes contenant un peu de bière dont elles sont friandes. Si les soucoupes sont assez hautes, les limaces tombent dedans sans pouvoir remonter.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Des cultures sur buttes sandwich

Avoir un sol de bonne qualité est primordial pour cultiver un potager.
Le sol doit être : suffisamment riche en nutriment, aéré, meuble, humide mais pas trop...

La culture sur butte sandwich permet de constituer un sol de culture regroupant ces différentes qualités.

Mode d'emploi

Laisser la parcelle en jachère puis couper toutes les plantes qui ont poussé et les laisser sur place.

Aérer le sol à l'aide d'une fourche. Ne pas enlever les racines encore présentes dans le sol.

Répondre du compost sur le lit des plantes coupées.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Répondre une couche de paillage sur le compost. Il peut être constitué de déchets verts : tontes, feuilles, déchets verts broyés...

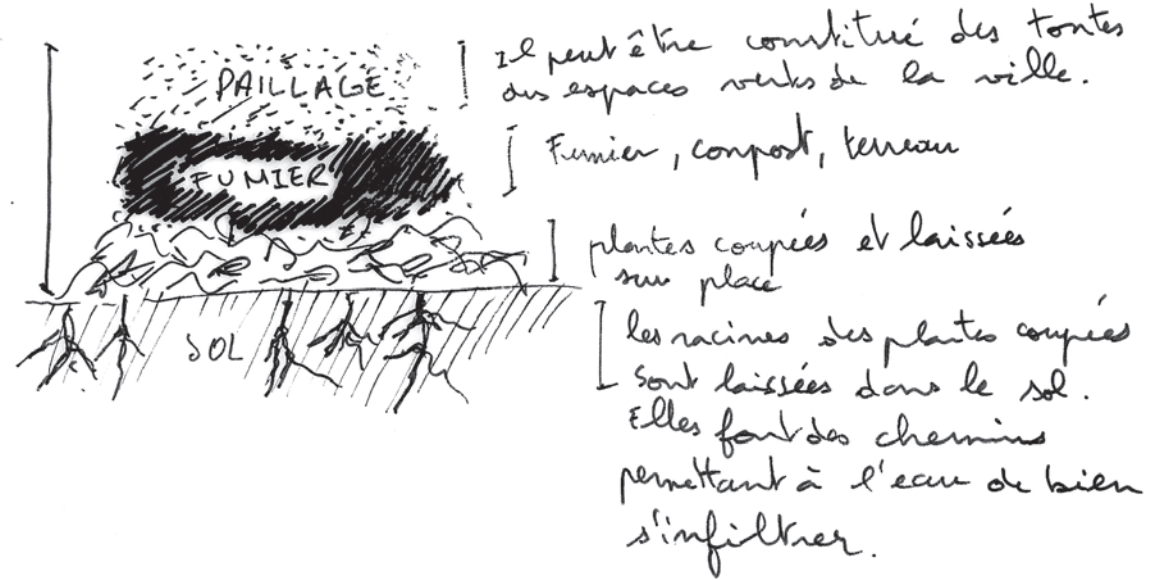


Dégager de petits trous dans le paillage et le compost pour planter des graines, tubercules et autres.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Butte sandwich.



Ce mode de culture a de nombreux avantages. En particulier, il permet aux jeunes plants de bénéficier d'un sol riche dans lequel ils trouvent leurs nutriments, un substrat meuble dans lequel les petites racines trouvent facilement leur chemin et une protection par le paillage qui est à la fois un abri quand le soleil est fort et une réserve d'humidité fondamentale pendant les périodes de sécheresse.

Butte sandwich.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Éviter les plantes invasives

« Espèce Invasive » ou « Espèce Exotique Envahissante » (EEE)

« Espèce animale ou végétale introduite par l'homme, intentionnellement ou non, sur un territoire où elle n'existait pas avant, entraînant des conséquences négatives sur le plan écologique, économique ou sanitaire.

Aujourd'hui, les espèces invasives sont considérées comme une des principales causes de perte de biodiversité au niveau mondial et particulièrement dans les îles océaniques où elles sont perçues comme le premier facteur d'extinction d'espèces ».
(<http://www.especiesinvasives.re>)

Il serait souhaitable d'éviter la plantation de ces espèces qui pourraient rapidement proliférer dans un jardin et au-delà de son enclos.

Une liste de plantes à éviter devrait figurer dans les règlements de jardins nourriciers en prenant appui sur le recensement réalisé par le Groupe Espèces Invasives Réunion (GEIR) figurant ci-après.

ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Liste des espèces invasives de la Flore vasculaire de La Réunion

| FAMILLE | NOM BOTANIQUE | NOM VERNACULAIRE PRINCIPAL (Réunion) | INVASIBILITE 2011 |
|-----------------|--|--------------------------------------|-------------------|
| Acanthaceae | <i>Strobilanthes hamiltonianus</i> (Steud.) Bosser et Heine | Califon | 5 |
| Agavaceae | <i>Furcraea foetida</i> (L.) Haw. | Choca vert | 5 |
| Anacardiaceae | <i>Rhus longipes</i> Engl. | Faux poivrier blanc | 5 |
| Anacardiaceae | <i>Schinus terebinthifolius</i> Raddi | Faux poivrier | 5 |
| Araceae | <i>Pistia stratiotes</i> L. | Laitue d'eau | 5 |
| Asteraceae | <i>Ageratina riparia</i> (Regel) R.M. King et H. Rob. | Yapana marron, faux orthosifon | 5 |
| Asteraceae | <i>Erigeron karvinskianus</i> DC. | Pâquerette, marguerite folle | 5 |
| Asteraceae | <i>Hypochaeris radicata</i> L. | Chicorée-pays | 5 |
| Bignoniaceae | <i>Tecoma stans</i> (L.) Juss. ex Kunth | Bois pissenlit | 5 |
| Casuarinaceae | <i>Casuarina equisetifolia</i> L. subsp. <i>equisetifolia</i> | Filao pays | 5 |
| Cyatheaceae | <i>Cyathea cooperi</i> (Hook. ex F. Muell.) Domin | Fanjan australien | 5 |
| Fabaceae | <i>Acacia meamsii</i> De Wild. | Acacia | 5 |
| Fabaceae | <i>Leucaena leucocephala</i> (Lam.) de Wit | Cassi | 5 |
| Fabaceae | <i>Prosopis juliflora</i> (Sw.) DC. | Algaroba, zépinard, épinard | 5 |
| Fabaceae | <i>Ulex europaeus</i> L. | Genêt | 5 |
| Lauraceae | <i>Litsea glutinosa</i> (Lour.) C. Rob. | Avocat marron | 5 |
| Malpighiaceae | <i>Hiptage benghalensis</i> (L.) Kurz | Liane papillon | 5 |
| Melastomataceae | <i>Clidemia hirta</i> (L.) D. Don | Tabac-bœuf | 5 |
| Myrsinaceae | <i>Ardisia crenata</i> Sims | Bois de Noël | 5 |
| Myrtaceae | <i>Psidium cattleianum</i> Sabine | Goyavier | 5 |
| Myrtaceae | <i>Syzygium jambos</i> (L.) Alston | Jamrosat | 5 |
| Oleaceae | <i>Fraxinus floribunda</i> Wall. | Frêne de l'Himalaya | 5 |
| Oleaceae | <i>Ligustrum robustum</i> Blume subsp. <i>walkeri</i> (Decne.) P.S. Green | Troène de Ceylan | 5 |
| Onagraceae | <i>Fuchsia magellanica</i> Lam. | Ti zanneau | 5 |
| Onagraceae | <i>Fuchsia x exoniensis</i> Paxton | Zanneau | 5 |
| Poaceae | <i>Anthoxanthum odoratum</i> L. | Flouve odorante | 5 |
| Pontederiaceae | <i>Eichhornia crassipes</i> (Mart.) Solms | Jacinthe d'eau | 5 |
| Rosaceae | <i>Rubus alceifolius</i> Poir. | Raisin marron | 5 |
| Solanaceae | <i>Solanum mauritanium</i> Scop. | Bringellier marron | 5 |
| Urticaceae | <i>Boehmeria penduliflora</i> Wedd. ex D.G. Long | Bois chapelet | 5 |
| Verbenaceae | <i>Lantana camara</i> L. | Galabert | 5 |
| Zingiberaceae | <i>Hedychium gardnerianum</i> Sheppard ex Ker Gawl. | Longose | 5 |
| Acanthaceae | <i>Asystasia gangetica</i> (L.) T. Anderson subsp. <i>micrantha</i> (Nees) Ensermu | Herbe le rail | 4 |
| Acanthaceae | <i>Justicia gendarussa</i> Burm. f. | Yapana marron | 4 |
| Acanthaceae | <i>Ruellia brevifolia</i> (Pohl) C. Ezcurra | | 4 |
| Agavaceae | <i>Agave gr. Americanae</i> | Choca bleu | 4 |
| Araceae | <i>Colocasia esculenta</i> (L.) Schott | Songe | 4 |
| Araceae | <i>Zantedeschia aethiopica</i> (L.) Spreng. | Arum | 4 |
| Araliaceae | <i>Hedera helix</i> | lierre | 4 |
| Arecaceae | <i>Livistona chinensis</i> (Jacq.) R. Br. ex Mart. | Latanier de Chine | 4 |
| Asteraceae | <i>Montanoa hibiscifolia</i> Benth. | Marguerite de mai | 4 |
| Balsaminaceae | <i>Impatiens walleriana</i> Hook. f. | Balsamine | 4 |
| Begoniaceae | <i>Begonia cucullata</i> Willd. var. <i>spatulata</i> (Lodd.) Goding | Bégonia, cœur de Jésus | 4 |
| Begoniaceae | <i>Begonia diadema</i> Linden ex Rodigas | Bégonia diadème | 4 |
| Begoniaceae | <i>Begonia rex</i> Putz. | Bégonia | 4 |
| Cannabaceae | <i>Trema orientalis</i> (L.) Blume | Bois d'Andréze | 4 |
| Caprifoliaceae | <i>Lonicera japonica</i> Thunb. | Chèvrefeuille | 4 |
| Crassulaceae | <i>Kalanchoe pinnata</i> (Lam.) Pers. | Mangé-tortue, soudefaf | 4 |

| | | | |
|------------------|---|--|---|
| Ebenaceae | <i>Diospyros digyna</i> Jacq. | Caca poule, sapote | 4 |
| Fabaceae | <i>Acacia dealbata</i> Link | Acacia Bernier | 4 |
| Fabaceae | <i>Albizia lebbek</i> (L.) Benth. | Bois noir | 4 |
| Fabaceae | <i>Caesalpinia decapetala</i> (Roth) Alston | Sappan | 4 |
| Geraniaceae | <i>Geranium robertianum</i> L. | Géranium Robert, herbe tangué | 4 |
| Hydrangeaceae | <i>Hydrangea macrophylla</i> (Thunb.) Ser. Subsp. <i>macrophylla</i> | Hortensia | 4 |
| Iridaceae | <i>Crocasmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E. Br. | Montbrétia | 4 |
| Juncaceae | <i>Luzula campestris</i> (L.) DC. var. <i>gracilis</i> S. Carter | | 4 |
| Lamiaceae | <i>Prunella vulgaris</i> L. | Herbe Catois | 4 |
| Lamiaceae | <i>Salvia coccinea</i> Buch'hoz ex Etl. | Sauge du Texas | 4 |
| Lythraceae | <i>Cuphea ignea</i> A. DC. | Herbe cigarette | 4 |
| Magnoliaceae | <i>Michelia champaca</i> L. | Champac | 4 |
| Melastomataceae | <i>Tibouchina urvilleana</i> (DC.) Cogn. | Lisandra | 4 |
| Menispermaceae | <i>Cocculus orbiculatus</i> (L.) DC. | Liane d'amarrage | 4 |
| Oleaceae | <i>Ligustrum ovalifolium</i> Hassk. | Troène de Californie | 4 |
| Onagraceae | <i>Fuchsia boliviana</i> Carrière | Fuchsia de Bolivie | 4 |
| Oxalidaceae | <i>Oxalis corniculata</i> L. var. <i>corniculata</i> | Ti tréfle | 4 |
| Passifloraceae | <i>Passiflora edulis</i> Sims | Grenadille | 4 |
| Phyllanthaceae | <i>Breynia retusa</i> (Dennst.) Alston | Bois de corbeau, péteuse, ti pomme, mourougue marron | 4 |
| Phyllanthaceae | <i>Bridelia micrantha</i> (Hochst.) Baill. | | 4 |
| Phytolaccaceae | <i>Rivina humilis</i> L. | Ti Groselle | 4 |
| Pinaceae | <i>Pinus pinaster</i> Aiton | Pin maritime | 4 |
| Plantaginaceae | <i>Lophospermum erubescens</i> D. Don | Liane Maurandya | 4 |
| Poaceae | <i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC. | | 4 |
| Poaceae | <i>Holcus lanatus</i> L. | Houlque laineuse | 4 |
| Poaceae | <i>Melinis minutiflora</i> P. Beauv. | Herbe molasse, Herbe à miel | 4 |
| Poaceae | <i>Microlaena stipoides</i> (Labill.) R. Br. | | 4 |
| Poaceae | <i>Panicum maximum</i> Jacq. | Fataque | 4 |
| Poaceae | <i>Paspalum paniculatum</i> L. | Herbe duvet | 4 |
| Poaceae | <i>Paspalum urvillei</i> Steud. | Herbe de Vasey | 4 |
| Poaceae | <i>Pogonatherum paniceum</i> (Lam.) Hack. | Ti bambou, bambou nain, bambou miniature | 4 |
| Polygonaceae | <i>Persicaria capitata</i> (Buch.-Ham. ex D. Don) H. Gross | Herbe corail, couvre-sol, herbe de l'Himalaya, renouée, boule à Boissier | 4 |
| Polygonaceae | <i>Persicaria chinensis</i> (L.) H. Gross | Liane rouge, Empreinte-la-vierge | 4 |
| Polygonaceae | <i>Rumex abyssinicus</i> Jacq. | Oseille sauvage | 4 |
| Polygonaceae | <i>Rumex acetosella</i> L. subsp. <i>pyrenaicus</i> (Pourr. ex Lapeyr.) Akeroyd | Oseille sauvage | 4 |
| Polygonaceae | <i>Rumex steudelii</i> Hochst. ex A. Rich. | Patience | 4 |
| Rosaceae | <i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke | Fraise crapaud | 4 |
| Rosaceae | <i>Eriobotrya japonica</i> (Thunb.) Lindl. | Bibasse | 4 |
| Rosaceae | <i>Fragaria vesca</i> L. | Ti fraisier, fraise des bois | 4 |
| Rosaceae | <i>Rubus rosifolius</i> Sm. | Framboise | 4 |
| Rutaceae | <i>Murraya paniculata</i> (L.) Jack | Rameau, buis de Chine | 4 |
| Rutaceae | <i>Triphasia trifolia</i> (Burm. f.) P. Wilson | Orange | 4 |
| Scrophulariaceae | <i>Verbascum thapsus</i> L. | Bouillon blanc | 4 |
| Strelitziaceae | <i>Ravenala madagascariensis</i> Sonn. | Ravenale | 4 |
| Zingiberaceae | <i>Hedychium coccineum</i> Buch.-Ham. ex Sm. | Longose à fleurs rouges | 4 |

5 : taxon exotique (ou cryptogène) très envahissant, dominant ou co-dominant dans les milieux naturels ou semi-naturels, ayant un impact direct fort sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes

4 : taxon exotique (ou cryptogène) envahissant se propageant dans les milieux naturels ou semi-naturels avec une densité plus ou moins importante sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation

ANNEXE 2 - Qualité environnementale

UNE UTILISATION RAISONNÉE DE L'EAU

Un potager est consommateur d'eau. Plusieurs stratégies peuvent être adoptées pour éviter les surconsommations :

Eau d'irrigation : Si possible, implanter les jardins à proximité d'un réseau d'irrigation. Cela permettra de profiter d'une eau agricole moins chère et évitera d'utiliser l'eau potable qui a bénéficié d'un traitement pour la consommation.

Choix d'essences adaptées au climat :

- Éviter de planter des cultures gourmandes en eau si l'on se trouve dans un milieu sec (songe, cresson, palmiste, vanille...).
- Profiter des talwegs ou autre endroits humides d'un jardin pour cultiver les plantes plus gourmande en eau.

Récupérer l'eau de pluie dans des cuves comme c'est le cas dans le jardins familiaux de la Plaine des Palmistes.



Aux jardins familiaux de la Plaine des Palmistes, des cuves récupèrent l'eau de pluie qui ruisselle sur le toit des cabanes de rangement des jardiniers. Cette eau est utilisée pour l'arrosage.



Un exemple de « micro espace humide » à la Chatoire au Tampon. les jardiniers ont planté du riz et des songes à proximité des robinets. L'excédent d'eau qui tombe parfois ruisselle et profite à ces plantes gourmandes en eau.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

Respecter le cycle naturel de l'eau et favoriser l'infiltration dans le sol,

Sensibilisation et éco-gestes,

Gestion économe de l'eau

Utilisation du paillage,

Usage des tuyaux interdits afin d'encourager l'arrosage à l'arrosoir,

Programmation d'heures autorisées pour l'arrosage,

Mise en place d'un système à jetons : chaque jardinier dispose d'un nombre fixe de jetons en début d'année et doit en racheter lorsqu'il a épuisé le stock initial,

Mise en place de compteurs individuels et de manière générale comptabilisation de la consommation individuelle au-delà d'un certain seuil (par exemple un forfait compris dans le loyer),

Equiper les arrivées d'eau en boutons poussoirs,

Rationaliser le nombre de points d'eau : 1 pour 2 parcelles par exemple

Demander une participation financière au locataire,



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

LE CHOIX DES MATÉRIAUX

Privilégier le choix de matériaux locaux et naturels

Utiliser des matériaux simples, récupérés, recyclés et limiter le recours à des produits fabriqués à partir de ressources non renouvelables, Solliciter les commerçants et artisans de proximité,



Le Conseil Général soutient activement depuis 2011 la structuration et le développement d'une filière bois de goyavier de La Réunion. Connue comme étant une peste végétale à La Réunion, le bois de goyavier possède pourtant des propriétés exceptionnelles qui en font un matériau artisanal de premier choix.



Jardin partagé Ecobox - Paris

Le maître mot est la récupération : on y jardine dans des bacs, sur des palettes, mais aussi dans des théières, des chaussures, de nombreux contenants de récupération. Les bacs constituent des sous unités jardinées séparées par des cheminements enherbés fabriqués à partir de palettes.
Source : <http://strasbourgjardinee2013.wordpress.com/2013/08/08/exemples-jardins-et-cagettes/ecobox-paris-jardinonsensemble-5/#main>



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

UN CHANTIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Un jardin nourricier en pleine ville est un superbe outil pour sensibiliser à la protection de la biodiversité et à la production de produit bio de bonne qualité. Le chantier qui est mis en œuvre pour la réalisation de ces jardins se doit donc de respecter ces valeurs allant vers la création d'une ville soucieuse de l'environnement et des conditions de vie de ses habitants.

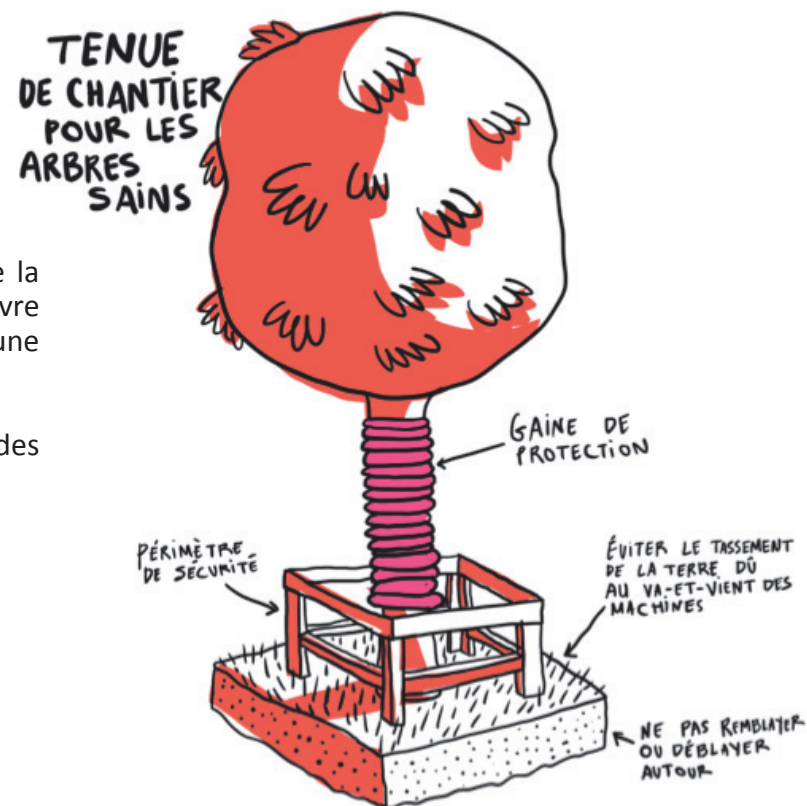
Le cahier des charges décrivant la mission aux entreprises de travaux pourra donc contenir des clauses. Par exemple :

- Sauvegarder et protéger les plantes d'intérêt durant les travaux et limiter l'érosion
- Gérer les déchets de chantier
- Récupérer les déchets de chantier pouvant avoir une utilité pour les jardiniers : palettes, pots de peinture nettoyés, galets, bois, bambous...
- Éviter toutes les pollutions dues au chantier : éviter les fuites d'huile de moteurs, évacuation des débris bétons, mise en place de bac de lavage pour les machines
- Produire un broyat végétal pour amender le sol avec la végétation défrichée
- Retourner le sol à la fin du chantier pour éviter le tassement.

Composteur réalisé en palettes



Touret transformé en chaise de jardin



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

QUELLE PLACE POUR L'ARBRE ?

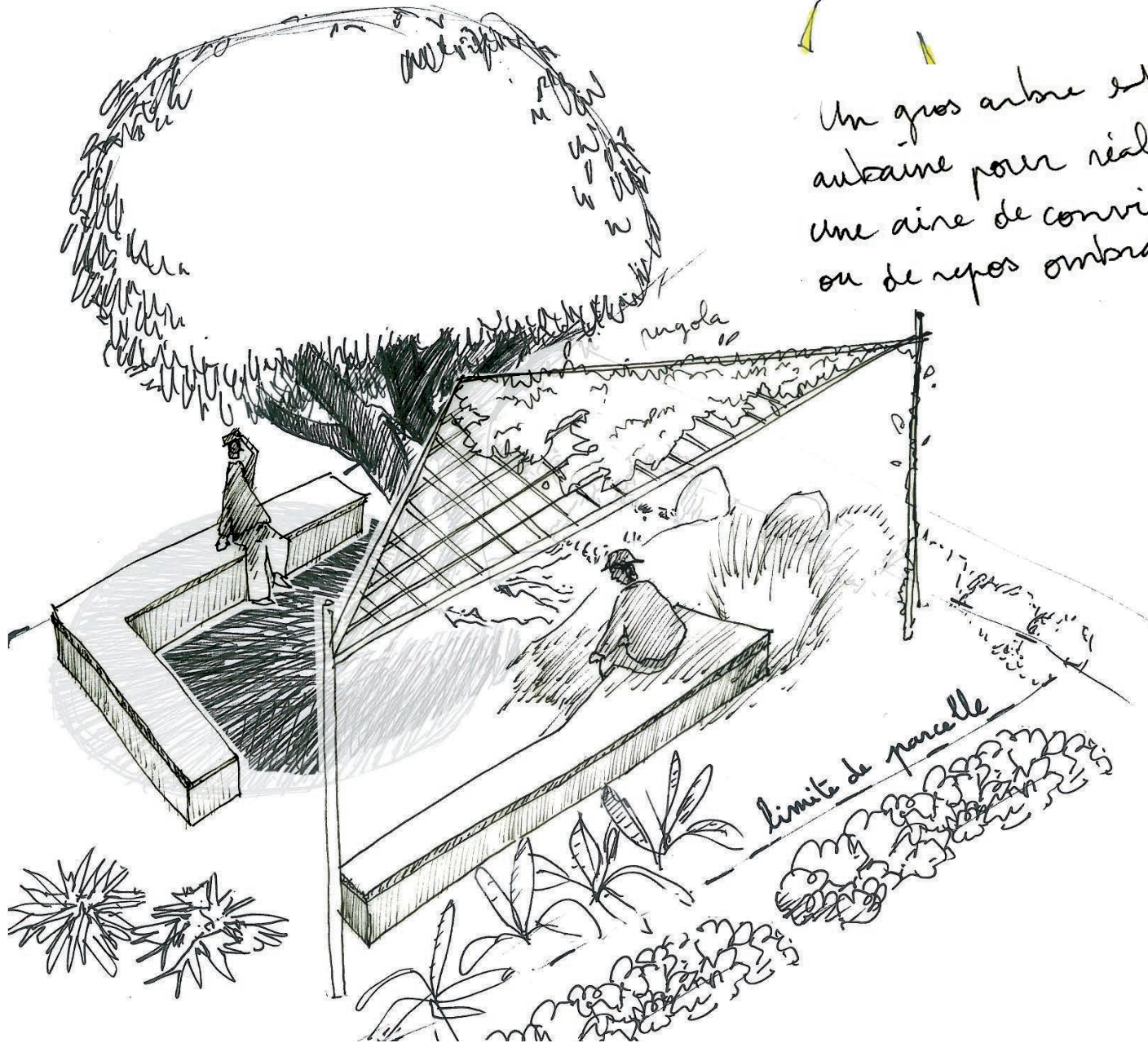
Faut-il garder les arbres en place dans le plan du nouveau jardin ? Faut-il en planter ? En général, les arbres sont assez rares dans les jardins familiaux car ils font de l'ombre sur les cultures et ne permettent pas toujours de garder une bonne visibilité sur l'espace du jardin. Cependant un arbre peut être bénéfique dans un jardin nourricier urbain, surtout s'il est fruitier. Encore faut-il réfléchir à sa place et son rôle dès le début de la conception des plans.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

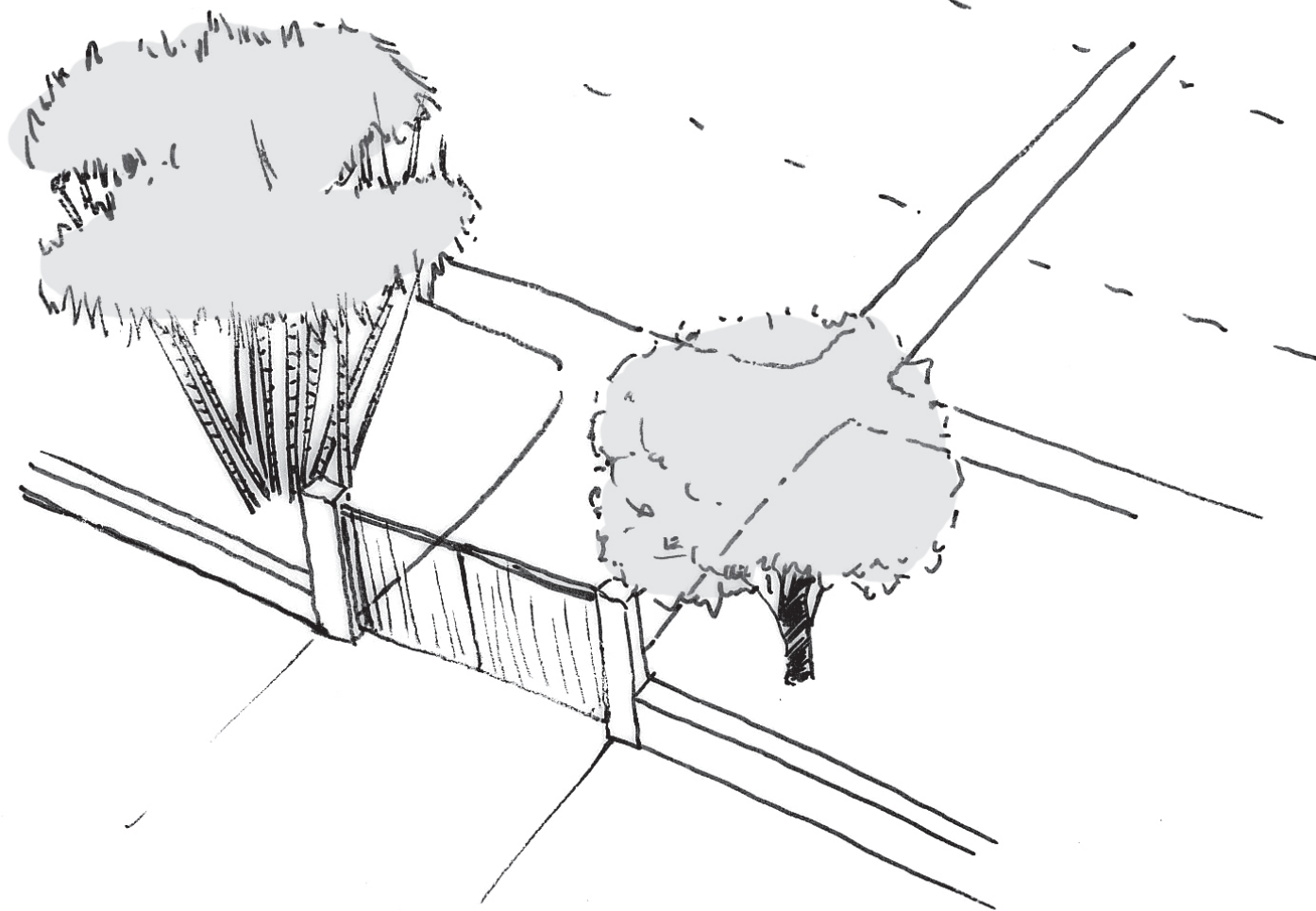


Un gros arbre est une
aukaine pour réaliser
une aire de convivialité
ou de repos ombragé.



ANNEXE 2 - Qualité environnementale

les arbres existants déjà bien développés
peuvent être utilisés pour marquer
l'entrée du jardin.

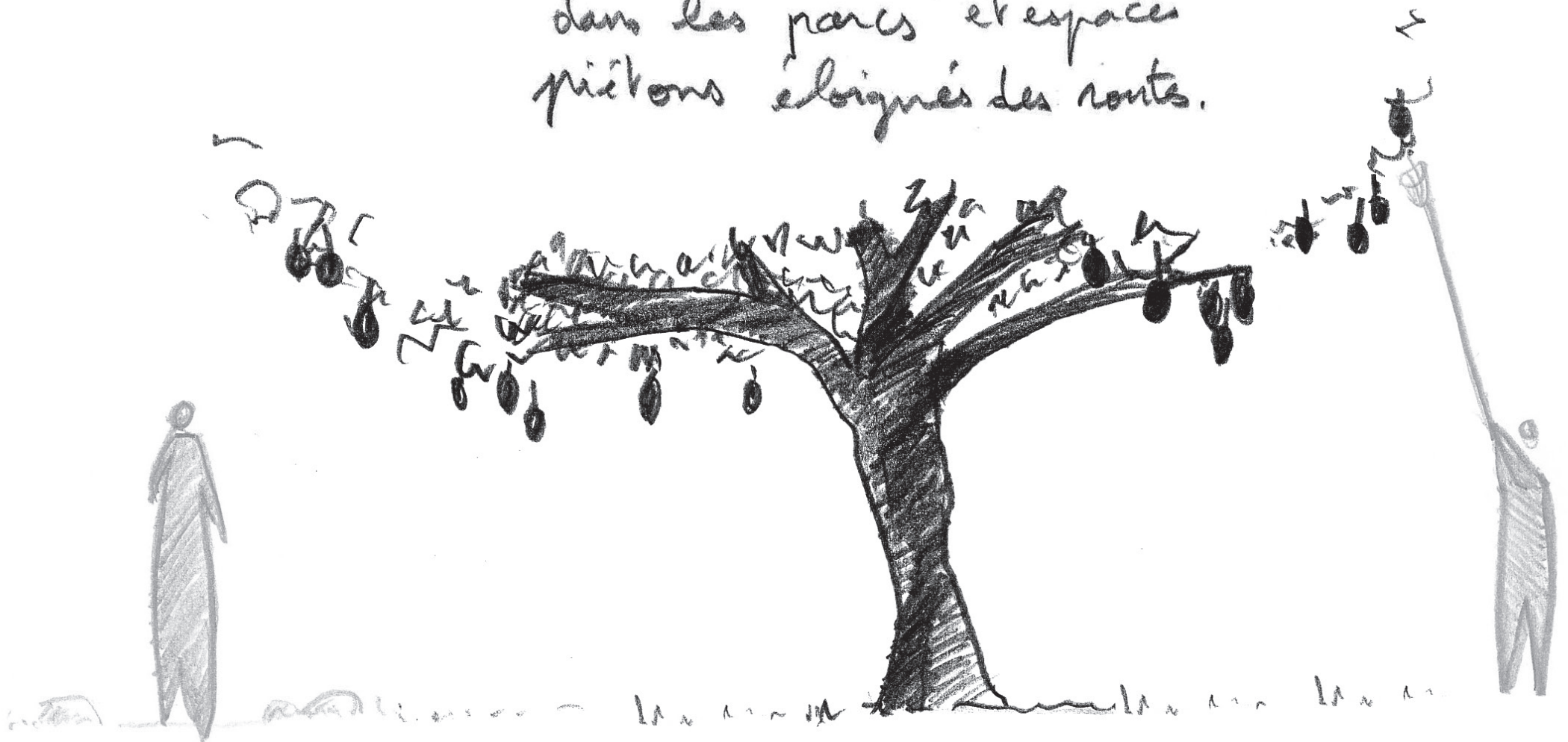


ANNEXE 2- Qualité environnementale



ANNEXE 2- Qualité environnementale

préférer leur plantation
dans les parcs et espaces
piétons éloignés des routes.



ANNEXE 2- Qualité environnementale

Un arbre sur l'emprise d'un jardin nourricier ou à proximité est une belle réserve de matière première pour les jardiniers. Le bois permet de structurer le jardin, de l'habiller voir même de construire des treilles.



Structure de bandes de plantations en bambou.



Treille en bois portée par un grevillea.



Habillage de cuve.



Clôture en bois et pitaya.

ANNEXE 2- Qualité environnementale

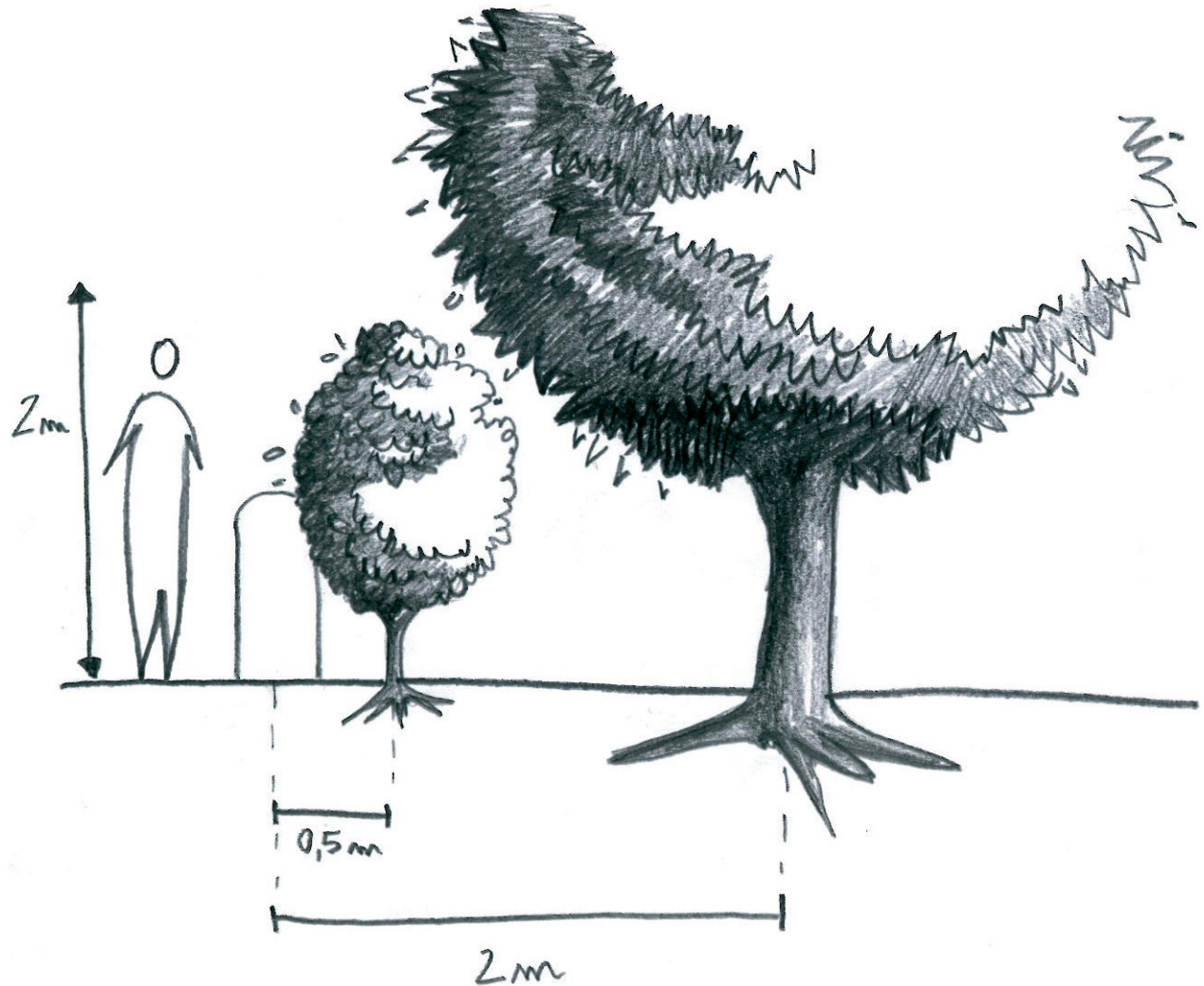
Les plantations des jardins en limite de propriétés doivent respecter certaines règles.

En l'absence de réglementation locale, c'est le code civil qui s'applique :

- Si les plantes font plus de 2 m de hauteur (ou si à terme elles atteignent deux mètres ou plus), il faut planter à 2 m ou plus de la limite de propriété.

- S'il s'agit de plantations basses (ou si à terme elles atteignent moins de deux mètres), il faut planter à 50 cm ou plus de la limite de propriété.

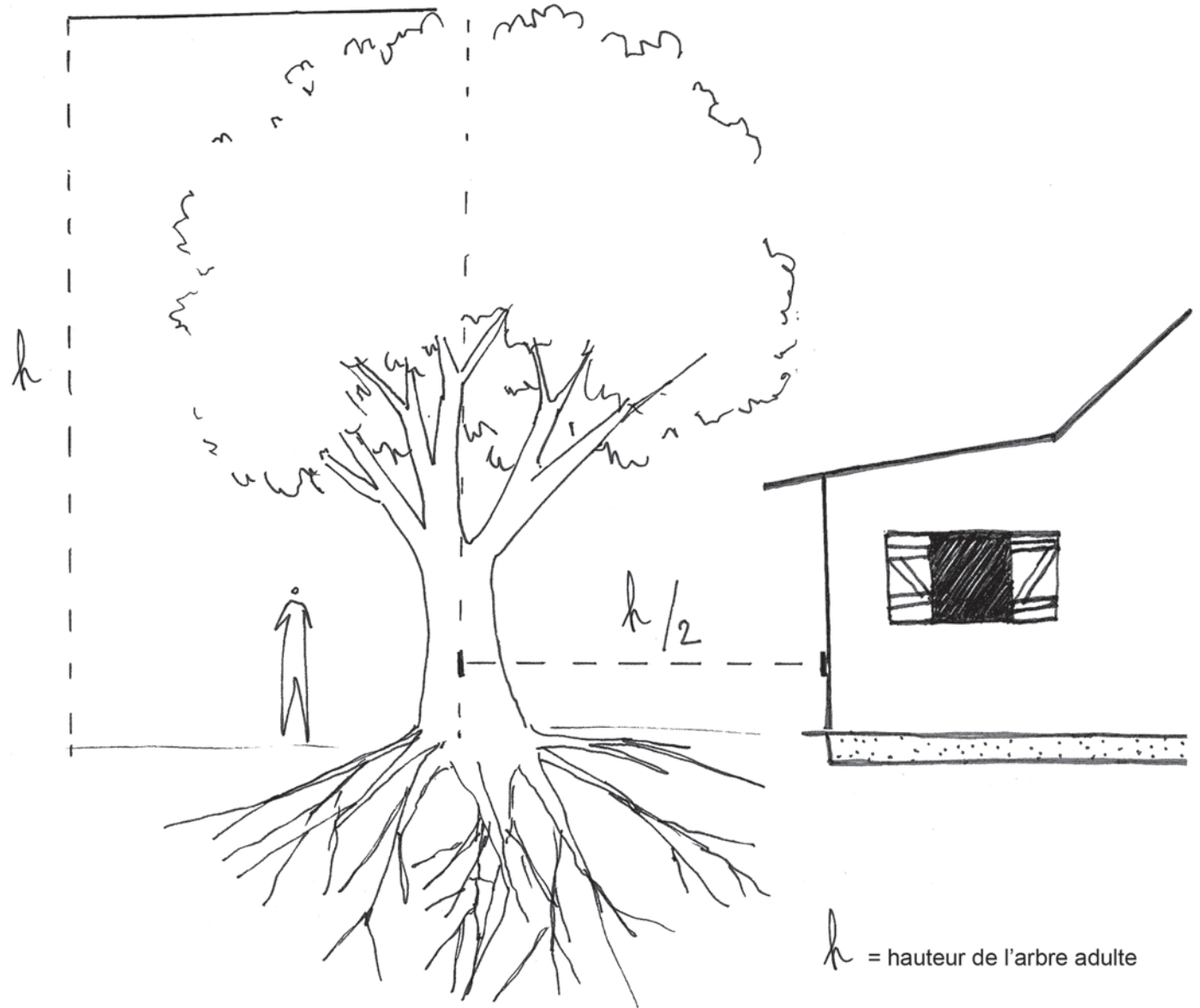
À noter qu'une convention entre voisins avec acte notarié peut modifier ou supprimer les distances légales.



ANNEXE 2- Qualité environnementale

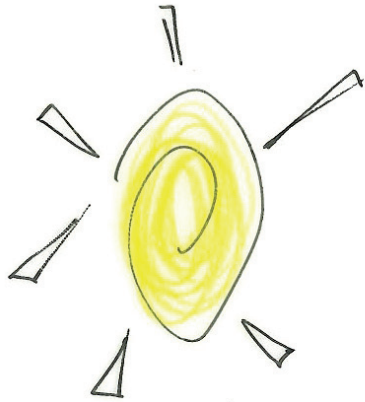
Si des arbres sont positionnés à proximité de cases à terre ou en pied de logements collectifs, il est crucial de les planter à bonne distance des constructions. D'une part car leurs racines pourraient rencontrer les fondations, d'autre part car leurs branches pourraient heurter les façades et toitures et constituer une voie d'accès non souhaitée aux fenêtres et blacons des étages d'un immeuble.

Une taille de formation est nécessaire les premières années afin de guider la croissance de l'arbre en fonction du contexte qui l'entoure. Puis une taille d'entretien tous les 3 ans permet d'enlever le bois mort, de couper les petites branches qui se font concurrence.



ANNEXE 2- Qualité environnementale

QUELLE PLACE POUR LES ARBUSTES ET LES BUISSONANTES ?

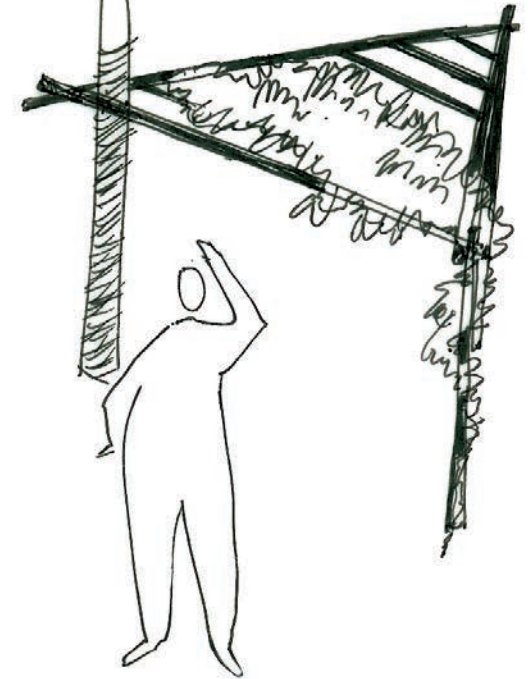


Certains règlements de jardins familiaux interdisent les plantations de plus d'1,50 ou d'1,20 m. Cette règle permet de garder une visibilité sur tout l'espace du jardin afin entre autres d'éviter les vols. Un arbuste fruitier ou un buisson peut néanmoins être intéressant ponctuellement s'il ne prend pas trop de place.

tomate arbuste protecteur



Les arbustes peuvent constituer un refuge quand le soleil est fort pour les jardiniers sans pour autant couvrir tout le potager d'ombre. Cette ombre mesurée peut également abriter les petits plans et boutures fragiles qui sont en attentes de plantations.



Les arbustes peuvent également être des supports pour des treilles accueillant des lianes. Les papayers et palmiers prennent peu de place.

ANNEXE 2- Qualité environnementale

Les treilles sont souvent présentes dans les jardins à la Réunion. Elles sont très utiles dans des petites parcelles car elles permettent de cultiver de nouvelles surfaces sur une emprise qui réduite ne varie pas. Enfin les lianes en culture pourraient rapidement recouvrir toute une parcelle si elles ne sont pas guidées sur une structure.

Les treilles apportent une ambiance intimiste et du relief dans un jardin et répondent à un besoin technique sans pour autant constituer un masque visuel majeur.



ANNEXE 2- Qualité environnementale



Les plantes buissonnantes sont intéressantes pour matérialiser les limites de parcelles. Encore faut-il qu'elles soient taillées régulièrement pour éviter qu'elles brisent entièrement la vue.

Leur présence dans un jardin collectif ou familial se limite en général aux premiers mois de vie du jardin nourricier car en général, une fois que les jardiniers ont bien visualisé voir rematérialisé leurs limites ils préfèrent les remplacer par des plantes qui leur sont plus utiles.

D'où l'intérêt de planter des plantes buissonnantes qui peuvent servir une fois coupées.

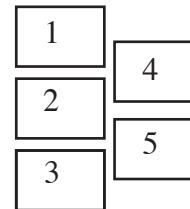
C'est le cas du vétiver qui est planté dans les jardins familiaux de la Plaine des Plamistes pour délimiter les parcelles. Si ces plantes sont coupées, leurs racines peuvent être utilisées pour leur parfums et leurs feuilles peuvent servir de paillage.

ANNEXE 2- Qualité environnementale



Les plantes buissonnantes et grimpantes nourricières peuvent être utilisées pour habiller à certains moments les clôtures d'enceinte d'un jardin familial ou collectif. En l'occurrence, Elles peuvent jouer un rôle protecteur des cultures maraichères qui sont souvent sensibles au vent.

Exemple de palette végétale pour une haie brise vent et nourricière :



Buissonnantes

- 1 : gingembre
- 2 : Manioc
- 3 : zambrovate

Lianes

- 4 : poivre
- 5 : zantac mauve

EXEMPLES DE PIÈCES ÉCRITES

ANNEXE 3 - Exemple de cahier des charges

Jardins partagés des Castors

Proposition des habitants Cahier des charges

21 mai 2013 –

1. Présentation du projet

a) Rappel contexte du projet

Le projet de jardin partagé des Castors mobilise depuis quelques mois une soixante d'habitants désireux de jardiner individuellement et collectivement sur une partie d'une parcelle rachetée à l'Etat par la ville de Toulouse. Cet achat s'inscrit dans un projet d'aménagement qui a pour intention de poursuivre le programme de la coulée verte du parc de la Grande Plaine. Une partie de ce foncier est occupée illégalement par des riverains et cette surface d'environ 1ha concentre de nombreuses activités (joggeurs, promeneurs, cyclistes...) dont il faudra tenir compte dans le projet.

Un collectif constitué en association « le Jardin des Castors » est parvenu à mobiliser un groupe d'habitants et grâce à son rôle de porteurs de projet a pu ainsi s'inscrire dans la démarche de création de jardins partagés initiée par la ville de Toulouse.

b) Le projet : principes et acteurs

L'élaboration de ce projet repose sur une co-construction dont les principaux acteurs sont les habitants du quartier. Ce travail de concertation est animé par la SCOP SaluTerre, auprès de l'association le jardin des Castors, porteur de projet. Toutes les réunions de concertation sont ouvertes à l'ensemble des habitants du quartier, indépendamment de leur adhésion à l'association le jardin des Castors.

Ce cahier des charges est une proposition faite par les habitants à la ville de Toulouse. Il servira de base à la réalisation d'un Avant Projet Sommaire mené sous la conduite et la responsabilité de la DJEV.

Les acteurs du projet sont les suivants :

| Acteur | Fonction au sein du projet |
|-----------------------------------|--|
| Ville de Toulouse | maître d'ouvrage |
| DDDEU | coordination jardin partagé |
| Scop SaluTerre | assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) |
| DJEV | maîtrise d'œuvre |
| Association le jardin des Castors | maîtrise d'œuvre |

ANNEXE 3 - Exemple de cahier des charges

Les travaux d'aménagement démarreront au cours de l'automne 2013 et les jardiniers pourront investir les lieux au plus tard au printemps 2014. Le projet se déroulera en deux phases, la première concernera la création des jardins partagés sur une surface de 3000 à 4000 m², ceux-ci seront étendus dans un second temps en lien avec les autres usagers de l'espace. Les équipements proposés évolueront aussi, l'objectif étant de proposer à l'issue de ces deux temps un niveau d'aménagement qualifié « d'équipement public ».

2. Spécifications techniques des équipements souhaités

Les équipements évoqués dans cette partie sont issus des discussions menées entre les futurs jardiniers du jardin partagé des Castors. Pour chaque équipement une ou plusieurs fonctions ont été attribuées, et un emplacement a été sélectionné. De plus, les jardiniers ont exprimé fortement leur désir d'auto construction. Enfin l'ensemble de ces choix a fait l'objet d'une approbation collective.

a) La serre collective

Installée au cœur des jardins partagés la serre collective, d'une surface de l'ordre de 30m², aura pour principale fonction d'offrir à tous les jardiniers un espace pour semer, bouturer et produire tout type de plants, le tout dans un lieu convivial et chaleureux. Basée sur un fonctionnement collectif, restant encore à déterminer, cette dernière viendra s'implanter à proximité du kiosque (voir partie suivante), sur un emplacement ensoleillé et protégé d'éventuelles dégradations ou du vandalisme. Les jardiniers ont manifesté leur volonté d'implanter cette serre sur les principes d'une auto construction.

b) Le kiosque

Par la construction d'un kiosque les futurs jardiniers ont exprimé leur besoin d'un lieu confortable, de convivialité, protégé de la pluie, du vent et du soleil, qui pourrait aussi faire office d'espace d'accueil et d'animations pour différents groupes (scolaires, centre sociaux..). Sur cette structure viendront s'intégrer un vestiaire et un abri pour les activités collectives (outils, équipements...). D'une surface estimée entre 50 et 60 m² ce kiosque, comprendra des façades (protection contre les intempéries), un toit à plusieurs pentes (récupération eau de pluie) et viendra s'implanter au cœur des jardins à proximité d'un point d'eau potable, élément essentiel aux activités des jardiniers (hygiène, animations...). Ces derniers ont proposé de construire eux-même le kiosque.

c) Les abris de jardin

Des abris de jardins destinés au rangement des outils et faisant office de vestiaire verront aussi le jour. D'un usage individuel ou collectif ceux-ci pourront être auto construits. Les abris individuels seront rattachés aux parcelles individuelles et un abri collectif viendra s'intégrer au kiosque (voir partie précédente) construit au centre du site.

d) Aire de compostage et gestion des matières organiques

Implanté sur une aire de compostage collective, le dispositif de compostage souhaité par les futurs jardiniers sera ouvert à tous et pourra recevoir les déchets verts des jardiniers et du voisinage des jardins partagés (résidus tonte du stade et déchets verts des ménages). Cependant l'attribution du compost mûr concer-

ANNEXE 3 - Exemple de cahier des charges

nera en priorité les jardiniers pour répondre à leurs besoins jugés importants. La question d'une distribution à l'ensemble des participants au compostage ainsi que le lieu d'implantation reste encore à définir à ce jour.

e) Toilettes

Dans un souci d'économie d'eau et dans le but de limiter les gaspillages les jardiniers ont une préférence pour l'implantation de toilettes sèches à proximité du kiosque. Cette alternative pourrait éviter les surcoûts liés à un raccordement au tout à l'égout. D'autre part le fonctionnement de ce type d'installation sous entend une organisation collective de la part des jardiniers pour l'entretien et la gestion de cet équipement.

f) Le parking à vélo, le dépose minute et la place réservée aux personnes à mobilité réduite

Afin de permettre un accès le plus diversifié possible aux jardins partagés plusieurs aménagements seront conçus à l'entrée de ceux-ci. Un dépose minute destiné aux automobilistes et n'autorisant pas le stationnement sera créé au bas de la rue de l'Iliade et à l'extérieur des clôtures. Sur cette zone sont intégrées une à deux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Les cyclistes auront aussi leur espace réservé mais la localisation à l'intérieur ou à l'extérieur des jardins reste encore à définir.

g) Système de fermeture

Les différents points d'accès au site des jardins partagés prendront la forme d'un portail fermé par un système de code mécanique pour une protection contre le vol, les dégradations et les animaux. L'un de ces accès est prévu au niveau de la rue de l'Iliade et l'APS devra définir plus précisément la localisation d'autres accès éventuels.

h) Les allées

A l'intérieur des jardins les allées permettront uniquement la circulation des brouettes et des piétons. Aucune voie carrossable ne pourra être créée. Une largeur suffisante est à prévoir afin de permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite. Autour du site les allées pourront être accessibles aux véhicules de transport de matière ou d'outillage.

L'APS définira plus précisément la disposition de ces allées.

i) Les haies

Des haies seront installées à l'extérieur des clôtures afin de préserver une certaine intimité à l'intérieur des jardins. Celles-ci prendront place le long des clôtures séparant les jardins des riverains et en continuité de la clôture séparant les jardins du chemin fréquenté par les joggeurs. Pour cette dernière les végétaux seront implantés de manière assez dense pour préserver au maximum l'intimité des jardiniers. La haie marquant la séparation avec les riverains, moins dense, pourra accueillir des arbres et arbustes fruitiers dont la cueillette sera partagée entre les jardiniers et les riverains voisins.

ANNEXE 3 - Exemple de cahier des charges

3. En résumé

| Équipement | Fonction(s) | Auto cons | Emplacement souhaité |
|---|---|-----------|---|
| Serre collective l'ordre de 30m ² | Production plans-semis-bouturage Lieu de convivialité et rencontre Ouverte à tous les jardiniers | OUI | Au centre des jardins et proche du kiosque |
| Kiosque 50 à 60m ² - comprenant (protection contre vents dominants) et un toit à plusieurs pentes (récupération eau) | Lieu confortables d'accueil (animations pour les groupes, scolaires...) et de convivialité Protéger les jardiniers de la pluie, du soleil et du vent Intégration d'un vestiaire et d'un abri collectif pour le stockage des outils | OUI | Au cœur des jardins et à proximité d'un point des murs d'eau potable |
| Les abris de jardin Individuels et collectif | Stockage des outils Vestiaire | OUI | Abris individuels localisés sur les parcelles individuelles Abri collectif intégré au kiosque (voir partie sur le Kiosque) |
| Aire de compostage et gestion des matières organiques | Réduction des déchets Production autonome de matière fertilisant pour le jardin Compostage ouvert aux jardiniers et au voisinage: sensibiliser, former, partager Approvisionnement à moindre coût/matière pour le jardinage | | reste à définir |
| Toilettes | Préférence pour toilettes sèches : économie d'eau, limiter les gaspillages et éviter les surcoûts liés à un raccordement au tout à l'égout | | A proximité du kiosque |

ANNEXE 3 - Exemple de cahier des charges

| Equipement | Fonction(s) | Auto cons | Emplacement souhaité |
|--|--|-----------|---|
| Parking à vélo, dépose minute et place réservée aux personnes à mobilité réduite | partagés (cyclistes, personnes à mobilité réduite, automobilistes) | | A l'entrée des jardins au bas de la Rue l'Iliade A l'extérieur des clôtures pour le dépose minute Parking à vélo encore à définir |
| Système de fermeture code mécanique | Protection contre vol, dégradations et animaux | | Une entrée donnant sur la rue de l'Iliade Plus de précisions dans l'APS |
| Allées | A l'intérieur des jardins : circulation uniquement des brouettes, piétons et personnes à mobilité réduite. Autour des jardins : voies carrossables permettant un accès pour les éventuels transports de matières | | A définir dans l'APS |
| Les haies | Mise en place à l'extérieur des clôtures pour préserver une certaine intimité paysagère. Côté riverain avec implantation d'arbres et arbustes fruitiers (partage cueillette avec riverains). Le long de la zone de passage des joggeurs et implantation d'une haie dense | | |

4. Calendrier prévisionnel:

Calendrier des grandes étapes à venir :

ETE 2013 :

Concertation

Automne - hiver 2013 :

Travaux
Convention de partenariat

Printemps 2014 :

Livraison du jardin
Fin de la première phase du projet

ANNEXE 3 - Exemple de cahier des charges

Mai:

Fin mai réunion de concertation et
Validation du cahier des charges
Transmission du cahier des charges
au service de la ville de Toulouse
pour réalisation de l'APS.

Juin:

Poursuite concertation :
rédaction du règlement
Réalisation APS

Juillet:

Début juillet : présentation
de l'APS aux futurs jardiniers.

ANNEXE 4 - Exemple de questionnaire d'enquête préalable en vue de la mise en place d'un jardin collectif

Nom du/des demandeurs :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

Date de naissance :

Tél. :

Situation familiale :

Nombre et âge de(s) enfant(s) à charge :

Etes-vous résident en : maison individuelle sans jardin appartement cité immeuble

Pour les résidents en maison individuelle sans jardin : locataire propriétaire

Profession(s) :

Salaire€

Allocataire de : ASS API
 RSA RSO
 AAH

Revenus du foyer€

Date d'arrivée dans la commune :

Motivations principales :

Avez-vous des notions de jardinage? oui non un peu

Combien de temps pensez-vous consacrer à la parcelle/jour (entretien, plantation...)? 1/2 heure 1 heure Plus d'1 heure le max de votre temps libre

Questionnaire en vue de l'attribution d'un jardin familial à Bras - Creux

Etat civil du demandeur : Mr Mme Mlle

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone :(fixe).....(gsm).....

MODE D'HABITAT ET SITUATION FAMILIALE

-Type de logement : appartement
maison sans jardin cités
locataire propriétaire

-Situation familiale :
marié(e) veuf(ve)
divorcés(e) célibataire
concubin

-Nombre d'enfants à charge :

Age :

SITUATION SOCIALE

Bénéficiaire de :

- RMI
- API
- FNS
- AAH

Demandeur d'emploi : oui non

Travail : à temps plein à temps partiel
(si à temps partiel combien d'heures par mois :

C.A.E C.U.I

Retraité : oui non

Déclare demander la prise en compte
de ma candidature.

TAMPON, le / / 2009

A retourner avant le ""

tel : 0262.....

gsm : 0692.....

ANNEXE 5 - Exemple de fiche de poste pour un animateur et encadrant technique

INTITULE DU POSTE

[Dénomination officielle du poste de travail, en dehors de toute référence au grade]

ANIMATEUR PEDAGOGIQUE ET ENCADRANT TECHNIQUE DES JARDINS COLLECTIFS

MISSIONS PRINCIPALES

Sous l'autorité hiérarchique d'une direction, animer et suivre sur le terrain les activités des jardiniers et titulaires des parcelles de jardins Collectifs:

Dans ce cadre :

- Etablir le lien social avec les Jardiniers : (Familles. Ecoles. Association. Comité de suivi.)
- Entretien et maintenir en bon état la réalisation technique des infrastructures du Jardin sur le terrain : (Clôture périphérique, portail d'accès, Toilettes, Local outil, Kiosque de convivialité...)

ACTIVITES PRINCIPALES

ANIMATEUR, ENCADRANT TECHNIQUE DE JARDIN :

- Etablir le lien social entre les différents utilisateurs du Jardins.
- Faire émerger les projets et les compétences
- Assumer la responsabilité du travail d'équipe
- Participer aux recrutements des jardiniers
- Faire circuler l'information au sein du Jardins et vers la hiérarchie
- Participer à des réunions de chantier hebdomadaire.
- Faire appliquer sur les sites la méthodologie de travail définie par le service.

SUIVI DE LA REALISATION TECHNIQUE DU JARDIN :

En lien fonctionnel avec le/la responsable du service désigné :

- Tenir à jour la « mémoire » des jardins : végétaux utilisés et commentaires, réussites, échecs, évolution du sol, évolution de l'aménagement de l'espace
- Se tenir informé de l'évolution des techniques de jardinage raisonné, de l'actualité et des innovations, des fournisseurs de graines, plants, produit, matériels et outils...
- Participer largement à la mise en place et l'entretien des parcelles (travaux de saison)
- Participer aux réunions de jardinier et aux comités de suivi
- Soutien aux tâches administratives du Jardin

ANNEXE 6 - Exemple de fiche de poste pour un animateur et encadrant technique

- Animer ateliers, rencontres, visites des jardins, etc... proposés aux visiteurs
- Accompagner dans leur démarche jardinière, les écoles, les associations de personnes porteuses de handicap et les titulaires de parcelles
- [Les différentes finalités du poste]
- * élaboration de projets d'animation
- * face à face pédagogique (tout public).
- * entretien d'un site horticole (jardin potager et floral).
- Animer les « Classes Vertes » du secteur en soutien avec les enseignants
- Participer à la création d'expositions et suivi des manifestations publiques au sein du Jardin

PROFIL/ QUALITES REQUISES

- français (parlé, écrit) et créole (parlé)
- COMPETENCES ATTENDUES
- [Compétences théoriques, techniques et qualités personnelles]
- - Connaître et maîtriser les techniques d'animation.
- - Savoir s'intégrer à une équipe pluridisciplinaire.
- - Faire preuve d'une certaine autonomie.
- - Connaître la flore régionale et les milieux naturels.
- - Avoir une sensibilisation aux problèmes environnementaux.

PROFIL REQUIS

- [Niveau de formation et expériences professionnelles requis]
- - Etre titulaire d'un CAP / BEP Agricole (option Maraichage et/ou horticulture)
- - Avoir déjà une expérience professionnelle en animation et en particulier dans le domaine de l'éducation à l'environnement (souhaitée).
- - Avoir une expérience dans l'entretien d'un jardin.
- organisation et fonctionnement de la collectivité
- contexte socio – économique de la ville du Tampon
- Avoir des notions de l'ensemble des aides et des dispositifs communaux en faveur des personnes en difficulté d'insertion
- bureautique : traitement de texte (Word, excel) et recherche d'information par navigation sur Internet
- management participatif et par objectifs, démarche projet
- démocratie participative.

ANNEXE 6 - Exemple de fiche de poste pour un animateur et encadrant technique

Compétences génériques (savoirs – être) :

- bonne qualité d'écoute
- qualité d'observation
- capacités relationnelles et de négociation
- travail en équipe

Compétences techniques (savoirs – faire) :

- Mémoriser des informations
- Prioriser l'information pour la transmettre
- Capacités de restitution de l'information
- Prendre des photos
- Capacités d'organisation, de synthèse
- Animer des réunions de groupe
- Rédiger des comptes rendus
- Être volontaire pour toutes compétences liées à l'évolution du poste et toute formation correspondante.

ANNEXE 6 - Exemple de Bail

Le Centre Communal d'Action Sociale, gestionnaire, représenté par Monsieur Maire, Président du C.C.A.S

S'ENGAGE A LOUER

A :

Adresse :

Art-1

Maccepte la parcelle n°, située à, pour une durée de 1 an à compter du pouvant être renouvelable par tacite reconduction tous les ans, pour une durée de trois ans maximum.

Art-2

Le montant du loyer s'élève à 80€ par an, ou 20€ par trimestre ou 7€ par mois (le règlement du loyer doit être effectué entre le 1er et le 10 de chaque mois au CCAS de la Mairie). Le montant sera révisable annuellement en fonction de la consommation d'eau.

En cas de résiliation du contrat avant le terme de celui-ci, le trop perçu sera restitué au locataire par virement bancaire (un relevé d'identité bancaire sera alors sollicité).

Art-3

M..... S'engage à respecter le règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S en date du.....

Les horaires d'ouverture du jardin seront définis lors du premier comité de suivi. Les locataires auront pour obligation de s'y conformer.

Art -4

LE NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU BAIL ENTRAINERA AUTOMATIQUEMENT LA RESILIATION DU BAIL.

Fait au, le :

Le Jardinier :
(Précédé de mention, Lu et approuvé)

Le Président du C.C.A.S,
M.....

ANNEXE 7 - Autre exemple de Bail

Le Centre Communal d' Action Sociale, gestionnaire, représenté par Monsieur Maire, Président du C.C.A.S

S'ENGAGE A LOUER

A :

Adresse :

Maccepte la parcelle n°, située à, pour une durée de 1 an à compter du pouvant être renouvelable par tacite reconduction tous les ans, pour une durée de trois ans maximum.

Le montant du loyer s'élève à 80€ par an, ou 20€ par trimestre ou 7€ par mois (le règlement du loyer doit être effectué entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois au CCAS de la Mairie). Le montant sera révisable annuellement en fonction de la consommation d'eau.

En cas de résiliation du contrat avant le terme de celui-ci, le trop perçu sera restitué au locataire par virement bancaire (un relevé d'identité bancaire sera alors sollicité).

M..... S'engage à respecter le règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S en date du.....

Les horaires d'ouverture du jardin seront définis lors du premier comité de suivi. Les locataires auront pour obligation de s'y conformer.

LE NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU BAIL ENTRAINERA AUTOMATIQUEMENT LA RESILIATION DU BAIL.

Fait au, le :

Le Jardinier :
(Précédé de mention, Lu et approuvé)

Le Président du C.C.A.S,
M.....

ANNEXE 8 - Exemple de règlement intérieur_Jardins Eucalyptus de La Saline

REGLEMENT INTERIEUR JARDINS COLLECTIFS ET FAMILIAUX DE LA VILLE

Le Centre Communal d'Action Sociale assure la gestion d'un ensemble de parcelles au sein du jardin collectif et partagé situé à, au

Le règlement intérieur entériné par le Conseil d'administration du CCAS définit les règles d'utilisation des jardins par les locataires.

Le règlement intérieur s'impose à chaque titulaire d'un bail.

La ventilation des parcelles au sein du jardin collectif et Familiaux sera défini par la commission d'attribution qui privilégiera une répartition qui vise la mixité sociale, en prenant en considération :

- les personnes bénéficiant des minimas sociaux
- les retraités
- les personnes au dessus de SMIC
- les personnes en contrat précaire
- les établissements scolaires (écoles primaires, maternelles et collège) (collectives)
- les associations en lien avec le handicap (collectives)
- les parcelles communes à l'ensemble des jardiniers

Pour le bon fonctionnement du jardin collectif, deux instances sont mises en place, une commission d'attribution ainsi qu'un comité de suivi.

I. LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION ET LE COMITE DE SUIVI

Article 1 – LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission d'attribution a la responsabilité d'attribuer les parcelles disponibles aux demandeurs après étude des dossiers des demandeurs et au vu de la ventilation des parcelles.

ANNEXE 8 - Exemple de règlement intérieur_Jardins Eucalyptus de La Saline

La commission d'attribution est composée de :

- 2 élus membre du C.C.A.S, en sus de la Vice Présidente
 - 2 élus de la Mairie du..... , l' élu délégué au secteur du..... et l' élu délégué à l' amélioration du pouvoir d' achat (voir cohésion Sociale).
 - 4 bénévoles habitant à proximité du quartier de
 - Des administratifs, en charge des jardins collectifs et familiaux de....., pourront également être présents à titre consultatif lors des commissions, à savoir : la DGA ASF, la directrice du CCAS ou un représentant, la directrice Habitat et cohésion sociale ou un représentant.
- Soit une commission d'attribution composée de 9 membres.

Périodicité : La commission d'attribution se réunira dès lors qu'une parcelle disponible est sollicitée par un demandeur. Néanmoins, il ne pourra y avoir plus d'une commission d'attribution par mois. En parallèle, la commission d'attribution devra se réunir à minima une fois par an afin de se positionner sur la reconduction ou non des baux en cours.

La commission d'attribution se doit d'informer le comité de suivi des nouveaux arrivants sur le jardin par le biais d'une fiche technique du futur locataire.

Article 2 – LE COMITE DE SUIVI

Le comité de suivi a la responsabilité de la bonne utilisation et du fonctionnement optimal du jardin collectif et Familial de Il doit veiller au respect du règlement intérieur, à l'utilisation appropriée des espaces individuels et collectifs. Il doit également être force de proposition concernant toutes actions ou animations de cohésion sociale. Le comité de suivi est également un lieu d'écoute et d'échange.

Le comité de suivi est composé de :

- 2 élus membre du C.C.A.S, en sus de la vice présidente
 - 2 élus de la Mairie du, l' élu délégué au secteur de et l' élu délégué à l' amélioration du pouvoir d' achat.
 - 4 bénévoles habitant à proximité du quartier de
 - 3 représentants des jardiniers : Les représentants doivent être repartis de manière homogène sur les jardins collectifs et Familial de.....
- Et à titre consultatif,
- le référent CCAS du jardin collectif et Familial de.....
 - 3 représentants des acteurs de terrain
- Soit un comité de suivi composé de 16 membres.

ANNEXE 8 - Exemple de règlement intérieur_Jardins Eucalyptus de La Saline

Périodicité : le comité de suivi se réunit tous les trimestres afin de faire le point sur le fonctionnement du site, les projets d'animations, les roulements relatifs à la gestion des espaces communs et veille au respect du règlement intérieur sur les espaces individuels etc.

II- LES REPRESENTANTS DES JARDINIERS

Les représentants des jardiniers sont au nombre de 3, équitablement répartis sur le site des jardins.

Ils facilitent l'échange entre l'ensemble des jardiniers et le CCAS (projets, travaux, difficultés...). Ils doivent faire circuler positivement la parole pour un fonctionnement optimal du site.

Ils n'ont pas de fonction hiérarchique ni de pouvoir de décision auprès des autres jardiniers.

Les questionnements ou problématiques liés au fonctionnement des jardins devront être adressés par les jardiniers aux représentants qui feront ensuite remonter au référent chargé du suivi des jardins au CCAS.

Les difficultés d'ordre personnel seront directement traitées avec le référent du jardin au CCAS.

Les représentants des jardiniers participent au Comité de Suivi.

Leur mandat dure une année. L'élection des représentants des jardiniers aura donc lieu tous les ans.

Nul ne pourra être élu plus de 2 fois consécutifs, afin que le maximum de personnes s'investissent, se sentent responsables du bon fonctionnement du jardin et que les valeurs de citoyenneté et de solidarité fassent sens.

III- LE BAIL

Chaque jardinier est détenteur d'un bail signé pour une année et renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans.

Si un jardinier décide de laisser son jardin, il doit en informer par courrier en recommandé accusé réception le CCAS, un mois avant son départ.

Le jardinier doit rendre sa parcelle vide de tout ensemencement au référent du CCAS.

Si le jardinier sortant n'a pas effectué le nettoyage préalable à son départ, le CCAS fera appel à une société de nettoyage et les coûts des travaux seront facturés au jardinier.

Le non respect du règlement intérieur peut entraîner une rupture de bail, après avis du comité de suivi. Cette rupture de bail sera signifiée par courrier RAR. À la réception du RAR, le locataire aura un mois afin de rendre sa parcelle dans l'état dans laquelle il l'a trouvée à son arrivée.

La sous-location est formellement interdite.

IV- LE FONCTIONNEMENT ET LA VIE DES JARDINS

Les parcelles pourront recevoir des légumes et des fleurs avec obligation de diversification des cultures, cela dans un souci d'équilibre alimentaire.

Sachant que le jardin est dédié à l'auto-alimentation, la vente de la récolte est interdite.

ANNEXE 8 - Exemple de règlement intérieur_Jardins Eucalyptus de La Saline

Article 1 – horaires d’ouverture

Le premier comité de suivi aura notamment pour mission d’établir les jours et horaires d’ouverture du jardin. Ces horaires devront impérativement être respectés par les locataires.

Article 2 – L’entretien des jardins

Chaque jardinier doit entretenir son jardin.

Le non entretien ou l’abandon du jardin pendant une période d’un mois, sans cause d’empêchement grave ou majeur sera sanctionné d’un courrier d’avertissement.

Le jardinier se verra octroyer un délai de un mois pour nettoyer ou remettre en culture sa parcelle.

Passé ce délai, si le jardinier n’a pas tenu compte des recommandations, il sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception de la rupture de son bail. Il disposera alors d’un délai de 8 jours à réception du recommandé pour libérer son emplacement de tout effet personnel.

L’utilisation de produits de type fongicides, insecticides ou fertilisants sera utilisée selon les principes de l’agriculture raisonnée;

Les produits organiques de type déchets verts seront au maximum recyclés sur le jardin.

Toute plante considérée comme toxique ou illicite est à proscrire.

Article 3 – L’entretien des parties communes

Pour l’entretien des parties communes sur l’ensemble des jardins, tous les jardiniers se doivent de participer.

Les parties communes comprennent :

- le tour interne du grillage,
- le chemin d’accès interne distribuant les parcelles,
- l’aire de convivialité,
- le bâtiment composé de sanitaires et d’un local de stockage,
- des parcelles communes.

Pour l’entretien des allées et du grillage, chacun nettoie autour de sa parcelle.

Pour chaque partie commune, 2 jardiniers nommés par le comité de suivi du CCAS seront responsables à tour de rôle de l’entretien pour une durée déterminée.

Un planning nominatif sera affiché aux jardins ou disponible auprès du référent CCAS.

Cette gestion des parties communes est établie pour un trimestre.

Le Comité de suivi fera un bilan et décidera de la poursuite de cette action.

La tour externe du grillage sera nettoyé par les jardiniers, pour les parties qui jouxtent leur parcelle.

ANNEXE 8 - Exemple de règlement intérieur_Jardins Eucalyptus de La Saline

Toutes les demandes de réparations ou de travaux doivent être centralisées par les représentants des jardiniers qui sollicitent ensuite le comité de suivi ou le référent du jardin du CCAS.

Article 4 – Séparation entre les parcelles

Sont autorisées les séparations suivantes :

- Les clôtures naturelles doivent être privilégiées (fleurs, haies vives, arbres fruitiers)
- Les grillages très ajourés à mailles souples et lâches : type grillage à moutons.
- Les demi-rondins de bois

Quelle que soit la séparation choisie, sa hauteur ne doit pas dépasser 50 cm.

Aucun mur, aucune structure en bois, métal ou plastique ne doivent être installés dans les jardins.

Le jardinier ne pourra installer de nouvelle séparation sans y avoir été autorisé par le comité de suivi.

Article 5 – L’ombre dans les parcelles:

Sont autorisés dans les parcelles individuelles:

- les parasols que les jardiniers installent à chaque arrivée au jardin et enlèvent à chaque départ.
- les coins d’ombre constitués de pergolas et de treillis végétaux. Toutefois la hauteur de cette structure végétale ne doit pas excéder une hauteur de 2,50m et ne doit pas avoir une longueur supérieure à 3 mètres.

Article 6 – Absence du jardinier

En cas d’absence temporaire d’un jardinier, celui-ci peut se faire remplacer par une tierce personne après en avoir averti le référent du CCAS.

Article 7– Nuisances et dégradations

Toute activité pouvant entraîner une nuisance doit être en premier lieu discutée avec les voisins et les représentants des jardiniers et approuvée par le comité de suivi. Le jardinier devra signaler au référent du CCAS tous dégâts et toutes dégradations qu’il constaterait. Les conséquences d’un manque de précaution, de surveillance et d’entretien sont à la charge directe du jardinier.

Article 8– Le vol, la dégradation

La réparation des éventuels dégâts causés par un jardinier, est à la charge de ce dernier.

En cas de vol ou de dégradation volontaire constatés sur la production ou sur le matériel par un des jardiniers, une solution amiable devra être trouvée. Si cet acte se renouvèle, le bail sera rompu et le jardinier aura 30 jours pour récupérer son matériel personnel, sa production et réparer les dégâts causés à autrui.

ANNEXE 8 - Exemple de règlement intérieur_Jardins Eucalyptus de La Saline

Article 9 – Présence d' animaux domestiques au jardin

Dans l'enceinte des jardins et parcelles, les animaux sont strictement interdits, même tenus en laisse.

Article 10 – Les barbecues et les feux

Les barbecues individuels sont autorisés à l'intérieur du jardin. Ils doivent être placés à plus de 3 mètres des locaux communs ainsi que des arbres et à la seule condition qu'ils soient de petite taille et ne présentent pas de pollution pour les voisins.

Les feux en pleine air sont strictement interdits.

Article 11 – L'eau et l'arrosage

Chaque parcelle peut être équipée d'un bidon qui permet de récupérer les eaux de pluie, cette eau doit être utilisée en priorité pour arroser les jardins.

Quand ils sont vides les bidons doivent être remplis grâce aux points d'eau installés dans les allées.

Dans un souci de respect de l'environnement et d'économie, d'eau il n'est pas autorisé d'arroser les jardins en reliant un tuyau directement au robinet.

Le jardinier a tout loisir de trouver une solution pour la récupération d'eau de pluie sur sa parcelle à titre individuel mais également collective sur les espaces communs sans que cela présente quelque type de pollution (tôles rouillées, vieux bidons, ferrailles) et sous couvert de validation par le comité de suivi.

Article 12 – Responsabilité

Le C.C.A.S décline toute responsabilité en cas d'accident au jardin collectif et Familial de.....

Seul le signataire du bail est responsable.

Chaque jardinier devra respecter le règlement intérieur et les décisions prises par le comité de suivi.

Le C.C.A.S. contractera auprès d'une Compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance garantissant les risques locatifs, cette garantie devant s'étendre à sa responsabilité civile pour tout dommage corporel ou matériel pouvant survenir du fait de son activité.

Le locataire devra, quant à lui, fournir une copie de son assurance responsabilité civile.

Article 13 – Circulation dans les jardins

Les jardiniers sont autorisés à rentrer leur vélo à l'intérieur du site néanmoins ceux-ci devront être stationnés sur ou à proximité de leur parcelle.

Les jeunes enfants sont autorisés à circuler à vélo dans les allées, toutefois ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

Il est interdit de rentrer des engins à moteur dans les jardins : motos, scooters, motoculteurs etc.

Article 14 – Présence des jardiniers aux réunions

La présence des jardiniers est vivement souhaitée aux assemblées et réunions. Ces réunions contribuent à la progression de la vie des jardins.

Il est indispensable de s'excuser de son absence auprès du référent du jardin au CCAS.